

# **COMMUNE DE SAVIGNY**

## **Rapport de la Municipalité de Savigny au Conseil communal**

**03/2018**

### **Gestion communale 2017**

**Réf. : AG 1835**

I:\1-administration\_generale\classement\1835\Année\_2017\TRAVAUX\_MUNICIPALITE\RAPPORT\_DE\_GESTION\_2017.docx

**Savigny, le 5 avril 2018**

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>2.</b>	<b>AUTORITÉS .....</b>	<b>11</b>
<b>2.1</b>	<b>Section 1 Organisation .....</b>	<b>11</b>
2.1.1	Législature .....	11
2.1.2	Systèmes électoraux .....	11
2.1.2.1	Conseil communal .....	11
2.1.2.2	Municipalité .....	11
<b>2.2</b>	<b>Section 2 Conseil communal .....</b>	<b>12</b>
2.2.1	Composition (AG 1116) .....	12
2.2.2	Bureau du Conseil communal .....	13
2.2.3	Commission de gestion pour l'exercice 2017 .....	14
2.2.4	Commission des finances au 31 décembre 2017 .....	14
2.2.5	Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2017 .....	14
2.2.6	Séances du Conseil communal (AG 1741) .....	15
2.2.7	Communications de la Municipalité au Conseil communal .....	16
<b>2.3</b>	<b>Section 2 Municipalité .....</b>	<b>17</b>
2.3.1	Dicastères de la Municipalité (AG 1464) .....	17
2.3.2	Séances de la Municipalité (AG 1464) .....	18
2.3.3	Activités de la Municipalité.....	18
2.3.4	Manifestations diverses (AG 63) .....	19
<b>3.</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / SÉCURITÉ SOCIALE .....</b>	<b>24</b>
<b>3.1</b>	<b>Section 1 Administration générale.....</b>	<b>24</b>
3.1.1	Organisation .....	24
3.1.2	Personnel communal (AG 669/671/1548) .....	24
3.1.2.1	Postes de travail.....	24
3.1.2.2	Personnel temporaire.....	24
3.1.2.3	Stages divers .....	25
3.1.2.4	Apprentissages .....	25
3.1.3	Formation professionnelle et sécurité du travail (AG 282/802) .....	25
3.1.4	Site internet et services en ligne de l'administration (AG 34/394).....	25
3.1.5	Informatique, matériel de bureau et appareils divers (AG 394/1053) .....	27

3.1.6	Plan de classement des dossiers du greffe municipal et archivage (AG 790).....	27
3.1.7	Bibliothèque de Savigny-Forel (AG 872).....	28
3.1.8	Information au public (AG 172/929/943/1893).....	28
3.1.9	Statistique de la population (AG 599).....	28
3.1.10	Naturalisations (AG 1271/1921/1922).....	29
3.1.10.1	Réglementation.....	29
3.1.10.2	Naturalisations ordinaires (article 8 LDCV de 2004).....	32
3.1.10.3	Naturalisations facilitées cantonales (articles 22 et 25 LDCV de 2004).....	33
3.1.11	Initiatives et référendums 2017 (AG 1692).....	34
3.1.12	Votations fédérales et cantonale 2017 (AG 1788).....	35
3.1.13	Elections cantonales pour la législature (2017-2022) (AG 1665).....	35
3.1.14	Easyvote (AG 1788).....	36
3.1.15	Inspection de la préfecture (AG 290).....	36
3.1.16	Réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens (AG 1655/1704).....	36
3.1.17	Course des aînés (AG 1722).....	36
3.1.18	Nonagénaires (AG 1656).....	37
3.1.19	Marché communal (AG 1609).....	37
3.1.20	Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (AG 274).....	38
3.1.21	Transports publics (FI 1428 – AG 39/751).....	39
3.1.21.1	Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé.....	39
3.1.21.2	Cartes journalières CFF.....	39
3.1.22	Cultes (IPC 648 – AG 198).....	40
3.1.22.1	Statistiques.....	40
3.1.22.2	Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux).....	40
3.1.23	Relations Etat / communes – Péréquation (AG 497).....	41
3.1.24	Conventions de collaboration (TR 58/1939 – IPC 1823).....	42
3.1.25	Association Lavaux Patrimoine mondial (AG 36).....	42
3.1.26	Lausanne Région (AG 197).....	43
3.1.27	Centre sportif de Malley (AG 1984).....	43
3.1.28	Association du passeport vacances de la région lausannoise (IPC 1823).....	43
<b>3.2</b>	<b>Section 2 Finances.....</b>	<b>44</b>
3.2.1	Rapport des comptes (FI 1738).....	44
3.2.2	Arrêté d'imposition (FI 1790).....	44
3.2.3	Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (FI 1919).....	44

<b>3.3</b>	<b>Section 3 Sécurité sociale.....</b>	<b>45</b>
3.3.1	Chômage ( <i>SECU 99</i> ).....	45
3.3.2	Exécution forcée d'expulsion ( <i>SECU 1834</i> ) .....	45
3.3.3	Association régionale pour l'action sociale (ARAS) ( <i>SECU 586</i> ).....	45
3.3.4	Facture sociale ( <i>SECU 685</i> ).....	45
3.3.5	Santé publique ( <i>SECU 531</i> ) .....	46
3.3.5.1	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).....	46
3.3.5.2	Aide et soins à domicile .....	47
<b>4.</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS / ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>48</b>
<b>4.1</b>	<b>Section 1 Services industriels.....</b>	<b>48</b>
4.1.1	Approvisionnement en eau potable ( <i>SI 1114/1521</i> ).....	48
4.1.1.1	Production d'eau .....	48
4.1.1.2	Analyse des résultats des comptages 2017 .....	50
4.1.2	Qualité de l'eau ( <i>SI 40/899 – TR 1018</i> ).....	50
4.1.3	Etat et entretien du réseau ( <i>SI 146/385/1545/1858 – AG 254 – PO 1903</i> ).....	51
4.1.3.1	Gestion du réseau.....	51
4.1.3.2	Fuites .....	51
4.1.3.3	Compteurs.....	51
4.1.4	Renouvellement de conduites et d'infrastructures ( <i>SI 1545/1858/1969/1990 – DB 384 – TR 1995</i> ).....	52
4.1.4.1	Route de Mollie-Margot.....	52
4.1.4.2	Cabane de Praz-Dom-Nicod.....	52
4.1.4.3	Route du Collège .....	52
4.1.4.4	Approvisionnement en gros de l'intégralité des Monts-de-Pully.....	53
4.1.4.5	Bornes hydrantes.....	53
4.1.4.6	Captages.....	53
4.1.5	Extension du réseau ( <i>SI 1545/1858</i> ).....	55
4.1.6	Matériel, machines et véhicule du service des eaux ( <i>AG 254</i> ) .....	55
4.1.7	Révision du règlement communal sur la distribution de l'eau ( <i>SI 1182</i> ) .....	55
<b>4.2</b>	<b>Section 2 Assainissement.....</b>	<b>56</b>
4.2.1	Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon ( <i>TR 46</i> ).....	56
4.2.1.1	Bassins.....	56
4.2.1.2	Centrifugeuse.....	57
4.2.1.3	Optimisation .....	57
4.2.1.4	Autres travaux d'entretien.....	58



4.2.1.5	Taxe fédérale supplémentaire .....	59
4.2.2	Etat et entretien du réseau ( <i>TR 46/1912</i> ).....	59
4.2.2.1	Station de relevage de la Claie-aux-Moines .....	59
4.2.2.2	Autres travaux d'entretien .....	59
4.2.3	Renouvellement de canalisations et d'infrastructures ( <i>TR 1912</i> ).....	60
4.2.4	Extension du réseau ( <i>TR 1912/1956/1992/1996</i> ) .....	60
4.2.4.1	Assainissement du quartier des routes de Lutry, des Miguettes et de Tantérine.....	60
4.2.4.2	Assainissement de trois propriétés le long de la route d'Oron .....	60
4.2.4.3	Ouvrages projetés.....	60
4.2.5	Installations particulières d'épuration ( <i>TR 122/1912</i> ).....	61
<b>5.</b>	<b>ECOLES / ACCUEIL DES ENFANTS.....</b>	<b>62</b>
<b>5.1</b>	<b>Section 1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) .....</b>	<b>62</b>
5.1.1	Organes 2017 de l'ASIJ ( <i>IPC 1968</i> ) .....	62
5.1.1.1	Conseil intercommunal .....	62
5.1.1.2	Comité de direction .....	63
5.1.2	Activités 2017 du Conseil intercommunal.....	64
5.1.2.1	Séances .....	64
5.1.2.2	Objets traités .....	65
5.1.3	Activités 2017 du Comité de direction .....	66
5.1.4	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement.....	66
<b>5.2</b>	<b>Section 2 Accueil de la petite enfance.....</b>	<b>67</b>
5.2.1	Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO) ( <i>IPC 1973</i> ) .....	67
5.2.1.1	Communes membres.....	67
5.2.1.2	Organes 2017 .....	67
5.2.1.3	Activités 2017 .....	68
5.2.1.4	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement.....	68
5.2.2	Structures d'accueil du réseau APERO ( <i>IPC 1973</i> ) .....	68
<b>6.</b>	<b>DOMAINES ET BÂTIMENTS / FORÊTS / TRAVAUX / DÉCHETS .....</b>	<b>69</b>
<b>6.1</b>	<b>Section 1 Domaines et bâtiments.....</b>	<b>69</b>
6.1.1	Entretien des immeubles ( <i>DB 277</i> ).....	69
6.1.2	Etude énergétique ( <i>SI 1930</i> ) .....	69
6.1.3	Forum ( <i>DB 38/277</i> ).....	69
6.1.4	Maison de commune ( <i>DB 56</i> ).....	72
6.1.5	Eglise ( <i>DB 277/568</i> ).....	72

6.1.6	Complexe scolaire (DB 54).....	72
6.1.7	Ancien collège (DB 104).....	72
6.1.8	Pavillon (DB 1141).....	72
6.1.9	Villa des maîtres (DB 384).....	73
6.1.10	Agora (DB 2/158) .....	73
6.1.11	Collège du Jorat (DB 277/695).....	73
6.1.12	Vestiaires et terrain de football de Saint-Amour (DB 1045).....	74
6.1.13	Ferme des Gavardes (DB 1994).....	74
6.1.14	Villa de feu M. Roland Utz (AG 1987).....	74
6.1.15	Révision des conditions de location des locaux communaux (DB 923) .....	74
6.1.16	Contrôle des installations électriques (DB 54/1045/1146/1905 – PO 487 – SI 1858).....	75
6.1.17	Contrôle des citernes des bâtiments communaux (TR 688).....	75
6.1.18	Equipements et matériel (AG 742).....	76
6.1.19	Déprédations aux bâtiments.....	76
<b>6.2</b>	<b>Section 2 Forêts .....</b>	<b>77</b>
6.2.1	Généralités (DB 5).....	77
6.2.2	Travaux d'entretien des forêts (sylviculture) (DB 5/31) .....	77
<b>6.3</b>	<b>Section 3 Travaux .....</b>	<b>78</b>
6.3.1	Réseau routier et places (TR 230/1519/1584/1848 – PO 432/1903).....	78
6.3.1.1	Entretien 2017.....	78
6.3.1.2	Signalisation et marquage routiers .....	79
6.3.1.3	Déneigement.....	79
6.3.1.4	Accidents de la circulation .....	80
6.3.2	Eclairage public (TR 495).....	80
6.3.3	Aménagements routiers et trottoirs (TR 1519/1954/1980/1996).....	81
6.3.3.1	Route du Grenet : construction d'un trottoir et réfection de la chaussée .....	81
6.3.3.2	Route d'Oron : aménagement d'une piste cyclable et piétonne et réfection de la chaussée .....	82
6.3.3.3	Carrefour des Alpes : réfection de la chaussée et assainissement.....	82
6.3.3.4	Route de la Claie-aux-Moines : aide à la traversée des piétons .....	82
6.3.3.5	Route de la Claie-aux-Moines : réfection de la chaussée .....	82
6.3.3.6	Ancien collège.....	83
6.3.4	Places de jeux (TR 304).....	84
6.3.5	Cimetière (TR 795).....	84
6.3.6	Entretien des cours d'eau (TR 953).....	84

6.3.7	Entretien des espaces verts (TR 133).....	85
6.3.8	Véhicules et machines du service de la voirie (AG 1761).....	87
<b>6.4</b>	<b>Section 4 Gestion des déchets.....</b>	<b>88</b>
6.4.1	Ramassage et collecte (TR 58).....	88
6.4.2	Quantités de déchets collectés (TR 58).....	89
6.4.3	Déchetterie des Gavardes (TR 1939).....	89
6.4.3.1	Exploitation.....	89
6.4.3.2	Collaboration avec d'autres communes.....	89
6.4.4	Réglementation sur la gestion des déchets (TR 1962).....	90
6.4.4.1	Taxes.....	90
6.4.4.2	Contrôle.....	90
<b>7.</b>	<b>POLICE DES CONSTRUCTIONS / URBANISME.....</b>	<b>91</b>
<b>7.1</b>	<b>Section 1 Police des constructions.....</b>	<b>91</b>
7.1.1	Statistique des permis de construire délivrés (TR 73).....	91
7.1.2	Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation (TR 73).....	91
<b>7.2</b>	<b>Section 2 Planifications directrices.....</b>	<b>92</b>
7.2.1	Plan directeur cantonal (PDCn) (TR 1523).....	92
7.2.1.1	4 <sup>ème</sup> adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn4).....	92
7.2.1.2	Rappel.....	92
7.2.1.3	Canton de Vaud.....	93
7.2.2	Plan directeur régional du district de Lavaux-Oron (TR 1523).....	95
<b>7.3</b>	<b>Section 3 Planifications communales.....</b>	<b>96</b>
7.3.1	Etudes en cours (TR 1976/1988).....	96
7.3.1.1	Plan directeur communal (PDCom).....	96
7.3.1.2	Plan de quartier (PQ) « Village centre ».....	98
7.3.2	Commission consultative d'urbanisme (CCU) (TR 1976/1977).....	99
7.3.3	Giratoire de la Claie-aux-Moines (TR 1857).....	99
<b>8.</b>	<b>POLICE / DÉFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE.....</b>	<b>100</b>
<b>8.1</b>	<b>Section 1 Police.....</b>	<b>100</b>
8.1.1	Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (PO 160).....	100
8.1.1.1	Composition 2017 des organes de l'Association Sécurité Est Lausannois.....	100
8.1.1.2	Activités 2017 du Comité de direction.....	100
8.1.1.3	Activités 2017 du Conseil intercommunal.....	101
8.1.1.4	Divers.....	101

8.1.1.5	Activités de la Police Est Lausannois à Savigny .....	102
8.1.2	Contrôles de vitesse (PO 123) .....	102
8.1.3	Défenses publiques (PO 1216) .....	103
8.1.4	Police du commerce et des manifestations (FI 140 - PO 79/215/432/1310/1647/1663/1735/1737/1775/1808/1876) .....	103
8.1.4.1	Registre communal des entreprises .....	103
8.1.4.2	Autorisations communales.....	103
8.1.5	Contrôle des denrées alimentaires (PO 912/1105).....	104
8.1.5.1	Commerce des denrées alimentaires .....	104
8.1.5.2	Contrôle des champignons .....	104
8.1.6	Protection de la population (PO 925) .....	104
8.1.7	Police des chiens (PO 1679).....	104
<b>8.2</b>	<b>Section 2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux .....</b>	<b>105</b>
8.2.1	Collaboration (PO 1970).....	105
8.2.2	Locaux .....	105
8.2.3	Interventions .....	106
8.2.4	Coûts.....	107
<b>8.3</b>	<b>Section 3 Protection civile .....</b>	<b>108</b>
8.3.1	Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux (PO 312) .....	108
8.3.2	Fusion des organisations régionales de protection civile de Lavaux, Lausanne-Est et Oron en association intercommunale (PO 312).....	108
8.3.2.1	Préambule.....	108
8.3.2.2	Fusion .....	109
8.3.3	Abris de protection civile (PO 487).....	109
<b>9.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>110</b>

## **ANNEXES**

1. Liste des postes de travail au 31 décembre 2017
2. Rapport d'activités 2017 de la Bibliothèque de Savigny-Forel
3. Rapport d'activités 2017 de Lausanne Région
4. Statistiques du marché de l'emploi dans le Canton de Vaud au 31 décembre 2017
5. Tableau des comptages d'eau de 2012 à 2017
6. Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2017
7. Tableau récapitulatif des fuites 2017
8. Tableau des structures et services d'accueil de l'Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO)
9. Rapport 2017 de la Commission « Bâtiments »
10. Rapport d'activités 2017 du garde forestier intérimaire
11. Rapport de gestion 2017 de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux

Savigny, le 5 avril 2018

Au Conseil communal  
de Savigny

## **RAPPORT DE LA MUNICIPALITE GESTION COMMUNALE 2017**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **1. Introduction**

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et du Règlement du 1<sup>er</sup> février 2016 du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion durant l'année 2017.

Ce document est destiné à apporter une information générale et synthétique, mais néanmoins systématique de l'activité municipale pendant l'année écoulée. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion.

Pour faciliter la compréhension de ce rapport et assurer une comparaison aisée des exercices qui se succèdent, nous conservons en principe la même présentation, sous réserve par exemple de l'évolution de l'organisation de certaines activités ou de la composition des dicastères.

## **2. Autorités**

### **2.1 Section 1 Organisation**

#### **2.1.1 Législature**

---

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Les élections générales des autorités communales pour la législature 2016-2021 ont eu lieu le 28 février 2016.

#### **2.1.2 Systèmes électoraux**

---

##### **2.1.2.1 Conseil communal**

Le 14 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté l'initiative parlementaire constitutionnelle demandant une modification de l'article 144 alinéa 3 de la Constitution vaudoise, visant à imposer l'élection des conseils communaux selon le système proportionnel dans les communes de 3'000 habitants et plus.

Cette disposition a été appliquée pour la première fois lors des élections générales du 28 février 2016.

##### **2.1.2.2 Municipalité**

Les membres de la Municipalité sont élus selon le système majoritaire à deux tours, sans changement.

## 2.2 Section 2 Conseil communal

### 2.2.1 Composition (AG 1116)

Le Conseil communal, composé de 60 membres, était constitué des 60 conseillers suivants au 31 décembre 2017, répartis dans 4 groupes politiques :

Groupe	Nom et prénom
LES VERTS	Antoine Eichelberger
LES VERTS	Lara Graz
LES VERTS	Daniel Guggisberg
LES VERTS	Bertrand Hochet
LES VERTS	Samuel Jaton
LES VERTS	Sandra Klinke
LES VERTS	Josée Martin
LES VERTS	Catherine Rollandin
LES VERTS	Norbert Sprenger
LES VERTS	Peter Weier
PS	Jeanette Carr Klappert
PS	David Chassot
PS	Sandra Feal
PS	Nicole Félix
PS	Stefan Giardiello
PS	Philippe Grosfillier
PS	Boris Hornemann
PS	Stéphane Kay
PS	Frédéric Konrad
PS	Alain Perreten
PS	Béatrice Posse
PS	Fabrice Portmann
PS	Laurence Wuarchoz
UDC	Célien Cornut
UDC	Jacques Cornut
UDC	Sylvie Cornut
UDC	André Mennet
UDC	Boris Müller
UDC	Isabelle Müller
UDC	Maud Müller

Groupe	Nom et prénom
PLR	Christian Aeschlimann
PLR	Pascal Beaujouan
PLR	Philippe Berthoud
PLR	Claudine Bron
PLR	Ralph Brühlmann
PLR	Fritz Burri
PLR	Marc Cornut
PLR	Alexandre Dubas
PLR	Pierre Félix Duvoisin
PLR	Gilles Goutte
PLR	Philippe Grandgirard
PLR	Ruth Guggiari
PLR	Anne-Marie Guignard
PLR	Brian Hick
PLR	Claude Lavanchy
PLR	Gérard Lavanchy
PLR	Laurence Libal
PLR	Michel Libal
PLR	Philippe Matter
PLR	Alexandre Monod
PLR	Claude-Olivier Pasche
PLR	André Peissard
PLR	Bernard Pouly
PLR	Nicolas Reymond
PLR	Daniel Rossier
PLR	Jean-Jacques Schumacher
PLR	Moira Simanis
PLR	Viesturs Simanis
PLR	Thierry Verreyt
PLR	Jean-Pierre Werly



## 2.2.2 Bureau du Conseil communal

---

- **Jusqu'au 30 juin 2017**

Président	Claude Lavanchy	PLR
1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	Nicole Félix	PS
2 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Christine Rappaz	LES VERTS
Scrutatrices	Jeanette Carr Klappert	PS
	Ruth Guggiari	PLR
Scrutateurs suppléants	Sylvie Cornut	UDC
	Bertrand Hochet	LES VERTS
Secrétaire	Martine Marro	Hors Conseil
Secrétaire suppléante	Laurence Libal	PLR

- **Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017**

Présidente	Nicole Félix	PS
1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	Josée Martin	LES VERTS
2 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Maud Müller	UDC
Scrutatrices	Sylvie Cornut	UDC
	Bertrand Hochet	LES VERTS
Scrutateurs suppléants	Jeanette Carr Klappert	PS
	Pierre Felix Duvoisin	PLR
Secrétaire	Martine Marro	Hors Conseil
Secrétaire suppléante	Laurence Libal	PLR

### 2.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2017

---

Président	Gérard Lavanchy	PLR
Membres	Claudine Bron	PLR
	Daniel Guggisberg	LES VERTS
	Stéphane Kay	PS
	Claude-Olivier Pasche	PLR
	Jean-Jacques Schumacher	PLR
	Peter Weier	LES VERTS
Suppléants	Célien Cornut	UDC
	Josée Martin	LES VERTS

### 2.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2017

---

Président	Bernard Pouly	PLR
Membres	Philippe Berthoud	PLR
	Philippe Grandgirard	PLR
	Philippe Grosfillier	PS
	Brian Hick	PLR
	Alain Perreten	PS
	Catherine Rollandin	LES VERTS

### 2.2.5 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2017

---

Président	Nicolas Reymond	PLR
Membres	Peter Weier	LES VERTS
	Laurence Wuarchoz	PS
Suppléant	Boris Müller	UDC

## 2.2.6 Séances du Conseil communal (AG 1741)

---

M. Claude Lavanchy, Président, puis M<sup>me</sup> Nicole Félix, Présidente dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, ont dirigé les débats de quatre séances, au cours desquelles le Conseil communal a traité les objets suivants :

<b>N°</b>	<b>OBJETS</b>	<b>DATES</b>
01/2017	Demande de crédit pour la mise en conformité des locaux communaux du Forum aux prescriptions de protection incendie	03.04.2017
02/2017	Demande de crédit pour l'assainissement de trois propriétés le long de la route d'Oron	03.04.2017
03/2017	Rapport des comptes 2016	26.06.2017
04/2017	Rapport de gestion 2016	26.06.2017
05/2017	Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2017 (1 <sup>ère</sup> tranche)	26.06.2017
06/2017	Révision du règlement du 21 avril 1967 sur la distribution de l'eau	02.10.2017
07/2017	Budget 2018	04.12.2017
08/2017	Arrêté d'imposition pour l'année 2018	02.10.2017
09/2017	Fixation du plafond d'endettement de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) à CHF 65'000'000.00 et modification de l'article 13 chiffre 10 des statuts de l'ASIJ	04.12.2017
10/2017	Modification des articles 24, 25, 26 des statuts de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat les 30 octobre 2013 et 26 avril 2017	04.12.2017
11/2017	Fusion des Organisations régionales de protection civile (ORPC) de Lavaux, Lausanne-Est et Oron en association intercommunale	04.12.2017
2017	Plan financier et inventaire des travaux et équipements (années 2018-2022) - 24 <sup>ème</sup> rapport	04.12.2017

## 2.2.7 Communications de la Municipalité au Conseil communal

---

Durant l'année 2017, la Municipalité a adressé des communications au Conseil communal, notamment sur les sujets suivants :

- Les travaux sur le réseau routier, notamment sur les routes d'Oron, de la Claie-aux-Moines (carrefour Ancienne Poste et Nialin) et de Mollie-Margot (impliquant la fermeture du chemin du Poisat sur Forel (Lavaux)).
- L'évolution de l'étude du Plan de quartier « Village centre ».
- La vente de la propriété de feu M. Roland Utz.
- Les activités de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ), notamment, l'avancement des constructions scolaires (inauguration et mise en service de l'agrandissement du Collège du Raffort, Collège de Servion, projet d'une infrastructure scolaire sur le site de Carrouge, Commune de Jorat-Mézières), les difficultés liées aux transports scolaires, le recrutement de patrouilleurs scolaires.
- Le projet de fusion des trois corps de protection civile (ORPC) des régions Lausanne-Est, Lavaux et Oron.
- Les mutations au sein de l'état-major du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux.
- Les activités de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL).
- Les excès de vitesse recensés sur le territoire communal, ainsi que l'acquisition et la mise en service à Savigny d'un radar pédagogique.
- Les travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'Agora.
- Les travaux de mise en conformité du Forum aux prescriptions de protection incendie.
- Les nombreuses fuites sur le réseau d'eau potable, liées essentiellement à d'intenses intempéries ponctuelles.
- Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Mollie-Margot.
- Les travaux de construction du collecteur d'eaux usées de la route d'Oron.
- La mise en soumission du ramassage des ordures ménagères et l'attribution du marché à Transvoirie SA au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- L'organisation d'une étape d'arrivée à Savigny de la course cycliste Tour du Pays de Vaud, le 26 mai 2018.
- Les mutations de personnel.

## 2.3 Section 2 Municipalité

### 2.3.1 Dicastères de la Municipalité (AG 1464)

---

Présidente	Chantal Weidmann Yenny
Vice-président	Gilbert Regamey (jusqu'au 30 septembre 2017) Daniel Métraux (dès le 1 <sup>er</sup> octobre 2017)

Administration générale	Chantal Weidmann Yenny
Relations publiques	Suppléant : Gilbert Regamey
Urbanisme	
Police des constructions	
Bibliothèque, culture	
Paroisses	

Travaux	Gilbert Regamey
Routes, voirie	Suppléante : Chantal Weidmann Yenny
Déchets	
Domaines	
Forêts, espaces verts	

Bâtiments, énergie	Daniel Métraux
Défense incendie (SDIS)	Suppléant : Louis Pipoz
Protection civile	
Sports, jeunesse	

Finances	Louis Pipoz
Ecoles	Suppléant : Jean-Claude Rochat
Accueil enfance	
Sécurité sociale	

Epuration	Jean-Claude Rochat
Eau potable	Suppléant : Daniel Métraux
Services industriels	
Police	

Secrétaire municipale	Isabelle Sahli
Boursier communal	Bertrand Pasche

### 2.3.2 Séances de la Municipalité (AG 1464)

---

Le mardi matin est en principe le jour réservé pour la séance ordinaire de la Municipalité. Elle a siégé à 48 reprises, traitant 1'098 objets.

### 2.3.3 Activités de la Municipalité

---

En 2017, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- La révision du Règlement communal du 21 avril 1967 sur la distribution de l'eau.
- L'étude du projet de fusion des trois corps de protection civile (ORPC) des régions Lausanne-Est, Lavaux et Oron.
- La mise en soumission du ramassage des ordures ménagères.
- L'étude du Plan de quartier « Village centre ».
- Les travaux de réfection de la route d'Oron et d'aménagement d'une piste cyclable.
- L'étude de la réfection de la chaussée et de l'assainissement du carrefour des Alpes.
- Les travaux d'aménagement d'une aide à la traversée des piétons au carrefour des routes de la Claie-aux-Moines (RC 701-B-P), l'Ancienne Poste et Nialin.
- L'étude de la réfection de la route de la Claie-aux-Moines (tronçon : entrée de localité – chemin de la Verne).
- Le remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Mollie-Margot.
- L'étude de la réfection de la traversée de la localité de Mollie-Margot et le remplacement de la conduite d'eau potable.
- L'étude et les travaux d'assainissement de trois propriétés le long de la route d'Oron.
- L'étude du projet de transformation de la ferme des Gavardes.
- Les travaux de mise en conformité du Forum aux prescriptions de protection incendie.
- Les travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'Agora, ainsi que la pose de panneaux solaires photovoltaïques.
- La révision des conditions de location des locaux communaux.
- Le projet de remplacement du plan de classement 1998/2018 des dossiers du greffe municipal et son archivage.
- La vente de la propriété de feu M. Roland Utz.
- Les auditions de candidats à la naturalisation et l'instruction préalable de nombreuses demandes.
- Les projets de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ).
- Plusieurs procédures judiciaires.

### 2.3.4 Manifestations diverses (AG 63)

Les autorités locales sont toujours très sollicitées pour participer à de nombreuses manifestations. Dans la mesure du possible, la Municipalité répond positivement et nous récapitulons ci-dessous les assemblées auxquelles elle était notamment présente (liste non exhaustive) :

<b>Dates</b>	<b>Manifestations</b>
17 janvier	Séance d'information relative à la votation du 12 février 2017 concernant la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
21-27-28 janvier	Soirées annuelles du Chœur d'hommes « L'Avenir » de Forel (Lavaux)
22 janvier	Assemblée générale de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes
25 janvier	Rapport annuel de l'Organisation régionale de protection civile de Lavaux
25 janvier	Repas de la Société de laiterie de Savigny
26 janvier	Assemblée générale de la Ludothèque « La Cigale »
27 janvier	Soirée de remerciements pour les partenaires communaux du passeport vacances
1 <sup>er</sup> -3-4 février	Soirées annuelles du Chœur d'hommes « L'Avenir » de Forel (Lavaux)
2 février	Visite de l'usine Tridel
7 février	Séance de Lausanne Région, secteur Est
11 février	Inauguration de l'agrandissement du collège du Raffort à Jorat-Mézières
14 février	Séance d'information sur l'assainissement énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables
15 février	Séance du Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Jorat
25 février	Assemblée des délégués de l'Association romande des yodleurs
1 <sup>er</sup> mars	Soirée des Transports publics de la région lausannoise, secteur Est
1 <sup>er</sup> mars	Assemblée générale des Transports publics de la région lausannoise
2 mars	Assemblée générale du journal Le Savignolan
3 mars	Assemblée générale de la Fédération vaudoise des syndicats d'élevage de l'espèce bovine
7 mars	Invitation de la Municipalité de Pully à la rencontre des chefs d'entreprises et sociétés
7 mars	Séance des Transports publics de la région lausannoise, secteur Est
7 mars	Séance du Forum Social Régional Lavaux
8 mars	Assemblée générale de Lausanne Région
9 mars	Séance intermunicipale avec la Commune de Forel (Lavaux)
10-11-18 mars	Soirées annuelles de l'Union instrumentale de Forel (Lavaux)
15 mars	Assemblée générale de l'Association de la ligne de tir de la Bedaulaz

<b>Dates</b>	<b>Manifestations</b>
16 mars	Séance du Triage forestier de Savigny
23 mars	Cérémonie des trois corps sécuritaires (police, protection civile et défense incendie) de la Ville de Pully
23 mars	Assemblée générale extraordinaire du Réseau Santé Région Lausanne
24 mars	Concert de la fanfare de la Police cantonale vaudoise
25 mars	Opération de collecte vaudoise des déchets amiantés
25-31 mars	Soirées annuelles de la Société d'accordéonistes « Les Rossignols »
27 mars	Présentation de la politique sociale vaudoise par M. Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale
30 mars	Rencontre des syndicats du haut du district de Lavaux-Oron
2 avril	Assemblée paroissiale de printemps
4 avril	Assemblée générale de l'Union des sociétés locales de Savigny
5 avril	Séance de présentation du projet des statuts de la future association issue de la fusion des Organisations de protection civile du district de Lavaux-Oron
6 avril	Repas avec les nonagénaires
6 avril	Apéritif des communes du Cully Jazz
7 avril	Demi-journée d'information sur les thèmes de la forêt, l'eau, la biodiversité et les déchets
12 avril	Assemblée générale du Groupement de défense contre la grêle à Lavaux
12 avril	Assemblée générale de l'Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
14 avril	Inauguration officielle de la nouvelle salle du Parlement vaudois
19 avril	Inauguration du 13 <sup>ème</sup> Comptoir de la région d'Oron
27 avril	Demi-journée technique du bilan 2015 de l'épuration des eaux, organisée par la Direction générale de l'environnement, Division protection des eaux
27 avril	Séance d'information destinée aux communes alimentées en eau, organisée par la Direction des travaux de la Ville de Lausanne
27 avril	Séance de consultation publique du Plan directeur forestier de la région centre
29 avril	Repas de soutien du Football Club Savigny-Forel
3 mai	Assemblée générale de l'Organisation régionale de protection civile de Lavaux
3 mai	Présentation relative aux activités de la « police population » (surveillance mutuelle des habitations)
4 mai	Séance des Syndics du district de Lavaux-Oron
6 mai	Soirée annuelle du Chœur d'hommes « L'Harmonie »
10 mai	Assemblée générale de la Chambre vaudoise immobilière
11 mai	Assemblée générale des Transports publics de la région lausannoise
11 mai	Assemblée générale extraordinaire de l'Union des communes vaudoises



<b>Dates</b>	<b>Manifestations</b>
11 mai	Assemblée générale de Pro Senectute Vaud
16 mai	Assemblée générale du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
17 mai	Conférence de presse du Tour du Pays de Vaud
17 mai	Cérémonie de remise des Prix Entreprendre Région Lausanne
17 mai	Assemblée générale de la PPE Savigny-Forum
18 mai	Soirée « salade aux œufs » du Chœur d'hommes « L'Harmonie »
18 mai	Séance d'information du Centre social régional de l'Est lausannois-Oron-Lavaux
18 mai	Assemblée générale de Gedrel SA
19 mai	Assemblée générale de l'Association des polices communales vaudoises
25-27 mai	Etapas du Tour du Pays de Vaud
27 mai	31 <sup>ème</sup> Congrès de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse à Savigny (Haute-Marne, France)
28 mai	Giron musical de Lavaux et du Gros-de-Vaud
30 mai	Assemblée générale de la Romande Energie
1 <sup>er</sup> juin	Rencontre des syndics du haut du district de Lavaux-Oron
2 juin	Soirée au Théâtre du Jorat
7 juin	Assemblée générale du Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Jorat
8 juin	Réception en l'honneur des aînés de Savigny (Haute-Savoie, France)
8 juin	Séance du Conseil de fondation de l'Hôpital de Lavaux
10 juin	Journée portes ouvertes « Rencontres et découvertes » de l'Association La Branche
10 juin	108 <sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Union des communes vaudoises à Chamblon
11 juin	Manifestation « Family Games » du Panathlon Club de Lausanne
13 juin	Rencontre intermunicipale avec les Communes de Chexbres et Corseaux
14 juin	Assemblée générale de l'Association accueil petite enfance réseau d'Oron
14 juin	Assemblée générale de l'Association « Lavaux Patrimoine Mondial »
15 juin	Assemblée générale de la Caisse intercommunale de pensions
17 juin	Inauguration du centre sportif de la Tioleyre à Bourg-en-Lavaux
18 juin	Fête de l'Abbaye des carabiniers et patriotes de Savigny
20 juin	Assemblée générale du Centre de ramassage et d'identification de déchets spéciaux SA
20 juin	Séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois
22 juin	Invitation de M. Bernard Schweingruber à une rencontre des représentants des Municipalités en charge de l'épuration

<b>Dates</b>	<b>Manifestations</b>
22 juin	Assemblée générale du Conseil intercommunal de l'Association de communes pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux
29 juin	Cérémonie des promotions scolaires de l'Etablissement primaire et secondaire du Jorat
1 <sup>er</sup> juillet	Festival du film d'animation de Savigny
5 juillet	Course des aînés à Aigle
6 juillet	Activité du passeport vacances « Une journée à la campagne »
11 juillet	Formation en matière de communication sur la politique énergétique communale organisée par la Direction générale de l'environnement
14 juillet	Concert de clôture du camp musical de la Société cantonale des musiques vaudoises
20 juillet	Journée du martelage forestier
1 <sup>er</sup> août	Fête nationale
25 août	Sortie du personnel communal
29 août	Rencontre intermunicipale avec la Commune de Bourg-en-Lavaux
30 août	Conférence sur la création de logements d'utilité publique donnée par Equitim Management SA
31 août	Festival de musique classique de Montreux-Vevey
2 septembre	Marché de Savigny
7 septembre	Réception en l'honneur des nouveaux habitants (2016)
12 septembre	Réception des députés élus au Grand Conseil (législature 2017-2022)
20 septembre	Assemblée générale du Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Jorat
21 septembre	Séance des Syndics du district de Lavaux-Oron
23 septembre	26 <sup>ème</sup> Tir des Municipalités du district de Lavaux-Oron
27 septembre	Séance des municipalités du district de Lavaux-Oron organisée par l'Union des communes vaudoises
27 septembre	Assemblée générale du Football Club Savigny-Forel
28 septembre	Séance des Syndics de la région d'Oron
28 septembre	Assemblée générale de l'Organisation régionale de protection civile de Lavaux
29 septembre	10 <sup>ème</sup> Anniversaire de l'entreprise Delessmetal SA à Forel (Lavaux)
1 <sup>er</sup> octobre	Culte des récoltes de la Paroisse de Savigny-Forel
5 octobre	Bouquet de chantier suite aux travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'Agora
20 octobre	Repas de soutien du Tour du Pays de Vaud 2018
24 octobre	Assemblée générale de Lausanne Région
26 octobre	Rencontre des communes avec le journal Le Courrier

<b>Dates</b>	<b>Manifestations</b>
27 octobre	Repas avec le groupe des anciens de la Fédération vaudoise des jeunes campagnardes
2 novembre	Rencontre avec Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, au sujet de la loi qui entrera en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2018, modifiant celle du 20 juin 2006, sur l'accueil de jour des enfants
2 novembre	Assemblée générale de Boipac Société coopérative
2 novembre	Soirée de recrutement des sapeurs-pompiers
7 novembre	Séance des Transports publics de la région lausannoise, secteur Est
9 novembre	Assemblée générale de la Forestière
10 novembre	Bouquet de chantier avec les mandataires et les entreprises ayant œuvré à la réfection de la route d'Oron, offert par la Direction générale de la mobilité et des routes
13 novembre	Rencontre avec l'Association des communes suisses
14 novembre	Séance d'information sur le thème « bonnes pratiques en terme de politique sportive communale » et sur les possibilités de subventions cantonales
15 novembre	Assemblée générale de l'Association accueil petite enfance réseau d'Oron
15 novembre	Assemblée générale de la Fédération des triages du 5 <sup>ème</sup> arrondissement
16 novembre	Réception des jeunes citoyens
18 novembre	Assemblée du Conseil d'administration de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse à Savigny (Haute-Savoie, France)
19 novembre	Assemblée paroissiale d'automne
21 novembre	Séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois
23 novembre	Séance des Syndics de la région d'Oron
28 novembre	Assemblée générale du Conseil intercommunal de l'Association de communes pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux
30 novembre	Visite du Préfet du district de Lavaux
6 décembre	Séance du Conseil de fondation de l'Hôpital de Lavaux
6 décembre	Assemblée générale du Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Jorat
7 décembre	Assemblée générale de l'Organisation régionale de protection civile de Lavaux

### **3. Administration générale / Finances / Sécurité sociale**

#### **3.1 Section 1 Administration générale**

##### **3.1.1 Organisation**

---

Le service de l'administration générale comprend les offices suivants :

- Secrétariat municipal
- Greffe municipal
- Location des salles
- Bourse communale
- Bureau technique
- Office de la population
- Registre civique

Ces offices sont en contact permanent avec les citoyens et leur rendent les services nécessaires. L'horaire d'ouverture, avec prolongation le jeudi jusqu'à 19h00, donne entière satisfaction au public et correspond à notre potentiel de ressources en personnel.

##### **3.1.2 Personnel communal (AG 669/671/1548)**

---

###### **3.1.2.1 Postes de travail**

La liste des postes de travail au 31 décembre 2017 est jointe en annexe<sup>1</sup>.

Les mutations ont été les suivantes :

- 3 mars 2017 : décès des suites d'une maladie de M. Christian Poux, collaborateur à 100% au service de la conciergerie.
- 1<sup>er</sup> août 2017 : le taux d'activité de Mme Danijela Lazic, collaboratrice au service de la conciergerie, a été augmenté de 30% à 100%, en remplacement partiel de M. Christian Poux, suite à sa postulation à l'interne.
- 1<sup>er</sup> août 2017 : le taux d'activité de M. Uka Shala, collaborateur au service de la conciergerie, a été augmenté de 35% à 65%, en remplacement partiel de M. Christian Poux, suite à sa postulation à l'interne.

###### **3.1.2.2 Personnel temporaire**

- Service de la conciergerie
  - Engagement d'un collaborateur temporaire, par le biais d'une société de location de services, du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2017, à un taux d'environ 80%, en remplacement de M. Christian Poux.

---

<sup>1</sup> Liste des postes de travail au 31 décembre 2017

- Bibliothèque

- M. Nenad Lazic, apprenti, poursuit son activité accessoire d'environ 1 heure/semaine à la bibliothèque, à titre de renfort pour le rangement et l'archivage (déplacement, transport) des livres.

### 3.1.2.3 Stages divers

- Service de la conciergerie

- M. Tiago Fernandes Carvalho a effectué une mesure d'emploi temporaire LACI, subventionnée par l'assurance-chômage, du 9 janvier au 8 février 2017, dans le but d'acquérir des connaissances et compléter son expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien des bâtiments.
- M. Afonso Matos Da Silva effectue une mesure d'emploi temporaire LACI, subventionnée par l'assurance-chômage, dès le 4 décembre 2017, pour une durée initiale de 3 mois, prolongeable de 3 mois, dans le but d'acquérir des connaissances et compléter son expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien des bâtiments.

- Service de la voirie

- M. Adel Sinanovic a effectué un stage découverte à la déchetterie des Gavardes, à 50% du 4 juillet au 2 septembre 2017, organisé par la Fondation IPT (Intégration pour tous).

### 3.1.2.4 Apprentissages

- Rappel : à la rentrée 2015-2016, nous n'avons pas recruté de nouvel apprenti de commerce, car nous ne remplissons plus les conditions du renouvellement de l'autorisation de former échue en été 2015.
- Nous ne disposons plus non plus de l'autorisation de former des agents d'exploitation (CFC).

### 3.1.3 Formation professionnelle et sécurité du travail *(AG 282/802)*

---

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours et des séances de formation continue, dans différents domaines.

### 3.1.4 Site internet et services en ligne de l'administration *(AG 34/394)*

---

- Le site internet de la commune est intensément fréquenté, car il offre de manière facilement accessible les informations de base utiles à tout un chacun, lui permettant ensuite de développer plus spécifiquement sa recherche ou sa démarche.

A l'occasion de certains événements, tels que la rentrée scolaire, les élections, etc., sa fréquentation présente des pics. La version actuelle comporte des indicateurs nous permettant d'identifier les rubriques les plus souvent consultées et nous donne ainsi l'opportunité de leur apporter un soin particulier.

- Les services en ligne de l'administration communale offrent les prestations suivantes :
  - Annonce d'arrivée dans la commune
  - Annonce de départ de la commune
  - Changement d'adresse
  - Réservation de 3 cartes journalières CFF
  - Inscription des chiens
  - Demande d'attestations de domicile, de séjour, de légitimation (résidence secondaire) et de départ
  - Demande de renseignements sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne adulte nommément désignée, à la condition qu'une preuve d'intérêt (motif de la demande) soit spécifiée dans le formulaire

- Afin de répondre aux besoins de nos services et du public, nous disposons d'un guichet cartographique.

Il a été migré en 2016 sur le cadre de référence MN95 de la Confédération ; cette migration constitue la 2<sup>ème</sup> étape de la mise à niveau de 2014 (base cadastrale raccordée à celle du canton).

Cet outil permet de visualiser des données géographiques sous forme de cartes interactives et d'obtenir, en tout temps, des informations (à caractère public) afférant au territoire communal, telles que :

- Numéro des parcelles du registre foncier
- Surface des parcelles
- Type de couverture du sol (jardin, forêt, etc.)
- Genre de parcelles (privée, domaine public, etc.)
- Numéro ECA des bâtiments
- Adresse des bâtiments
- Genre de bâtiments (habitation, commercial, etc.)
- Zones d'affectation
- Les arbres protégés selon le Plan de classement du 9 janvier 2001

En outre, il offre aussi les possibilités de :

- Imprimer des extraits de carte au format A4 ou A3, selon diverses options (résolution, orientation, ajout d'un titre ou d'une note, impression ou non du résultat d'une requête)
- Mesurer des surfaces ou des distances
- Compléter un extrait de carte par des lignes, des points, des rectangles ou des polygones et de leur attacher des étiquettes personnalisées

### 3.1.5 Informatique, matériel de bureau et appareils divers (AG 394/1053)

---

- Migration des anciens serveurs (notamment : logiciels, données, messagerie, bibliothèque, déchetterie) sur le serveur de 2016, abritant les nouvelles applications métiers et comptables de « Communal.ch » (logiciels NEST et ABACUS).
- Remplacement de l'abonnement wifi du Forum pour un débit plus performant (ligne DSL standard de 10/1 mégas à ligne VDSL de 40/10 mégas), répondant aux besoins des utilisateurs.
- Conclusion d'un nouveau contrat d'hébergement de la messagerie (boîtes mail), mise en place et maintenance annuelle, en remplacement du contrat du 3 mai 2004 de Swisscity.com qui a mis un terme à ses activités.
- Mise à jour du logiciel ABACUS (installation et paramétrage), nécessaire à l'utilisation du nouveau trafic de paiements en vigueur en Suisse.
- Modification du programme de facturation de l'eau suite à la révision du règlement communal sur la distribution de l'eau, portant sur les prestations : analyse, paramétrage et formule de calcul automatique des unités locatives pour l'activité commerciale, industrielle, agricole, bâtiments publics, etc.
- Remplacement de deux PC de l'administration communale dans le cadre de la rotation des appareils.

### 3.1.6 Plan de classement des dossiers du greffe municipal et archivage (AG 790)

---

Les communes font face, dans leur travail quotidien, à certaines exigences majeures : connaître leur passé, maîtriser leur présent et préparer l'avenir. Aujourd'hui, la prise en charge de ces éléments devient de plus en plus difficile à honorer. Notre commune n'échappe pas à cette problématique. Le volume exponentiel de documents produits et reçus nous a conduits à chercher des solutions adaptées à la gestion et à la conservation des écrits et électroniques au regard de la Loi du 14 juin 2011 sur l'archivage (LAarch – RSV 432.11).

A l'issue de cette réflexion, nous avons ainsi confié un mandat à une société spécialisée en gestion documentaire, aux fins de :

- Remplacer le plan de classement du 1<sup>er</sup> mars 1998, dont la structure ne permet plus d'évolution et qui, en outre, ne correspond pas à celle proposée par les Archives cantonales (non choisie à l'époque 1998 par la commune), soit le plan « Type plan comptable vaudois » qui a fait et fait ses preuves.
- Archiver les documents du plan de classement 1998/2018, d'une part en les intégrant à la structure du « Type plan comptable vaudois » et d'autre part en les épurant.

Ce mandat est estimé à plus de 400 heures de travail par du personnel spécialisé de la société, auquel s'ajoute un important travail de préparation réalisé par le service du greffe municipal en 2017, ainsi que de collaboration aux travaux de l'archiviste en 2018.

La « mise en service » du nouveau plan de classement est prévue en juin/juillet 2018. Il résulte de ce projet que les procès-verbaux 2018 de la Municipalité et notre rapport de gestion 2018 seront restructurés en fonction de son contenu.

### 3.1.7 Bibliothèque de Savigny-Forel (AG 872)

---

Vous trouverez ci-joint le rapport 2017 de la bibliothèque publique<sup>2</sup>, rédigé par Mme Françoise Vermot, bibliothécaire, responsable du service.

### 3.1.8 Information au public (AG 172/929/943/1893)

---

- Nos supports d'information au public sont les suivants :
  - Presse : Le Courrier, Le Régional, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
  - Journal communal : Le Savignolan
  - Site internet communal
  - Bulletin mensuel résultant de la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information (LInfo), publié sur le site internet communal et affiché aux piliers publics
  - Piliers publics

- Journal Le Courrier

Dès 2016, nous abonnons les ménages de la commune au journal Le Courrier à un tarif préférentiel, à l'instar de plusieurs autres communes du district. L'objectif de ce partenariat est que cette publication hebdomadaire constitue un outil de communication à part entière, en phase dans le temps avec les événements locaux et un complément au journal communal Le Savignolan, dont les vocations sont différentes.

Le bilan de ce partenariat demeure positif à l'image et au positionnement de notre commune, à savoir notamment :

- Nous recevons de nombreux retours et échos favorables du public, toute population confondue.
- Le Courrier est présent sur plusieurs manifestations organisées par la commune et leur procure une visibilité.
- Il permet, par diverses thématiques, de présenter différents aspects de la vie de notre commune, historique, sportif ou artisanal par exemple.

Nous considérons en conséquence que cet outil de communication est bienvenu pour les informations hebdomadaires qu'il offre sur la région et nous avons souhaité réitérer ce service à la population en 2018.

### 3.1.9 Statistique de la population (AG 599)

---

Au 31 décembre 2017, la population de notre commune était de 3'352 habitants, soit une augmentation de 76 habitants par rapport à 2016.

Elle se compose de 2'610 suisses et 742 étrangers.

---

<sup>2</sup> Rapport d'activités 2017 de la Bibliothèque de Savigny-Forel



Cette augmentation résulte essentiellement liée de la modification de la méthode de calcul de la population ; en effet, le Conseil d'Etat a décidé d'harmoniser sa pratique sur le modèle de calcul de l'Office fédéral de la statistique (OFS) afin de définir la « population résidente permanente vaudoise » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (base de référence au 31 décembre 2017). L'OFS tient compte des fonctionnaires d'organisations internationales et, depuis 2010, de la population en cours de procédure d'asile résidant en Suisse depuis une année au moins ; ce n'était pas le cas de l'Office cantonal vaudois de la statistique (StatVD) qui se basait exclusivement sur les suisses établis et la population étrangère ayant un permis de résidence valable d'une année au moins.

### 3.1.10 Naturalisations (AG 1271/1921/1922)

---

#### 3.1.10.1 Réglementation

- **Rappel**

La Loi du 28 septembre 2004 sur le droit de cité vaudois (LDCV), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2005, a conféré à la Municipalité, la compétence d'auditionner les candidats à la naturalisation ordinaire ; elle a assorti cette compétence de la possibilité de nommer une commission extraparlamentaire des naturalisations, composée de représentants du Conseil communal et d'un membre au moins de la Municipalité. Nous avons usé de cette faculté jusqu'au 30 juin 2011. En 2010 et 2011, la Commission communale des naturalisations n'a pas siégé.

A compter de la législature 2011-2016, nous avons par conséquent renoncé à nommer une nouvelle commission et une délégation de la Municipalité procède à l'audition des candidats, conformément à l'article 12 LDCV.

Dès 2014, nous assistons cependant à une croissance des demandes déposées. En effet, la médiatisation de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité (voir ci-après), couplée aussi avec l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative fédérale du 14 février 2012 « Contre l'immigration de masse » le 9 février 2014, a sensibilisé le public concerné, induisant une recrudescence des demandes émanant de ressortissants d'Etats-tiers et particulièrement de permis B.

- **Evolution législative**

- Fédérale

En 2009, un avant-projet de la révision totale de la Loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse a été mis en consultation. Les objectifs généraux de cette révision étaient de rétablir la cohérence de la loi datant de 1952 qui avait subi diverses révisions partielles contradictoires d'une part et d'harmoniser les procédures aux différents niveaux d'autre part. Le processus d'adoption a été particulièrement long, car il a rencontré de nombreux désaccords au sein des chambres fédérales ; mais il a finalement abouti le 20 juin 2014, sans référendum, à l'adoption de la Loi fédérale du 20 juin 2014 sur la nationalité suisse (LN) et de son Ordonnance du 17 juin 2016 sur la nationalité suisse (OLN) ; l'entrée en vigueur de ces textes a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Aux termes des nouvelles dispositions, seuls peuvent être naturalisés les titulaires d'une autorisation d'établissement qui vivent en Suisse depuis au moins 10 ans et qui sont intégrés. L'intégration est considérée comme réussie lorsque la personne est à même de communiquer dans une langue nationale, qu'elle respecte l'ordre et la sécurité publics et les valeurs de la Constitution fédérale, qu'elle participe à la vie économique et qu'elle œuvre à l'intégration de sa famille. Les candidats à la naturalisation doivent en outre s'être familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et ne doivent pas mettre en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

– Cantonale

Le 19 décembre 2017, le Grand Conseil a fini de débattre en plénum sur la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois et l'a adoptée (Loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois (LDCV) – RSV 141.11).

Elle a été soumise à un délai référendaire jusqu'au 4 mars 2018. Durant la période référendaire, les « futures, anciennes » procédures cantonale et communales de naturalisation ont continué de s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2018, mais sous l'égide du nouveau droit fédéral ; cette situation a impliqué la mise en place de mesures transitoires par le canton, au sujet desquelles les communes ont été renseignées.

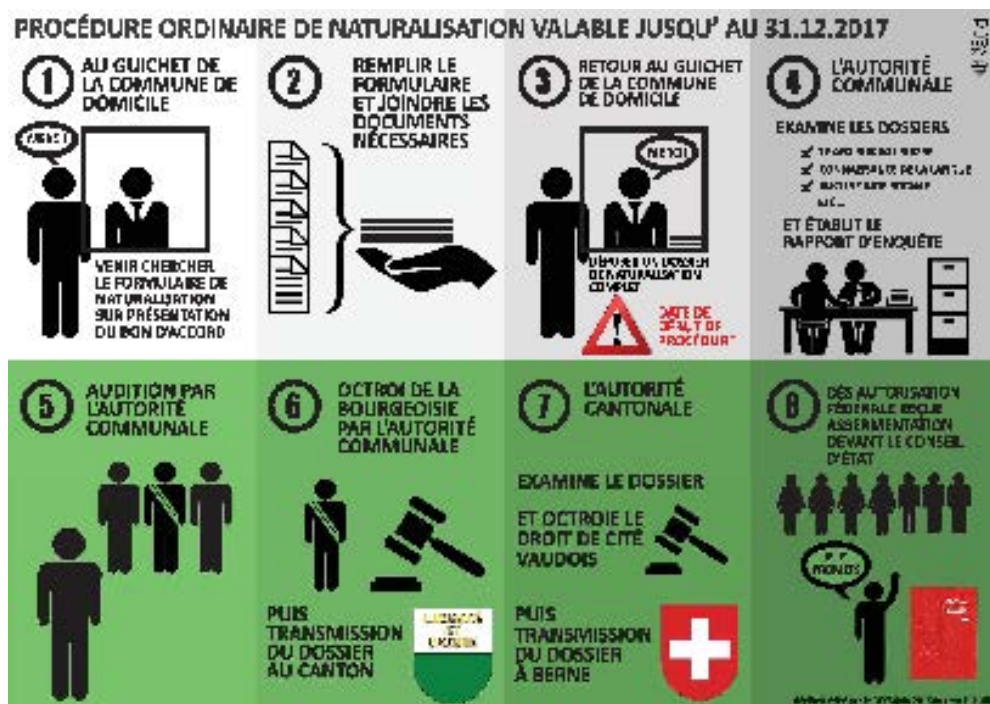
En l'absence d'un référendum, le Conseil d'Etat a adopté le Règlement d'application de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois le 21 mars 2018 (RLDCV – RS 141.11.1).

2017 a par conséquent constitué la dernière année soumise à l'ancien régime. Les demandes de naturalisation déposées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont traitées conformément aux dispositions de l'ancien droit jusqu'à ce que la décision finale sur l'admission ou le refus de la demande soit prononcée.

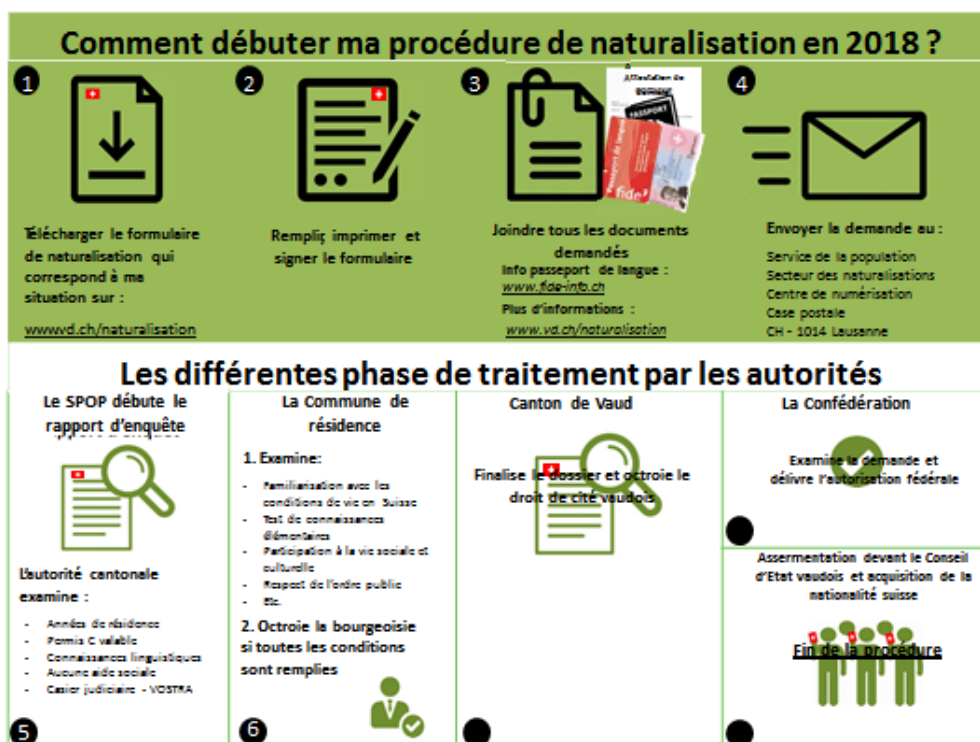
– Schémas des procédures ancienne et nouvelle

Afin de répondre à l'objectif d'harmonisation, la nouvelle procédure implique un transfert de compétences des communes au canton. Il s'agit en particulier de l'examen des pièces du dossier de candidature, du contrôle formel du niveau de connaissance de la langue, du questionnaire d'audition.

Procédure jusqu'au 31 décembre 2017 (ancienne)



### Procédure dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (nouvelle)



#### 3.1.10.2 Naturalisations ordinaires (article 8 LDCV de 2004)

Les décisions d'octroi de la bourgeoisie communale dans le cadre d'une naturalisation ordinaire sont basées sur les pièces du dossier produit par le candidat et le résultat de son audition par une délégation de la Municipalité.

En 2017, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes :

- 07.02.2017 : Carlos Alberto Cruz da Silva et Ana Cristina Herdeiro Gonçalves Cruz da Silva, originaires du Portugal
- 07.02.2017 : Roland Denis Thierry Lacorbière, originaire de France
- 03.10.2017 : Angus Macdonald Moodycliffe, originaire de Grande-Bretagne et Manzar Moodycliffe, originaire d'Iran
- 17.10.2017 : Nelli Bazarova, originaire de l'Ouzbékistan
- 17.10.2017 : Tiziana Protti, originaire d'Italie
- 28.11.2017 : Marie-Laure Moine, originaire de France

### 3.1.10.3 Naturalisations facilitées cantonales (articles 22 et 25 LDCV de 2004)

Cette procédure concerne les étrangers nés en Suisse et les jeunes de la deuxième génération ayant effectué l'essentiel de leur scolarité obligatoire en Suisse. Elle ne comporte pas d'audition des candidats.

En 2017, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes :

- 21.02.2017 : Bleta Murati, originaire de France
- 14.03.2017 : Nicola Anne Ashmore, originaire d'Afrique du Sud
- 14.03.2017 : Ailsa Nina Moodycliffe, originaire du Royaume-Uni et des Etats-Unis
- 14.03.2017 : Sheena Rose Moodycliffe, originaire du Royaume-Uni et des Etats-Unis
- 28.03.2017 : Salomé Ifergan, originaire de France
- 04.04.2017 : Myriam Bel-Rhlid, originaire de France et du Canada
- 04.04.2017 : Sofiane Bel-Rhlid, originaire de France et du Canada
- 04.04.2017 : Yasmine Bel-Rhlid, originaire de France et du Canada
- 16.05.2017 : David de Oliveira da Fonte, originaire du Portugal
- 12.09.2017 : Noam Ifergan, originaire de France
- 12.09.2017 : Boris Oliver Hornemann et sa fille mineure Tania Corinne, originaires d'Allemagne
- 12.09.2017 : Barbara Hornemann, originaire d'Allemagne
- 24.10.2017 : Tatiana Pereira Oliveira, originaire du Portugal
- 19.12.2017 : Te Mana Louis Gilles Dessoly, originaire de France
- 19.12.2017 : Lorenzo Fabbri, originaire d'Italie

### 3.1.11 Initiatives et référendums 2017 (AG 1692)

Conformément aux dispositions de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), nous avons procédé au contrôle des actes démocratiques suivants :

<b>Initiatives fédérales 2017</b>			
<b>N°</b>	<b>Objets</b>	<b>Echéance</b>	<b>Signatures contrôlées /valables</b>
1.	Davantage de logements abordables	01.03.2017	57/45
2.	Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage	15.09.2017	17/17
3.	Pour plus de transparence dans le financement de la vie civique	21.10.2017	64/54
4.	Stop aux excès de Via Sicura : pour un régime de sanctions juste et proportionné	03.11.2017	05/05
5.	Pour un congé paternité raisonnable	24.11.2017	80/68

<b>Référendums fédéraux 2017</b>			
<b>N°</b>	<b>Objets</b>	<b>Echéance</b>	<b>Signatures contrôlées valables</b>
1.	Contre la loi sur l'énergie	19.01.2017	31/24
2.	Contre la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 »	06.07.2017	60/55

<b>Initiatives cantonales 2017</b>			
<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Echéance</b>	<b>Signatures contrôlées valables</b>
1.	Pour un Canton de Vaud sans extraction d'hydrocarbures	10.07.2017	121/109
2.	Une baisse d'impôts pour la classe moyenne	10.07.2017	112/102

### 3.1.12 Votations fédérales et cantonale 2017 (AG 1788)

Dates	Objets fédéraux	Electeurs inscrits	Bulletins valables	Oui	Non
12.02.2017	Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération	2'061	1'144 56%	814 71%	330 29%
	Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération		1'128 55%	856 76%	272 24%
	Loi fédérale du 16 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)		1'104 54%	606 55%	498 45%
21.05.2017	Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)	2'065	1'025 50%	666 65%	359 35%
24.09.2017	Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », retirée)	2'083	1'145 55%	1'077 94%	68 6%
	Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée		1'127 54%	548 49%	579 51%
	Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020		1'123 54%	508 45%	615 55%

Date	Objet cantonal	Electeurs inscrits	Bulletins valables	Oui	Non
12.02.2017	Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	2'061	1'091 53%	489 45%	602 55%

### 3.1.13 Elections cantonales pour la législature (2017-2022) (AG 1665)

Dates	Objets	Electeurs inscrits	Bulletins valables
30.04.2017	Election au Grand Conseil	2'062	971 47%
	Election au Conseil d'Etat (1 <sup>er</sup> tour)		976 47%
21.05.2017	Election au Conseil d'Etat (2 <sup>ème</sup> tour)	2'075	866 42%

### 3.1.14 Easyvote (AG 1788)

---

Depuis le scrutin du 22 septembre 2013, la Municipalité distribue la brochure Easyvote, qui explique en langage courant les enjeux des objets soumis à votation. Cette brochure est éditée sous la responsabilité de la Fédération suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ). Elle est remise gratuitement aux citoyens dès 18 ans (révolus) durant 2 ans.



### 3.1.15 Inspection de la préfecture (AG 290)

---

M. Daniel Flotron, Préfet, a procédé à l'inspection de notre commune le 30 novembre 2017 ; il a constaté que les documents contrôlés étaient correctement tenus et complets.

### 3.1.16 Réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens (AG 1655/1704)

---

- La Municipalité a invité les nouveaux habitants 2016 à une réception le 7 septembre 2017 au Forum.
- En 2016, nous avons décidé d'organiser une rencontre séparée avec les jeunes citoyens 2015 et 2016, sous une forme appropriée à favoriser des échanges avec eux.

Le 16 novembre 2017, nous avons réitéré cette formule, en conviant les jeunes citoyens ayant atteint la majorité de 18 ans en 2017. Seuls 4 jeunes sur 40 invités ont répondu présent à notre proposition ; nous avons en conséquence renoncé au match amical de volley à la salle de gymnastique et maintenu la pasta party au carnotzet de la Maison de commune.

Le procédé sera revu pour l'avenir, d'une manière qui reste à définir.

### 3.1.17 Course des aînés (AG 1722)

---

Chaque année, la Municipalité convie tous les citoyens bénéficiaires de l'AVS à une excursion estivale d'une journée.

Elle a eu lieu le 5 juillet 2017 à destination d'Aigle, à laquelle 92 personnes (aînés, accompagnants et élus) ont participé.



### 3.1.18 Nonagénaires (AG 1656)

---

Ont eu 90 ans en 2017 :

Yun Ho .....	08.01.1927
Paul Baumgartner .....	11.01.1927
Germaine Ducros † .....	24.02.1927
Georgette De Luca † .....	17.04.1927
Heidi Cordey † .....	06.05.1927
Margit Bondar .....	03.08.1927
Marianne Claudet .....	04.11.1927
Edouard Thévenaz .....	13.11.1927
Marcel Décombaz.....	09.12.1927

Afin de couronner cette importante décennie, la Municipalité a convié l'ensemble les jubilaires à un repas commun au Restaurant des Alpes le 6 avril 2017.

Ce fut une belle rencontre de partage et d'échanges riches en souvenirs.

### 3.1.19 Marché communal (AG 1609)

---

Notre traditionnel marché villageois a ouvert ses portes, par un temps pluvieux, le samedi 2 septembre 2017 sur le thème : « Notre terre, Vos forêts, Votre eau, Notre bien-être ».

Les produits du terroir mis en valeur par les sociétés et les commerçants du village font toujours le plaisir des visiteurs ; nous remercions particulièrement l'Association La Branche pour l'espace très achalandé qu'elle a proposé.

Comme à l'accoutumée, plusieurs sociétés locales nous ont aussi gratifiés de diverses prestations et performances, ainsi que de stands de qualité. La Société de jeunesse a assuré, quant à elle, l'animation du soir en proposant une fondue géante au Forum.

Nous remercions ici les sociétés locales qui ont participé, les habitants du village qui ont tenu un stand et surtout la Société de développement qui a activement œuvré à l'organisation de cette manifestation, ainsi que les partenaires et collaborateurs communaux pour leurs contributions respectives qui ont permis à chacun de partager un moment d'amitié et de convivialité.



### 3.1.20 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (AG 274)

---

- Notre commune est membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) depuis 1989. Elle réunit les 25 communes de France et celle de Suisse portant le même toponyme. L'ASFS organise chaque année un congrès.
- En 2017, le 31<sup>ème</sup> congrès de l'ASFS s'est tenu les 27 et 28 mai à Savigny (Haute-Marne, France). 37 administrés et élus ont fait le déplacement du 25 au 28 mai 2017, organisé par la commune, via MM. Jean-Philippe Thuillard, administrateur ASFS et Jean-Claude Rochat, délégué ASFS.
- Le calendrier des prochains congrès est le suivant :
  - 12 et 13 mai 2018 : Savigny (Haute-Savoie, France), 813 habitants
  - 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019 : En attente de candidature
- En 2017, il n'y a pas eu de camp des jeunes.

### 3.1.21 Transports publics (FI 1428 – AG 39/751)

---

#### 3.1.21.1 Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé

- L'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé s'est élevée à CHF 144'799.45 pour notre commune en 2017, alors que le montant porté au budget ascendait à CHF 178'851.10.

Pour tous les bassins de transports, la participation financière des communes selon la répartition définitive 2017 a été inférieure à celle provisoire planifiée dans l'information budgétaire de la Direction générale de la mobilité et des routes, Division management des transports.

Les indemnités finalement conventionnées avec les entreprises de transport, l'augmentation de la quote-part octroyée par la Confédération pour le trafic régional de voyageurs, ainsi que les décomptes spécifiques du trafic urbain en site propre (métros ; uniquement le bassin 5) expliquent principalement cette évolution favorable.

- La Direction générale de la mobilité et des routes, Division management des transports, nous a invités à inscrire un montant de CHF 183'453.80 au budget 2018.

Cette participation prévisionnelle est en légère augmentation pour tous les bassins ; celle-ci s'explique par une diminution de la quote-part fédérale 2018 en faveur du trafic régional de voyageurs (TRV), impliquant que toute augmentation des indemnités devra être financée intégralement par le canton.

#### 3.1.21.2 Cartes journalières CFF

Depuis mars 2016, la population de Savigny peut acquérir deux cartes journalières CFF « Commune » au prix de CHF 40.00 et les habitants d'autres communes au prix de CHF 50.00. Un « last-minute » est accessible à CHF 30.00.

Comme le bilan 2016 se profilait de manière positive et que cette prestation est fort appréciée des citoyens, la Commune de Forel (Lavaux) a sollicité notre partenariat pour la vente d'une 3<sup>ème</sup> carte journalière dès mars 2017, période du renouvellement auprès des CFF.

Nous avons accepté, moyennant une contribution aux frais administratifs et proposons donc trois cartes journalières CFF dès mars 2017, aux conditions précitées.

Vous trouverez ci-dessous la statistique de vente 2017 :

Mois	Nb de cartes	Vendues	Invendues	%
Janvier	62	35	27	56.45
Février	56	39	17	69.64
Mars	93	71	22	76.34
Avril	90	81	9	90.00
Mai	93	82	11	88.17
Juin	90	73	17	81.11
Juillet	93	90	3	96.77
Août	93	89	4	95.70
Septembre	90	76	14	84.44
Octobre	93	87	6	93.55
Novembre	90	66	24	73.33
Décembre	93	81	12	87.10
<b>Total</b>	<b>1'036</b>	<b>870</b>	<b>166</b>	<b>83.98</b>

La moyenne des cartes vendues en 2017 est de 83.98%, contre 77.81% durant la période précédente.

Le montant encaissé se situe dans la cible du budget 2017.

### 3.1.22 Cultes (IPC 648 – AG 198)

#### 3.1.22.1 Statistiques

Au 1<sup>er</sup> octobre 2017, les confessions présentes dans notre commune étaient les suivantes :

- Protestants 1'252
- Catholiques 1'017
- Autres confessions ou sans confession 1'069

#### 3.1.22.2 Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux)

La Commune de Savigny a été représentée aux assemblées paroissiales ordinaires de 2017.

Elles ont lieu deux fois par année, généralement à l'issue d'un culte, dans l'un des deux villages de la paroisse, en alternance :

- Au printemps pour approuver les comptes et la gestion de l'année précédente
- En automne pour approuver le budget de l'année suivante

Elle peut également être convoquée par le conseil paroissial pour un objet particulier, mais cela n'a pas été le cas en 2017.

### 3.1.23 Relations Etat / communes – Péréquation (AG 497)

---

- Le décompte final de la péréquation 2016 s'est soldé par un montant de CHF 905'021.00 en notre faveur.

Le détail du décompte 2016 s'établit comme suit :

– Facture sociale		CHF 1'990'068.00
– Alimentation au fonds de péréquation	CHF 2'144'285.00	
– Couche population	./.	CHF 924'789.00
– Couche solidarité	./.	CHF 550'239.00
– Dépenses thématiques	./.	<u>CHF 439'244.00</u>
– Péréquation directe nette		CHF 230'014.00
– Réforme policière		<u>CHF 147'931.00</u>
Solde net des péréquations 2016		<b>CHF 2'368'013.00</b>
– Acomptes facturés	./.	<u>CHF 3'273'034.00</u>
Solde en faveur de la commune		CHF 905'021.00

- Le décompte précité est basé sur les éléments suivants :
  - Rendements des impôts 2016 selon les données transmises par les communes et validées ensuite par elles.
  - Taux d'imposition 2016 (taux moyen : 67.56).
  - Correction des rendements sur la base des imputations, des modifications de taxations antérieures et des pertes sur débiteurs.
  - Facture sociale 2016 : CHF 740'601'543.00 correspondent aux acomptes 2016. Ce montant tient compte des éléments négociés dans le cadre des relations financières entre l'Etat et les communes.
  - Dépenses thématiques : les communes ont annoncé les montants y relatifs selon le questionnaire qui leur est adressé chaque année par l'Autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo). Les chiffres fournis par les communes et attestés par leurs organes de contrôle ont ensuite été traités de façon normalisée par les services de l'Etat, selon les directives définies par la commission paritaire. Le dépassement du plafond des dépenses thématiques peut être compensé à hauteur de 70.84%.

- Facture 2016 de la réforme policière : sur la base de l'article 45 de la Loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) et conformément au protocole d'accord entre l'Etat et les communes de juin 2013, un montant de CHF 64'955'763.00 a été mis à la charge des communes.
- De plus amples informations sur ce décompte sont disponibles sur le site :  
[www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/](http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/)

### 3.1.24 Conventions de collaboration (TR 58/1939 – IPC 1823)

---

- En date du 14 juin 2017, nous avons résilié la convention du 10 décembre 1998 nous liant à la Ville de Lausanne pour la prise en charge des déchets ménagers incinérables, avec effet au 31 décembre 2017. De plus amples précisions à ce sujet sont fournies sous chiffre 6.4.1 ci-après.
- En date du 31 octobre 2017, nous avons démissionné de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise pour la fin de l'exercice 2017. De plus amples précisions à ce sujet sont fournies sous chiffre 3.1.28 ci-après.
- En date du 22 décembre 2017, nous avons étendu la convention de collaboration du 6 août 2013 nous liant à la Ville de Pully pour l'utilisation de la déchetterie des Gavardes, à tous les ménages qui présentent une demande d'accès. De plus amples précisions à ce sujet sont fournies sous chiffre 6.4.3.2 ci-après.

### 3.1.25 Association Lavaux Patrimoine mondial (AG 36)

---

En conformité avec les buts définis par le plan de gestion ratifié par l'UNESCO, la Confédération et les communes du site « Lavaux, vignoble en terrasses », une association de droit privé a été constituée en 2013, sous la dénomination Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm).

L'Association LPm a un rôle de coordination pour valoriser l'existant, initier des actions, mettre en cohérence les travaux réalisés, fédérer et accompagner les acteurs. Ses trois principaux axes de travail sont :

- Le paysage et la viticulture
- La culture, l'éducation et le tourisme
- La communication

En tant que membre, Savigny fait partie de l'assemblée générale qui est convoquée en principe une fois par année. Cette dernière a eu lieu le 14 juin 2017 à Chardonne. La présentation du rapport d'activités de l'année 2016 a relevé plusieurs points intéressants. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site :

[www.lavaux-unesco.ch](http://www.lavaux-unesco.ch); rubrique : association-lpm

En date du 28 juin 2017, Lavaux a fêté ses 10 ans d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cet anniversaire a été commémoré le 9 septembre 2017 à Cully.

### 3.1.26 Lausanne Région (AG 197)

---

Nous vous remettons ci-joint le rapport d'activités 2017 de Lausanne Région<sup>3</sup>.

### 3.1.27 Centre sportif de Malley (AG 1984)

---

Rappel : au cours de sa séance du 29 juin 2015, le Conseil communal a adopté le préavis n° 05/2015 – Participation de la commune aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley et au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM).

Une cérémonie de la « pose de la première pierre » a été organisée le 6 octobre 2017 sur le site de la patinoire provisoire de Malley.

La participation de notre commune, selon la progression présentée dans le préavis précité, sera effective au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la mise en service de la patinoire principale, soit en principe dès 2020 si le programme des constructions est tenu.

### 3.1.28 Association du passeport vacances de la région lausannoise (IPC 1823)

---

Notre commune, en partenariat avec l'école, a été membre de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise (AVPRL) durant de nombreuses années, à la plus grande satisfaction des enfants et des parents, mais aussi des organisateurs d'activités qui ont partagé avec enthousiasme leur passion au service de la jeunesse ; nous les remercions ici vivement de leur engagement et du temps qu'ils ont consacré.

Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, la Direction de notre établissement scolaire est cependant groupée sur le site unique de Mézières ; nous participons ainsi pleinement aux activités organisées dans la région d'Oron-Jorat, à travers l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ). Dans ce contexte, notre commune et celle de Forel (Lavaux) ont observé qu'il était devenu compliqué et malaisé de maintenir en parallèle notre adhésion à l'AVPRL, car seuls les enfants de nos deux communes sont concernés, alors qu'en classe, ils sont mélangés avec les élèves des huit autres communes de l'ASIJ.

A l'issue d'une réflexion avec la Commune de Forel (Lavaux), portant sur les éditions 2016 et 2017, nous avons pris l'option de démissionner de l'AVPRL pour la fin de l'exercice 2017.

En lieu et place, nous participerons au passeport vacances d'Oron-Jorat dès 2018.

---

<sup>3</sup> Rapport d'activités 2017 de Lausanne Région

## 3.2 Section 2 Finances

### 3.2.1 Rapport des comptes (FI 1738)

---

Nous nous référons au rapport spécifique en la matière (préavis n° 04/2018).

### 3.2.2 Arrêté d'imposition (FI 1790)

---

Nous nous référons au préavis n° 08/2017 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018, adopté par le Conseil communal au cours de sa séance du 2 octobre 2017, maintenant le taux d'imposition communal à 69 points et celui de l'impôt foncier à 1.2‰.

### 3.2.3 Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (FI 1919)

---

Au cours de sa séance du 2 décembre 2016, le Conseil communal a adopté le préavis n° 13/2016 – Plafond d'endettement : législature 2016-2021, fixant celui-ci à CHF 29 millions, considérant la dette actuelle, les investissements planifiés et les amortissements à effectuer.



### 3.3 Section 3 Sécurité sociale

#### 3.3.1 Chômage (SECU 99)

---

Vous trouverez en annexe les statistiques de la situation du marché de l'emploi dans le Canton de Vaud au 31 décembre 2017<sup>4</sup>.

#### 3.3.2 Exécution forcée d'expulsion (SECU 1834)

---

En 2017, nous avons traité les situations suivantes :

- Publication d'une sommation dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 25 juillet 2017, relative à l'évacuation du contenu des 2 garages d'un appartement de 5 pièces, lequel était entreposé au garage des bus scolaires de la déchetterie des Gavardes depuis les mois de mai et juillet 2016.
- Exécution forcée d'expulsion d'un appartement de 3 pièces au mois d'août 2017, que le locataire a rendu vide.

#### 3.3.3 Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (SECU 586)

---

- Les comptes 2016 de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS) Est lausannois-Oron-Lavaux se sont finalement bouclés avec un excédent de recettes de CHF 116'259.50, au lieu du déficit budgétisé de CHF 174'610.00.
- Le déficit budgétisé par l'ARAS pour 2018 se monte à CHF 204'700.00. Il correspond à l'excédent qui pourrait être à charge des communes ; mais si nécessaire, il sera financé d'abord par les fonds de réserve.
- Notre participation 2016 au financement des agences d'assurances sociales s'est élevée à CHF 12.50 par habitant, alors qu'elle avait été budgétisée à CHF 15.20 par habitant.
- Pour 2018, la participation budgétisée s'élève à CHF 15.90 par habitant, alors qu'en 2017 elle était budgétisée à CHF 14.45.

#### 3.3.4 Facture sociale (SECU 685)

---

- Le montant de notre participation à la facture sociale 2016, communiqué en septembre 2017, s'est élevé à CHF 1'990'067.00, alors que les acomptes se sont élevés à CHF 2'193'735.00, soit une différence en notre faveur de CHF 203'668.00.
- La participation prévisionnelle de notre commune à la facture sociale 2018, communiquée en octobre 2017, a été fixée à CHF 2'042'393.00, alors que la participation prévisionnelle 2017 s'élevait à CHF 2'460'361.00.

---

<sup>4</sup> Statistiques du marché de l'emploi dans le Canton de Vaud au 31 décembre 2017

- Remarques :
  - L'accord négocié entre le canton et les communes prévoit que dès 2016, seul un tiers des augmentations des montants compris dans la facture sociale par rapport à l'année 2015 sont à charge des communes. Cet accord est stipulé à l'article 17a alinéa 1 de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF – RSV 850.01), qui dispose que : *Dès l'année 2016 et pour les années suivantes, le montant qui dépasse les dépenses de l'Etat engagées en vertu de l'article 15 de la présente loi par rapport au décompte de l'année 2015 n'est à la charge des communes qu'à raison d'un tiers (33.3%).*
  - C'est ainsi que la facture sociale basée sur le budget 2018 a été calculée, à savoir : l'équivalent de la facture sociale 2015 a été mis à charge des communes, auquel s'ajoute le tiers de l'écart entre les dépenses nettes de l'Etat inscrites au budget 2018 et celles qui résultent des comptes 2015.
  - Le calcul de la facture sociale 2017 (correspondant aux acomptes facturés aux communes) découle quant à lui d'un écart entre le budget 2017 et le budget 2016, plutôt que de l'écart entre le budget 2017 et les comptes 2015. Le décompte final de la facture sociale 2015 étant plus élevé que la facture sociale des acomptes basés sur le budget 2016, la facture sociale 2017 présente une sous-évaluation d'un peu plus de CHF 11 millions.
  - Le décompte final 2017 sera quant à lui correct, puisque la part facturée aux communes sera basée sur le décompte final de la facture sociale 2015, auquel viendra s'ajouter le tiers de l'écart entre les dépenses nettes 2017 et 2015 de l'Etat.

### 3.3.5 Santé publique (SECU 531)

---

#### 3.3.5.1 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

- Conformément au principe de financement énoncé à l'article 18 de la Loi du 6 octobre 2009 sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD – RSV 801.11), l'Etat et les communes financent subsidiairement et paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile fournies par les centres médico-sociaux (CMS) placés sous la responsabilité des associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile.
- En 2017, la participation communale à l'AVASAD s'est élevée à CHF 93.00/habitant, tandis que celle de 2016 s'est élevée à CHF 90.00/habitant.  
Pour 2018, la participation prévisionnelle a été fixée CHF 94.00/habitant.
- Remarques :
  - Le budget 2018 de l'AVASAD prévoit une croissance de l'activité limitée à 0.9% par rapport au budget 2017. Les soins infirmiers sont notamment renforcés, afin de répondre au besoin de prise en charge de patients plus âgés : la nuit, de retour après une hospitalisation ou maintenus à domicile pour différer le transfert en EMS ; les prestations de base et d'aide au ménage restent quant à elles stables.

- L'article 17a alinéa 1 de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF – RSV 850.01), cité sous chiffre 3.3.4 ci-dessus, est applicable à la répartition des coûts de l'AVASAD ; ainsi, dès 2016, seul un tiers des augmentations des montants AVASAD compris dans la facture sociale par rapport à l'année 2015 sont à charge des communes.

### 3.3.5.2 Aide et soins à domicile

Notre commune est rattachée au Centre médico-social (CMS) d'Oron.

## 4. Services industriels / Assainissement

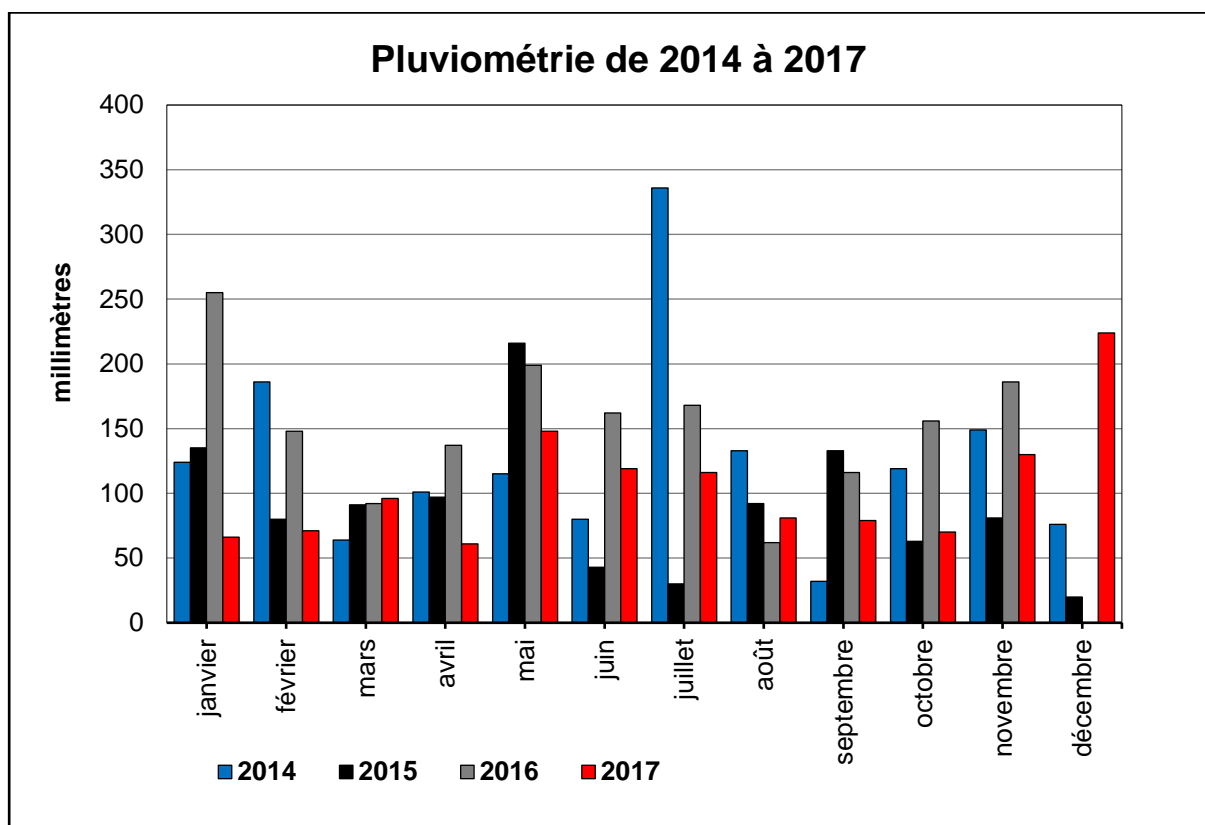
### 4.1 Section 1 Services industriels

#### 4.1.1 Approvisionnement en eau potable (SI 1114/1521)

##### 4.1.1.1 Production d'eau

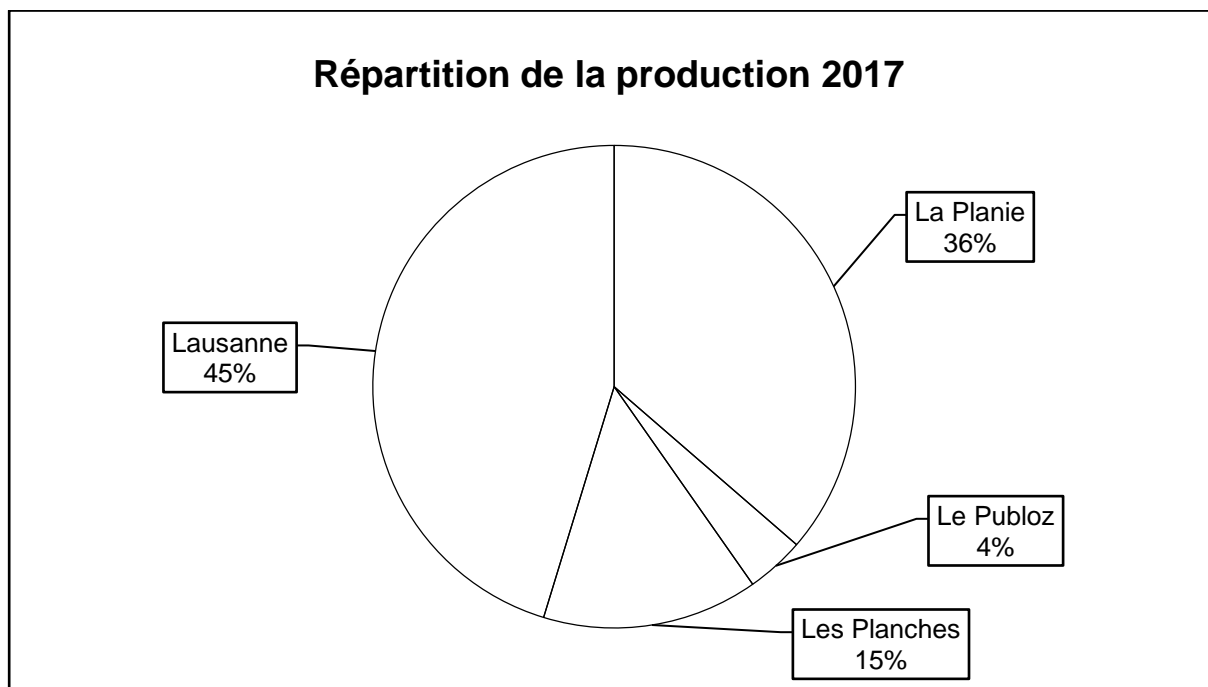
Comme chaque année, nous vous remettons en annexe le tableau des comptages d'eau de l'année écoulée<sup>5</sup>, comportant également le résultat des années précédentes pour permettre une comparaison.

Les graphiques ci-dessous illustrent les données de ces résultats.

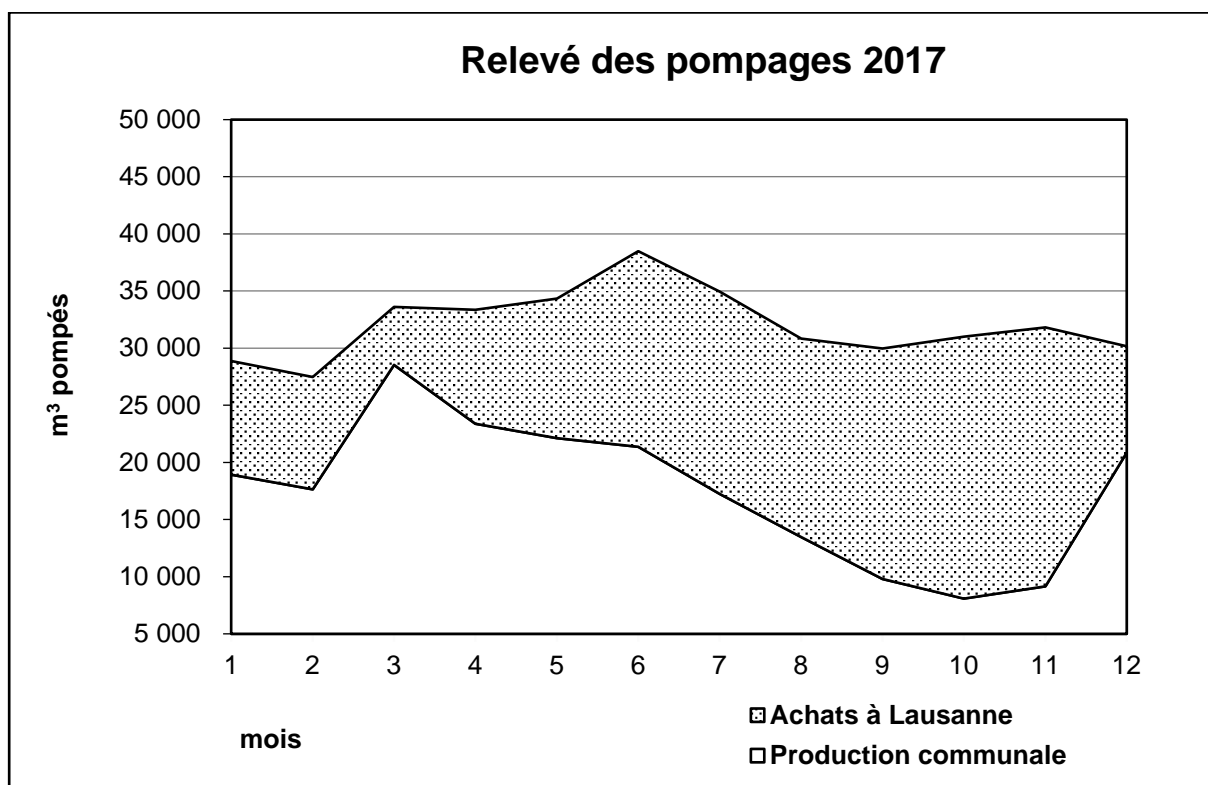


<sup>5</sup> Tableau des comptages d'eau de 2012 à 2017

### Répartition de la production 2017



### Relevé des pompages 2017



L'année 2017 a été mitigée quant à la production d'eau. Le graphique du relevé des pompages montre que nous avons dû acheter 50% de l'eau distribuée à Lausanne, alors qu'en 2016 les achats se sont limités à 15%. Les conditions hydrologiques nous ont principalement pénalisés : en effet, les pluies ont été abondantes, mais de courte durée ; de ce fait, elles n'ont pas procuré une infiltration suffisante du sol pour réalimenter les sources.

#### 4.1.1.2 Analyse des résultats des comptages 2017

- La différence entre le relevé des pompages + achats d'eau et le relevé des compteurs s'explique comme suit :
  - Contrôle de bornes hydrantes : environ 100 m<sup>3</sup> à 200 m<sup>3</sup>
  - Purge du réseau : environ 500 m<sup>3</sup> à 1'000 m<sup>3</sup>
  - Diverses ruptures de conduites : en 24 heures, elles peuvent engendrer un débit de 150-500 m<sup>3</sup> selon l'importance

En 2017, les fuites ont représenté un volume de 4'200 m<sup>3</sup>; ce résultat nous incite comme toujours à une réflexion sur la nécessité de maintenir un entretien de qualité de notre réseau.
- Les fuites sont détectées par les moyens suivants :
  - Le téléphone d'un particulier
  - Le contrôle visuel par notre service des eaux
  - Le contrôle journalier de la consommation d'eau par le système de télégestion et la localisation d'éventuelles fuites par les 59 détecteurs fixes installés sur le réseau
  - Le contrôle auditif par le service des eaux lors des relevés des compteurs

#### 4.1.2 Qualité de l'eau (SI 40/899 – TR 1018)

---

- Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques ont dans l'ensemble été conformes aux normes en vigueur. Vous trouverez ci-joint l'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2017<sup>6</sup>, diffusée sur le site internet de la commune et aux piliers publics.
- La récolte d'échantillons s'effectue mensuellement sur 3 à 6 points aléatoires du réseau pour une analyse succincte portant sur 3 paramètres les plus importants, soit : germes aérobies mésophiles, escherichia coli, enterococcus spp.
 

En outre, une analyse complète est effectuée 3 fois par année, portant sur 96 paramètres complémentaires à ceux précités, soit : sels minéraux, résidus de pesticides, médicaments et autres composés chimiques.

Ces analyses détaillées peuvent être consultées sur demande à l'administration communale.
- Contamination de l'un des captages des sources des Planches :

---

<sup>6</sup> Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2017

N'ayant pas trouvé de solution à l'amiable avec le propriétaire du terrain concerné, une procédure judiciaire est pendante devant la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal depuis l'été 2016.

Cette procédure a trouvé un épilogue au mois de mai 2017. La CDAP a admis le recours, en considérant que les éléments fournis par la commune ne démontraient pas à satisfaction de droit la responsabilité unique du propriétaire, dans une relation de causalité directe et adéquate entre l'exploitation du fonds et la pollution, car d'autres facteurs étaient de nature à contribuer à l'altération du captage.

Cela étant et du fait que cette source fournit un débit non négligeable, nous continuons à analyser la qualité de l'eau produite, afin de suivre l'évolution de la situation. L'objectif est d'évaluer si une solution fiable d'assainissement, à un prix proportionné, est envisageable.

#### 4.1.3 Etat et entretien du réseau *(SI 146/385/1545/1858 – AG 254 – PO 1903)*

---

##### 4.1.3.1 Gestion du réseau

L'exploitation, le maintien, l'entretien et le développement du réseau d'eau potable et de ses équipements font l'objet d'une planification déterminée par un Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Notre commune est dotée d'un tel outil, qui a été approuvé par l'autorité cantonale de l'époque en date du 26 mars 2001.

Ce document doit cependant être renouvelé régulièrement, en fonction de l'évolution des infrastructures, tous les 15 à 20 ans. Il dirige la commune sur les travaux d'entretien, de renouvellement et d'extension du réseau qui devraient ou doivent être exécutés. Il définit également les procédures sécuritaires, en matière de défense incendie, de pénurie et de catastrophe. En l'espèce, le PDDE du 26 mars 2001 de la Commune de Savigny comporte une projection des investissements jusqu'à 2020, ce qui signifie par conséquent qu'il devra être mis à jour prochainement, probablement en 2020-2021.

##### 4.1.3.2 Fuites

- Le relevé des détecteurs de fuites, deux fois par mois, de même que la lecture journalière des graphiques et quantités, nous permettent de suivre d'une façon plus précise les fluctuations sur le réseau, notamment les pertes dues à des fuites.
- Lors de contrôles au cours des relevés des compteurs, ainsi que lors du relevé des 59 détecteurs de fuites tous les quinze jours, nous avons décelé en 2017 :
  - 14 fuites sur le réseau communal
  - 5 fuites sur le réseau privé, annoncées à leurs propriétaires pour réparation
 Celles-ci sont détaillées sur le tableau annexé<sup>7</sup>.

##### 4.1.3.3 Compteurs

En 2016, nous avons remplacé 76 compteurs en fin de vie. La durée d'amortissement est d'environ 15 ans.

---

<sup>7</sup> Tableau récapitulatif des fuites 2017

#### 4.1.4 Renouvellement de conduites et d'infrastructures (SI 1545/1858/1969/1990 – DB 384 – TR 1995)

---

##### 4.1.4.1 Route de Mollie-Margot

- Rappel

Au cours de sa séance du 29 août 2016, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité de CHF 443'000.00 HT (préavis n° 05/2016), incluant les travaux effectués en 2015, ainsi que les étapes 2016 et 2017. Le tronçon du renouvellement s'étend sur une longueur totale d'environ 1'490 mètres, depuis le terrain de football de Saint-Amour jusqu'à l'entrée de Mollie-Margot.

- Travaux

Les étapes 2016 (540 mètres) et 2017 (850 mètres) ont été réalisées selon le planning établi par le canton. Les travaux ont ainsi été achevés en août 2017.

Le crédit accordé par le Conseil communal a été respecté.

- Traversée de Mollie-Margot

Le remplacement du solde de la conduite, en traversée de Mollie-Margot, est à l'étude avec la réfection de la route. Nous espérons présenter un projet en fin d'année 2018.

##### 4.1.4.2 Cabane de Praz-Dom-Nicod

En complément aux travaux de réfection de la cabane et des équipements techniques réalisés en 2016 (voir rapport de gestion 2016, chiffre 4.1.4.2), les Services industriels de Lausanne nous ont invités à modifier la prise d'eau (pompage), afin qu'ils puissent remplacer le compteur principal. Ces travaux n'ont pas pu être réalisés en 2017, car nos captages n'étaient pas productifs ; ils sont reportés en 2018.

##### 4.1.4.3 Route du Collège

En début d'année 2017, la conduite d'eau potable (1957), qui alimente l'Ancien collège, la Villa des maîtres, le Pavillon et l'église depuis la vanne de réseau située au bas de la route du Collège, a fui à 4 reprises, les 11 janvier, 26 janvier, 18 février et 21 février 2017.

Au vu de la vétusté de cette conduite et des fuites qui se sont succédé, nous avons décidé de la remplacer. Une demande de crédit complémentaire a été présentée au Conseil communal au cours de sa séance du 26 juin 2017 (préavis n° 05/2017). Nous avons profité des travaux de fouille pour poser une conduite de gaz en attente de branchement dans le garage de la Villa des maîtres, susceptible d'alimenter les bâtiments précités.

Durant les travaux, un raccordement provisoire depuis la borne hydrante a été mis en place et par précaution, des bouteilles d'eau potable ont été distribuées aux structures d'accueil de l'Ancien collège.



#### 4.1.4.4 Approvisionnement en gros de l'intégralité des Monts-de-Pully

A la fin de l'été 2017, la chambre de prise construite en 2016, au lieu-dit Ravessoud, a fait l'objet d'un incident technique : en raison de celui-ci, les soupapes de sécurité sont entrées en fonction et ont engendré une inondation des installations, suivie d'un problème d'écoulement. Au final, tous les équipements ont été endommagés, y compris le compteur appartenant à Savigny. Pully a dû remplacer la globalité des installations inondées ; elle a en outre pris à sa charge la perte d'eau estimée à 6'000 m<sup>3</sup>.



#### 4.1.4.5 Bornes hydrantes

- L'inventaire de toutes nos bornes hydrantes, avec relevé GPS et débits d'eau, a été réalisé en 2014 et 2015.  
Dès 2016, nous avons confié l'entretien annuel et la révision de notre parc d'hydrantes, composé de 216 unités, à une société spécialisée en la matière.
- A l'issue du contrôle annuel 2017, nous avons remplacé une borne hydrante.

#### 4.1.4.6 Captages

- Une fois par année, nous effectuons un nettoyage et un état des lieux de nos captages et chambres de rassemblement. Le constat est consigné dans le document d'assurance qualité d'autocontrôle de l'eau distribuée.

L'eau de boisson, en tant que denrée alimentaire, est assujettie à la législation sur les denrées alimentaires ; à ce titre, elle fait l'objet d'un autocontrôle obligatoire, lequel doit répondre aux exigences légales applicables en la matière. A Savigny, ce système a été mis en place en 2003 ; il nous sert de fil conducteur quant aux actions à entreprendre sur les ouvrages.

- En 2017, nous avons entrepris la réfection de 3 chambres de rassemblement des captages n° 5, 13 et 24, soit : rehaussement et remplacement des regards ; remplacement si nécessaire des bondes de vidange et de la crépine ; rehaussement et remplacement des couvercles par un élément en inox ; nettoyage et désinfection.

Ces travaux sont effectués par notre service des eaux. La cadence d'entretien est de 3 à 5 captages par année.

Captage n° 5 : avant



après



Captage n° 13 : avant



après



Captage n° 24 : avant



après



#### 4.1.5 Extension du réseau (SI 1545/1858)

---

Il n'y a pas eu de travaux d'extension du réseau d'eau potable en 2017.

#### 4.1.6 Matériel, machines et véhicule du service des eaux (AG 254)

---

En 2017, nous avons acquis un enregistreur de données pour les captages. Il permet de mesurer le débit-température de l'eau sur un temps donné.

#### 4.1.7 Révision du règlement communal sur la distribution de l'eau (SI 1182)

---

- En date du 5 mars 2013, le Grand conseil a modifié la Loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau (LDE – RSV 721.31), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2013. Un délai de 3 ans a été accordé aux communes vaudoises pour mettre en conformité leur règlement sur la distribution de l'eau.
- Durant l'année 2017, notre commune a entrepris la révision de son règlement de 1967 et ses annexes. Le règlement révisé a été adopté par la Municipalité au cours de sa séance du 20 juin 2017, puis soumis à l'examen préalable du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ; les remarques et observations ont été prises en compte.
- Le préavis n° 06/2017 – Révision du règlement du 21 avril 1967 sur la distribution de l'eau a été présenté au Conseil communal au cours de sa séance du 2 octobre 2017 ; il a suscité beaucoup de discussions et a finalement été adopté avec plusieurs amendements, dont notamment le refus de délégation de compétence tarifaire à la Municipalité.
- En date du 1<sup>er</sup> novembre 2017, le règlement ainsi adopté a été approuvé par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport. Il est publié sur le site internet de la commune depuis fin décembre 2017, à l'adresse suivante :  
[http://www.savigny.ch/files/1514456140-reglement\\_eau\\_approbation\\_internet-4401.pdf](http://www.savigny.ch/files/1514456140-reglement_eau_approbation_internet-4401.pdf).
- Les abonnés seront renseignés en deux phases par une note informative et explicative, à savoir : avec la facture du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 et avec celle du 1<sup>er</sup> semestre 2018 selon le nouveau tarif applicable.
- Les éléments principaux du nouveau règlement sont la modification du tarif de vente de l'eau au mètre cube (m<sup>3</sup>) et la mise en place d'une taxe d'abonnement annuel, ainsi que d'une taxe d'abonnement du compteur.
- Les nouvelles bases de taxation doivent permettre de couvrir les frais d'exploitation et d'entretien courants, ainsi que de financer l'alimentation du fonds de réserve et les investissements d'extension du réseau en limitant le recours à l'emprunt.

## 4.2 Section 2 Assainissement

### 4.2.1 Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (TR 46)

#### 4.2.1.1 Bassins

- A titre d'entretien et de prévention, nous avons vidé la 1<sup>ère</sup> ligne (ligne n° 1) des installations techniques, nettoyé les aérateurs et testé le fonctionnement de la STEP avec une seule ligne.

Il s'avère que le fonctionnement sur une ligne est concluant ; cela nous permet d'envisager l'arrêt d'une ligne pour des travaux lourds d'entretien sans courir le risque d'un traitement déficient des eaux.

- Nous avons contrôlé les parois du bassin biologique vidé et constaté que l'état des bétons ne s'est pas péjoré par rapport à 2016.
- Nous avons remplacé les tubes d'aération, car ils étaient usés. Nous ferons de même sur la 2<sup>ème</sup> ligne (ligne n° 2) durant l'année 2018.
- Nous avons effectué une modification de la tuyauterie inox d'alimentation en air des tubes d'aération, afin d'installer un dispositif de nettoyage par injection d'acide phosphorique sur les canalisations des aérateurs ; ce système préviendra l'obturation des buses d'aération et nous évitera de devoir vider les bassins avec un camion-pompe pour effectuer un nettoyage manuel qui prend beaucoup de temps.

Lors de ces travaux, nous avons constaté que le solde de la tuyauterie inox d'alimentation des tubes d'aération était corrodé et ne résisterait pas à l'acide phosphorique ; cette tuyauterie a donc également été remplacée.

En relation avec ce dispositif, nous avons acquis un chariot mobile de dosage d'acide phosphorique avec pompe intégrée.

Tuyau inox corrodé



Tubes d'aération



Modification de la tuyauterie inox d'alimentation en air des tuyaux d'aération





Prise pour le raccordement de l'équipement de nettoyage par acide



Chariot mobile de dosage d'acide phosphorique avec pompe intégrée



#### 4.2.1.2 Centrifugeuse

Comme chaque année, une révision et un entretien préventifs de la centrifugeuse ont été exécutés.

#### 4.2.1.3 Optimisation

- Energie

- Nous avons confié une étude d'optimisation énergétique de la STEP à un bureau d'ingénieurs, dont le coût est partiellement subventionné par la Confédération et le canton ; celle-ci est projetée en 2018. Il s'agit d'une analyse de la consommation électrique par optimisation des processus électromécaniques, variante de valorisation des boues. Le bureau établira différentes variantes, avec calcul des investissements et de rentabilité ; si une solution rentable est proposée, elle fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil communal.
- En parallèle, nous évaluons également l'option d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment ; des offres ont été sollicitées et sont à l'étude.

- Consommables

Comparatif et consommation du précipitant pour le traitement du phosphore dans les bassins biologiques : produit utilisé CW 43 de VTA.

Année 2012 :	23'504 litres de produit x 1.33	=	31.260 tonnes	
Année 2013 :	23'862 litres de produit x 1.33	=	31.736 tonnes	+ 1.5 %
Année 2014 :	27'102 litres de produit x 1.33	=	36.045 tonnes	+13.5 %
Année 2015 :	23'061 litres de produit x 1.33	=	30.671 tonnes	- 15.0 %
Année 2016 :	19'096 litres de produit x 1.33	=	25.397 tonnes	- 17.2 %
Année 2017 :	17'789 litres de produit x 1.33	=	23.660 tonnes	- 6.8 %

Ce comparatif montre qu'avec un réglage adapté et un paramétrage pertinent, nous pouvons économiser jusqu'à 34% de produit, tout en continuant à traiter le phosphore et à respecter les normes de rejets dans le milieu récepteur ; cet écart est calculé entre les 36.045 tonnes de l'année 2014 et les 23.660 tonnes de l'année 2017.

Sachant que le prix de la tonne de précipitant est de CHF 350.00, l'économie potentielle s'élève à environ CHF 4'500.00/année.

- Transport

Diminution d'environ 1/3 du nombre des transports de boues partiellement déshydratées à la STEP de Vidy, suite au remplacement de la benne à boues en 2016 (rapport de gestion 2016, chiffre 4.2.1.3, p. 61).

Benne à boues partiellement déshydratées



#### 4.2.1.4 Autres travaux d'entretien

- Remplacement des filtres de sortie de la ligne n° 1. Le solde sera remplacé en 2018.
- Révision complète des 2 surpresseurs :
  - Remplacement du moteur du surpresseur n° 2, dont un roulement était cassé et l'axe voilé. Le moteur remplacé sera révisé et gardé en réserve, en cas de problème.
  - Vidange des 2 groupes surpresseurs ; remplacement des joints et roulements.
- Remplacement des diffuseurs d'origine (10 ans) par des modèles à membranes dans la ligne n° 1 ; ils étaient colmatés et déchirés.
- Remplacement de l'un des brasseurs de la zone de contact du bassin de clarification de la ligne n° 2, car les 2 roulements étaient défectueux après 8'000 heures de service.
- Vidange de l'un des brasseurs de la zone de contact du bassin de biologie de la ligne n° 1.
- Vidange du brasseur du bassin de biologie de la ligne n° 1.
- Vidanges des 4 pompes de recirculation.

- Remplacement de l'installation de climatisation du local technique, défectueuse en raison des pertes de gaz dues à la corrosion des tuyaux.
- Prévu en 2018 : révision et remplacement de la vis sans fin du dégrilleur-dessableur.
- Prévu en 2018-2019 : travaux d'entretien mécaniques plus conséquents, soit notamment le remplacement de la chaîne des racleurs et des filtres microspores des bassins de rejet.

#### 4.2.1.5 Taxe fédérale supplémentaire

- Rappel : En application du nouvel article 60b de la Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux – RS 814.20), la Confédération prélève une taxe fédérale sur les eaux usées de CHF 9.00 par habitant raccordé auprès des détenteurs de STEP, dès 2016 et jusqu'en 2040. Ces recettes doivent contribuer à financer les investissements initiaux pour assurer une réduction des micropolluants dans les STEP. Pour mémoire, seules les STEP de plus de 8'000 équivalents-habitants auront l'obligation de traiter les micropolluants, sauf si elles constituent un risque pour la protection des lacs (cumul des rejets dans un bassin versant) et cours d'eau (dilution défavorable). La STEP de Savigny n'est pour l'instant pas concernée par les micropolluants.
- En 2017, le montant de cette taxe additionnelle de CHF 9.00 par habitant raccordé s'est élevé à CHF 28'179.00, contre CHF 27'882.00 en 2016 (compte n° 460.3191.00).

#### 4.2.2 Etat et entretien du réseau *(TR 46/1912)*

---

##### 4.2.2.1 Station de relevage de la Claie-aux-Moines

- Les pompes de la station de relevage des eaux usées de la Claie-aux-Moines ont été contrôlées, afin de vérifier leur bon fonctionnement suite à la mise en place de « SmartRun ». L'un des deux équipements a rencontré quelques problèmes mineurs de paramétrage qui sont maintenant réglés.
- Le corps de l'une des pompes révisées en 2016 a été remplacé sous garantie.

##### 4.2.2.2 Autres travaux d'entretien

- Nous avons procédé à l'inspection caméra des collecteurs d'eaux usées et claires du centre du village, afin d'évaluer leur état dans la perspective du futur plan de quartier « Village centre ».
- Nous avons procédé à l'inspection caméra de la canalisation d'EC de la route de la Claie-aux-Moines, depuis le débouché du chemin de la Séresse jusqu'au giratoire et au curage des canalisations EC et EU vers le restaurant.
- Nous avons procédé à l'inspection télévisée du collecteur d'eaux usées du Publoz (en aval du chemin des Gavardes), afin de définir les travaux de réhabilitation à entreprendre, conformément à l'autorisation délivrée en son temps par le Service des eaux, sols et assainissement (9 janvier 2007) au projet de construction de la station de relevage et conduite de refoulement des eaux usées de la Claie-aux-Moines.

### 4.2.3 Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (TR 1912)

---

Il n'y a pas eu de travaux significatifs exécutés en 2017.

### 4.2.4 Extension du réseau (TR 1912/1956/1992/1996)

---

#### 4.2.4.1 Assainissement du quartier des routes de Lutry, des Miguettes et de Tantérine

Rappel : les travaux ont été achevés au printemps 2016, y compris la remise en état des terrains.

La finalisation des revêtements routiers (fouilles en traversée de routes) a été effectuée au printemps 2017, car les remblaiements étaient stabilisés. Quelques finitions ont également été réalisées sur des propriétés privées, ceci pour les mêmes raisons de tassement.

La réception définitive des travaux a eu lieu en 2017.

#### 4.2.4.2 Assainissement de trois propriétés le long de la route d'Oron

Rappel : la propriétaire d'un bâtiment en bordure de la route d'Oron a sollicité la possibilité de le raccorder au réseau communal d'eaux usées dans le cadre des travaux de réhabilitation de la chaussée et des canalisations effectués par le canton.

A l'instar de l'opportunité saisie pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Mollie-Margot, nous avons examiné la faisabilité de cette requête et élaboré un projet. Référence est faite au préavis n° 02/2017 – Demande de crédit pour l'assainissement de trois propriétés de long de la route d'Oron (RC 701), accepté par le Conseil communal au cours de sa séance du 3 avril 2017.

Les travaux ont été réalisés et achevés à la fin de l'été 2017. Le crédit accordé a été respecté.

#### 4.2.4.3 Ouvrages projetés

Le collecteur d'eaux usées de la route Chexbres est régulièrement en surcharge, ce qui provoque des refoulements à l'embranchement de la canalisation de pompage d'En Brit. Cette problématique a été intégrée à l'analyse des modalités du remplacement et du redimensionnement de la conduite d'eaux usées de la route d'Oron, prévus dans le préavis n° 06/2016, dont l'objectif était précisément de soulager le collecteur existant d'eaux usées de la route de Chexbres.

Le contenu et le résultat de cette étude est présenté dans le préavis n° 01/2018 – Demande de crédit pour la réfection de la chaussée et l'assainissement du carrefour des Alpes, qui sera traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 26 mars 2018. L'assainissement proposé permettra en outre d'assurer l'avenir de l'évacuation des eaux quant aux divers projets d'aménagement en cours d'étude au centre de la localité (plan de quartier « Village centre »).



#### 4.2.5 Installations particulières d'épuration (TR 122/1912)

---

La Direction générale de l'environnement (DGE) est chargée de la surveillance de la conformité des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères. Lorsque les propriétaires sont invités à assainir leurs équipements, la question du raccordement des bâtiments concernés au réseau communal se pose.

Les demandes qui nous sont présentées dans ce sens sont examinées et évaluées au cas par cas, en fonction des opportunités de l'extension du réseau dans une zone ou l'autre, ainsi que sur le plan économique/financier.

Actuellement, quelques requêtes nous sont parvenues et sont en cours d'examen, tant du côté de la Municipalité que des privés.

## 5. Ecoles / Accueil des enfants

### 5.1 Section 1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

#### 5.1.1 Organes 2017 de l'ASIJ (IPC 1968)

---

##### 5.1.1.1 Conseil intercommunal

#### 1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 54 délégués des 10 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- 2 délégués municipaux pour la délégation fixe.
- Des délégués des conseils généraux ou communaux par fraction de 500 habitants pour la délégation variable.

Le nombre de délégués « variables » de Savigny est de 7.

#### 2) Représentation de Savigny

- Délégation fixe :
  - Daniel Métraux PLR
  - Jean-Claude Rochat PLR
  
- Délégation variable :
  - Christian Aeschlimann PLR
  - Stefan Giardiello PS
  - Lara Graz LES VERTS
  - Philippe Grosfillier PS
  - Sandra Klinke LES VERTS
  - Alexandre Monod PLR
  - André Peissard PLR

**3) Bureau**

Benjamin Borlat	Corcelles-le-Jorat	Président
Sonia Hugentobler	Jorat-Mézières	Vice-présidente
Fabienne Blanc	Vucherens	Secrétaire
Steve Chalet Philippe Thévoz	Jorat-Mézières Montpreveyres	Scrutateurs
Caroline Gay Monique Ries	Servion	Scrutatrices suppléantes

**4) Commission des finances**

Francis Chenevard	Corcelles-le-Jorat
Cédric Matthey	Servion
André Peissard	Savigny
Alexandre Georges	Syens
Julien Mortier	Vucherens

**5) Commission de gestion**

Suzanne Audino	Forel (Lavaux)
Philippe Randin	Jorat-Mézières
Frédéric Berner	Montpreveyres
Martin Rod	Ropraz
Anne-Christelle Chappuis	Vulliens

## 5.1.1.2 Comité de direction

**1) Délégués**

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi les Municipaux en fonction. Pour chaque commune, les représentants 2017 sont :

<b>Communes</b>	<b>Représentants</b>	
Corcelles-le-Jorat	Christophe Balissat	
Forel (Lavaux)	Olivier Kaeser	
Jorat-Mézières	Muriel Preti	
Montpreveyres	Cristine Pasche	
Ropraz	Jérôme Porchet	
Savigny	Louis Pipoz	
Servion	Yves Boand	
Syens	Isabelle Lorenz	
Vucherens	Etienne Cherpillod	Président
Vulliens	Olivier Hähni	Vice-président

## 2) Bureau

Le Comité de direction est complété dans le cadre de ses tâches administratives par :

- Secrétaire : Fabienne Blanc
- Boursière : Liliane Déglon
- Responsable administratif : Nicolas Deprez

### 5.1.2 Activités 2017 du Conseil intercommunal

---

#### 5.1.2.1 Séances

Le Conseil intercommunal, organe législatif, s'est réuni à quatre reprises en 2017 :

- 15 février : Ropraz
- 7 juin : Montpreveyres
- 20 septembre : Savigny
- 6 décembre : Syens

### 5.1.2.2 Objets traités

Il s'est déterminé sur les sept préavis suivants :

N°	Objets
01/2017	Demande de crédit d'études de CHF 150'000.00 TTC pour l'étude de faisabilité d'une infrastructure scolaire sur le site de Carrouge, Commune de Jorat-Mézières
02/2017	Comptes 2016
03/2017	Demande de crédit de CHF 56'000.00 TTC pour financer la réfection urgente des vestiaires de 1991 de la salle de gymnastique du Collège du Raffort à Jorat-Mézières
04/2017	Budget 2018
05/2017	Demande de crédit de CHF 80'000.00 pour l'achat au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 de deux bâtiments scolaires (type portacabines) sur le site de Carrouge, Commune de Jorat-Mézières
06/2017	Demande d'approbation du règlement du Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale (ASIJ)
07/2017	Demande de crédit de CHF 70'000.00 pour le financement de la conception des horaires et la gestion globale des transports scolaires, ainsi que pour l'assistance juridique de ce dossier du 1 <sup>er</sup> novembre 2017 au 31 juillet 2018

### 5.1.3 Activités 2017 du Comité de direction

---

Le Comité de direction, organe exécutif, s'est réuni à de très nombreuses reprises pour traiter non seulement les affaires courantes, mais également des problématiques particulières et suivre l'avancement des mandats confiés à des commissions ; ces dernières se réunissent hors séances du Comité de direction, notamment pour instruire des sujets dans la perspective des divers préavis à préparer.

Le directeur de l'Etablissement primaire et secondaire (EPS) du Jorat est régulièrement présent aux séances du Comité de direction et collabore dans le cadre des commissions thématiques si cela s'avère nécessaire.

### 5.1.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

---

Libellé	Budget ASIJ 2018		Budget ASIJ 2017		Comptes ASIJ 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	552'900	139'600	586'970	166'800	387'269	52'224
Finances	1'711'850	6'589'900	1'744'850	6'565'030	950'027	5'556'729
Domaines et bâtiments	2'517'750	140'950	2'430'160	56'360	2'419'264	72'962
Instruction publique et cultes	2'142'800	54'850	2'108'010	81'800	2'159'310	233'955
	6'925'300	6'925'300	6'869'990	6'869'990	5'915'870	5'915'870

La participation financière de notre commune se répartit de la manière suivante :

(1/2 pour le nombre d'élèves et 1/2 pour le nombre d'habitants)

**Comptes ASIJ 2016** CHF **1'357'562.40**

Pour 360 élèves et 3'304 habitants

**Budget ASIJ 2017** CHF **1'624'780.50**

Pour 362 élèves et 3'304 habitants

**Budget ASIJ 2018** CHF **1'567'686.75**

Pour 339 élèves et 3'276 habitants

## 5.2 Section 2 Accueil de la petite enfance

### 5.2.1 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO) (IPC 1973)

#### 5.2.1.1 Communes membres

Corcelles-le-Jorat	Ropraz
Essertes	Savigny
Forel (Lavaux)	Servion
Jorat-Mézières	Syens
Maracon	Vucherens
Montpreveyres	Vulliens
Oron	

#### 5.2.1.2 Organes 2017

##### 1) Assemblée générale

Elle est composée d'un représentant de chaque membre. Les communes membres désignent leur délégué.

Elle est présidée par le président du Comité directeur, secondé par la secrétaire du Comité directeur pour la rédaction des procès-verbaux.

En 2017, l'assemblée générale était composée de 13 membres.

La Municipalité de Savigny a désigné M. Daniel Métraux, en tant que délégué à l'assemblée générale.

##### 2) Comité directeur

- |                         |                |                             |
|-------------------------|----------------|-----------------------------|
| – Olivier Kaeser        | Forel (Lavaux) | Président et Municipal      |
| – Louis Pipoz           | Savigny        | Vice-président et Municipal |
| – Muriel Preti          | Jorat-Mézières | Municipale                  |
| – Christian Bays        | Oron           | Municipal                   |
| – Yves Boand            | Servion        | Municipal                   |
| – Patricia Grossglauser |                | Déléguée                    |
| – Anne-Cécile Uldry     |                | Déléguée                    |

Le Comité directeur est complété dans le cadre de ses tâches administratives par Mmes Isabelle Guzzon, Directrice opérationnelle du réseau, Nathalie Broillet, secrétaire et Chrystelle Monney, responsable des finances et salaires.

### 3) Commission de gestion

Elle est composée de trois membres sur la base d'un tournus annuel suivant l'ordre alphabétique des communes membres.

En 2017, les délégués des Communes de Montpreveyres, Ropraz et Syens ont composé la Commission de gestion. Le délégué de la Commune de Vucherens a fonctionné comme suppléant.

#### 5.2.1.3 Activités 2017

- L'Assemblée générale s'est réunie à deux reprises en 2017 :
  - 14 juin : Jorat-Mézières
  - 15 novembre : Maraçon
- L'Assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
  - Comptes 2017
  - Budget 2018
- Le Comité directeur s'est réuni à huit reprises.

#### 5.2.1.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	Budget APERO 2018		Budget APERO 2017		Comptes APERO 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Structures d'accueil	7'674'470	6'158'300	6'517'108	5'027'000	6'337'000	5'245'457
Accueillantes en milieu familial	2'033'150	1'727'700	1'873'192	1'551'900	1'970'264	1'714'836
Réseau APERO	453'300	2'274'920	346'352	2'157'752	418'930	1'765'900
	10'160'920	10'160'920	8'736'652	8'736'652	8'726'194	8'726'194

#### 5.2.2 Structures d'accueil du réseau APERO (IPC 1973)

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des structures et services d'accueil<sup>8</sup>, actifs en 2017 au sein du réseau APERO.

---

<sup>8</sup> Tableau des structures et services d'accueil de l'APERO



## **6. Domaines et bâtiments / Forêts / Travaux / Déchets**

### **6.1 Section 1 Domaines et bâtiments**

#### **6.1.1 Entretien des immeubles (DB 277)**

---

En 2017, la Commission « Bâtiments » s'est réunie à quatre reprises, soit les 5 mai, 5 septembre, 26 octobre et 14 novembre.

Vous trouverez ci-joint son rapport 2017<sup>9</sup>, comportant un tableau résumant l'utilisation du crédit-cadre 2015-2019.

#### **6.1.2 Etude énergétique (SI 1930)**

---

Rappel : en 2014/2015, nous avons entrepris une étude énergétique sur le potentiel solaire photovoltaïque des toits des bâtiments communaux (voir rapport de gestion 2015, chiffre 6.1.1).

L'Agora est le premier bâtiment qui a été équipé d'une centrale photovoltaïque. Au vu des résultats encourageants qui se profilent (voir chiffre 6.1.10 ci-après), l'équipement des toitures de la STEP de Pra Charbon et de l'Ancien collège est à l'étude ; le rapport énergétique de 2015 avait d'ailleurs mis en évidence l'excellent potentiel du bâtiment de la STEP.

#### **6.1.3 Forum (DB 38/277)**

---

- Protection incendie

Référence est faite au préavis n° 01/2017 – Demande de crédit pour la mise en conformité des locaux communaux du Forum aux prescriptions de protection incendie, qui a été accepté par le Conseil communal au cours de sa séance du 3 avril 2017, ainsi qu'au rapport 2017 de la Commission « Bâtiments ».

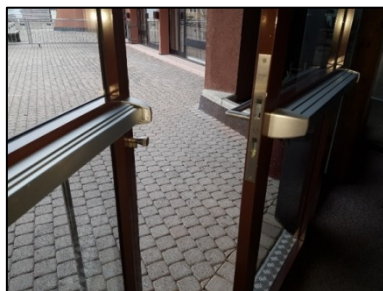
Les travaux ont été réalisés durant l'année 2017, selon le planning prévu et dans l'enveloppe du crédit accordé.

---

<sup>9</sup> Rapport 2017 de la Commission « Bâtiments »

---

Porte d'entrée principale remplacée aux normes AIE30, avec poignées antipanique



Porte sortie de secours sur la terrasse avec poignée antipanique



Ouvrants permettant le désenfumage



Système d'ouverture d'urgence des ouvrants pour les pompiers



Système d'ouverture des ouvrants à usage du personnel communal



- Remplacement des rideaux d'occultation usagés des portes-fenêtres des foyers de la salle de spectacles



- Remplacement de la machine à café de la buvette



- Remplacement du lave-vaisselle de la buvette



#### 6.1.4 Maison de commune (DB 56)

---

Nous n'avons pas effectué de travaux particuliers, hormis de l'entretien courant.



#### 6.1.5 Eglise (DB 277/568)

---

Référence est faite au rapport 2017 de la Commission « Bâtiments » ; nous n'avons pas effectué d'autres travaux, hormis de l'entretien courant.

#### 6.1.6 Complexe scolaire (DB 54)

---

Quelques travaux d'entretien ont été effectués, soit notamment :

- Réparation d'un store à lamelles du bâtiment de la route de Mollie-Margot 7.
- Remplacement d'une pompe de circulation de chauffage de la salle de gymnastique.
- Détartrage des deux chauffe-eau de la salle de gymnastique.
- Aménagement d'une surface de 120 m<sup>2</sup> en grilles gazon en bordure d'un terrain du Complexe scolaire (zone de manœuvre de véhicules).

#### 6.1.7 Ancien collège (DB 104)

---

Nous n'avons pas effectué de travaux particuliers, hormis de l'entretien courant.

#### 6.1.8 Pavillon (DB 1141)

---

Nous n'avons pas effectué de travaux particuliers, hormis de l'entretien courant.

### 6.1.9 Villa des maîtres (DB 384)

---

- Référence est faite au texte figurant sous chiffre 4.1.4.3 ci-dessus : la conduite d'eau potable (1957) de la route du Collège a fui à plusieurs reprises en début d'année 2017. Celle-ci a été remplacée et dans ce contexte, nous en avons profité pour poser une conduite de gaz en attente de branchement dans le garage de la Villa des maîtres.
- Pour le surplus, le bâtiment a fait l'objet de divers travaux d'entretien courant et de contrôle.

### 6.1.10 Agora (DB 2/158)

---

- Référence est faite au rapport 2017 de la Commission « Bâtiments » : les travaux de réfection et d'isolation de la toiture du bâtiment, incluant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, ainsi que de réfection de la peinture des façades, ont été réalisés en 2017 selon le planning prévu et dans l'enveloppe du crédit.

Les premiers mois d'exploitation de la centrale photovoltaïque semblent atteindre l'objectif visé et projeté. L'autoconsommation du bâtiment représente environ 62% de l'énergie produite, tandis que le solde (environ 38%) est refoulé dans le réseau. En l'absence d'un exercice complet, nous ne sommes pas en mesure de fournir un bilan, soit notamment le coût de revient du kilowatt (ct/kWh).

Avant



Pendant



Après



- La Doctoresse Simone Schlegel a résilié le bail de son cabinet médical pour le mois de juin 2018, afin de rejoindre un cabinet de groupe dans une autre localité. Les locaux ne seront pas repris par un médecin, car une solution dans ce sens n'a pas été trouvée.

### 6.1.11 Collège du Jorat (DB 277/695)

---

- Location des salles de classe :
  - Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2017, la salle n° 2 est louée à M. Pascal Jeanrenaud, à l'usage d'un studio photos « Le Pixel ». Il peut ainsi faire profiter les citoyens et sociétés de notre commune et de la région, de ses talents de photographe.
  - Dès 1<sup>er</sup> février 2018, la salle n° 1 est louée à Mme Michèle Clément-Pralong, à l'usage de stockage et manutention de produits d'aromathérapie.
- Le lave-vaisselle de l'un des appartements a été remplacé.

### 6.1.12 Vestiaires et terrain de football de Saint-Amour (DB 1045)

---

Référence est faite au rapport 2017 de la Commission « Bâtiments » :

- L'agent énergétique du chauffage a été changé de l'électricité au gaz.
- Les radiateurs électriques des vestiaires et de la buvette ont en conséquence été remplacés par des modèles hydrauliques.
- La ventilation des vestiaires et de la buvette a été transformée et mise en conformité.

### 6.1.13 Ferme des Gavardes (DB 1994)

---

Une étude relative à la transformation du bâtiment a été engagée en 2017 avec un bureau d'architectes. Un programme a été défini, s'articulant notamment sur les points suivants :

- Locaux chauffés
- Locaux non chauffés
- Un logement

Le projet est à l'enquête publique du 23 février au 26 mars 2018 et un appel d'offres des principaux travaux est en cours.

### 6.1.14 Villa de feu M. Roland Utz (AG 1987)

---

Référence est faite au préavis n° 01/2016 – Acceptation de la succession de M. Roland Utz, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 15 février 2016.

L'immeuble légué a été aliéné le 4 mai 2017. Le prix de vente respecte largement l'enveloppe des deux estimations immobilières établies, dont la seconde sollicitée par les soins de la commune auprès de la Chambre vaudoise immobilière (CVI) d'une part et le budget suggéré par le Conseil communal en 2016 d'autre part.

D'entente avec la cohéritière et l'exécuteur testamentaire et à offres équivalentes, la propriété a été vendue à une famille plutôt qu'à une société immobilière, ceci afin de respecter l'esprit de la volonté du défunt, mais aussi l'environnement du quartier. Après avoir accompli des travaux de rénovation, la famille acquéreuse s'est établie dans la maison à la rentrée scolaire 2017-2018.

Le décompte de la succession sera finalisé en 2018.

### 6.1.15 Révision des conditions de location des locaux communaux (DB 923)

---

Les tarifs de location des locaux communaux n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années, notamment ceux des salles de spectacles et de conférences du Forum, en vigueur depuis 2003. Ils ne sont plus adaptés aux prix du marché et pratiqués dans la région.

Les conditions préférentielles et les rabais accordés à certains utilisateurs n'avaient pas non plus été réévalués et nécessitaient d'être adaptés à l'évolution du contexte qui a forcément changé.

Aussi, nous avons entrepris une révision complète des tarifs d'une part et des conditions de location d'autre part, intégrant à cette démarche un outil de gestion financière permettant d'identifier les rabais accordés à titre de soutien, notamment aux sociétés locales.

Notre réflexion a abouti à l'édition de nouvelles conditions tarifaires et de location qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Durant l'année 2018, nous projetons de publier un calendrier des disponibilités du Forum et du refuge de la Planie sur le site internet de la commune.

Ce changement a été bien perçu par les utilisateurs réguliers, qui ont tous été prévenus individuellement. Il va de soi que les situations transitoires bénéficient d'un traitement approprié.

#### 6.1.16 Contrôle des installations électriques (DB 54/1045/1146/1905 – PO 487 – SI 1858)

En 2017, les bâtiments et constructions suivants ont fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire des installations électriques, en application de l'Ordonnance fédérale du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (OIBT – RS 734.27) :

- Vestiaires, buvette, chauffage, chauffe-eau et éclairage du terrain de football de Saint-Amour
- Station de pompage de la Planie
- Dépôt de la Pâle
- Bâtiments du Complexe scolaire (route de Mollie-Margot 7, 9 et 11)
- Congélateur communal
- Abri public de protection civile du chemin de la Guéta
- Abri public de protection civile du chemin de la Verne

Depuis 2015, nous avons reçu plusieurs requêtes pour procéder au contrôle périodique des installations électriques de la ferme des Gavardes ; vu l'étude concrète en cours relative à la transformation de ce bâtiment (voir chiffre 6.1.12 ci-dessus), lequel n'est en outre pas occupé, nous avons sollicité un délai supplémentaire (non accordé) et n'avons pas effectué ce contrôle.

#### 6.1.17 Contrôle des citernes des bâtiments communaux (TR 688)

Il n'y a pas eu de révision planifiée en 2017.



### 6.1.18 Equipements et matériel (AG 742)

---

Durant l'année 2017, nous avons acquis ou remplacé les machines suivantes :

- Remplacement d'un aspirateur à la Maison de commune
- Acquisition d'une perceuse-visseuse
- Acquisition d'une fraiseuse à neige pour l'entretien des abords des bâtiments communaux



### 6.1.19 Déprédations aux bâtiments

---

Les diverses mesures de police déployées sur le terrain dès 2014 et intensifiées en 2015 sont maintenues, afin de dissuader les auteurs de déprédations et délits.

En 2017, nous recensons les dégâts suivants :

- 31 décembre 2016 : Bris d'un vitrage de l'abribus de Mollie-Margot centre
- 11/12 mars 2017 : Déprédations sur deux lampadaires d'éclairage public du sentier de Courtaraye
- Mars/avril 2017 : Plusieurs graffitis effectués sur les façades et tablettes de fenêtres des bâtiments des anciennes classes spéciales (route de Mollie-Margot 7) et de la salle de gymnastique (route de Mollie-Margot 11)
- 24/25 juillet 2017 : Plusieurs graffitis et tags sur les piliers du parking couvert et les murs de l'entrée du poste de commandement de la protection civile (route de Mollie-Margot 5)
- 13 août 2017 : Bris d'un vitrage de l'abribus de Savigny centre (en face de la COOP)



## 6.2 Section 2 Forêts

### 6.2.1 Généralités (DB 5)

---

Le rapport annexé du garde forestier<sup>10</sup> intérimaire vous renseignera sur le bilan d'exploitation 2017. Le volume des bois exploités a atteint 1'301.40 m<sup>3</sup>.

### 6.2.2 Travaux d'entretien des forêts (sylviculture) (DB 5/31)

---

Le coût des travaux 2017 s'est élevé à CHF 33'679.40 contre CHF 27'184.70 en 2016.

Les coupes de bois de la saison 2017-2018 ont été adjudgées à trois entreprises forestières pour un volume de 781 m<sup>3</sup>.

---

<sup>10</sup> Rapport d'activités 2017 du garde forestier intérimaire

---

## 6.3 Section 3 Travaux

### 6.3.1 Réseau routier et places (TR 230/1519/1584/1848 – PO 432/1903)

---

#### 6.3.1.1 Entretien 2017

- Reflachages, mise à niveau et gravillonnage des routes de Tantérine et de la Bile, ainsi que du chemin de la Grangette.
- Reprofilage du chemin des Gavardes.
- Pose d'un enrobé (tapis) aux carrefours de la route de la Goille, de la route du Château et du chemin des Humberts.
- Reflachages et reprofilage des trous et affaissements sur diverses routes communales.
- Pontage et traitement d'environ 5 km de fissures.
- Remplacement (5 pièces) et réparation (2 pièces) de regards de routes ; remplacement d'une grille : giratoire du village, routes de Chexbres, de la Claie-aux-Moines, de la Goille, de Pré la Pierre et chemin de la Séchaude.
- Entretien des sacs (dépotoirs) de routes, selon un plan de nettoyage.
- Pose d'un drainage et d'une chambre d'écoulement des eaux claires à la route de la Goille 20-24.
- Entretien général de tous les bords de chaussée, soit notamment : fauchage deux fois par année avec deux épareuses, une sur un tracteur, une à main et deux personnes avec des débroussailleuses pour dégager les grilles d'évacuation d'eau ; ramassage des feuilles mortes ; élagage des arbres.

#### Regards de routes



### 6.3.1.2 Signalisation et marquage routiers

Remplacement de plusieurs panneaux de circulation et marquage au sol, notamment :

- Débouché des chemins du Publoz et de Geffry sur la route de la Séresse
- Place de l'arrêt de bus de la Claie-aux-Moines : marquage de la délimitation entre la trajectoire des bus et des autres véhicules
- Carrefour des routes de la Goille et de la Claie-aux-Moines
- Carrefour des routes des Miguettes et de Tantérine
- Débouché de la route de la Bile
- Places de stationnement aux abords de l'Ancien collège et du Pavillon

### 6.3.1.3 Déneigement

- Pose des piquets de bords de routes (environ 2'000 pièces) pour faciliter le déneigement par les chasse-neige.
- Mise en place des pare-neige (environ 6 km) pour limiter la formation de gonfles sur certaines routes.



- Déneigement et salage du village et des routes par le service de la voirie au moyen de 5 véhicules, chargés d'une affectation bien définie ; le solde des routes est confié à des entreprises concessionnaires.
- Evacuation de la neige en cas de grandes quantités.



- Location d'un silo à sel d'une capacité de 25 tonnes.



Nous remercions ici tous les intervenants pour leur travail de déblaiement, salage des routes et trottoirs, balisage des chaussées et pose/enlèvement des pare-neige.

#### 6.3.1.4 Accidents de la circulation

- 16 janvier 2017 : candélabre d'éclairage public endommagé par un véhicule, dont le conducteur s'est annoncé ; l'incident a été réglé à l'amiable avec son auteur.
- 17 septembre 2017 : 3 balises du carrefour des routes de la Claie-aux-Moines, l'Ancienne Poste et Nialin fauchées par un véhicule ; l'incident a été réglé à l'amiable avec son auteur.
- 1<sup>er</sup> décembre 2017 : abribus et candélabre d'éclairage public du carrefour de la route de l'Ancienne Poste sur la route de la Claie-aux-Moines fauchés par un véhicule ; l'incident est en cours de règlement avec l'assurance responsabilité civile.
- 9/10 décembre 2017 : candélabre d'éclairage public à la hauteur de la déchetterie des Gavardes endommagé par un véhicule inconnu ; l'incident est en cours de règlement avec la Zurich assurances en sa qualité d'assureur apériteur.

#### 6.3.2 Eclairage public (TR 495)

---

- Route de la Roche : un candélabre d'éclairage public défectueux et ayant subi des déprédations a été remplacé ; le façonnage du nouveau socle a été réalisé par le service de la voirie.
- Sentier de Courtaraye : l'éclairage public, usagé et défectueux, a été remplacé et le coût a été réparti entre les 4 propriétaires concernés, dont la commune. En effet, le sentier de Courtaraye est aussi public. Une servitude de passage public à pied du 9 mars 1992 prévoit les modalités d'aménagement du chemin, comprenant l'éclairage et d'entretien/exploitation des ouvrages/équipements ; la commune est partie prenante avec 3 autres propriétaires. Le remplacement d'une partie des luminaires (13 pièces) constitue une charge d'entretien.

### Façonnage du nouveau socle de la route de la Roche



### Luminaires du sentier de Courtaraye



## 6.3.3 Aménagements routiers et trottoirs (TR 1519/1954/1980/1996)

---

### 6.3.3.1 Route du Grenet : construction d'un trottoir et réfection de la chaussée

- Les socles en béton des luminaires sont en mauvais état. Ils seront réhabilités au printemps 2018, sous garantie.
- En date du 28 février 2017, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a communiqué le décompte de la subvention cantonale accordée pour les travaux de réfection de la route, s'élevant à CHF 132'021.00 TTC (39.20% du montant subventionnable).
- Le plan des emprises et des droits nécessaires suite à la construction du trottoir le long de la route ont été mis à l'enquête publique du 13 octobre au 13 novembre 2017 et n'ont suscité ni opposition, ni observation. En conséquence, le Chef du Département des finances et des relations extérieures a statué le 17 janvier 2018 sur l'intérêt public du projet et nous a délivré l'autorisation d'exproprier les terrains et les droits nécessaires.

### 6.3.3.2 Route d'Oron : aménagement d'une piste cyclable et piétonne et réfection de la chaussée

Rappel : au cours de sa séance du 29 août 2016, le Conseil communal accordé le crédit relatif à la réfection de la route d'Oron sur le tronçon en traversée de localité, ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne (préavis n° 06/2016).

Comme prévu, les travaux de la partie communale ont été effectués dès le mois d'août 2017 et ont été achevés en automne. La couche de roulement (tapis final) sera posée en mai ou juin 2018.

### 6.3.3.3 Carrefour des Alpes : réfection de la chaussée et assainissement

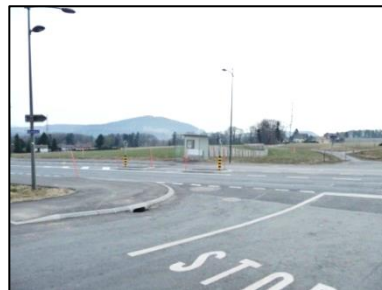
En relation avec les travaux effectués sur la route d'Oron, nous avons engagé une étude complémentaire, relative à la réfection de la chaussée de la zone du carrefour des Alpes et à l'assainissement des eaux usées de la route de Chexbres (voir chiffre 4.2.4.3 ci-dessus).

Le contenu et le résultat de cette étude est présenté dans le préavis n° 01/2018 – Demande de crédit pour la réfection de la chaussée et l'assainissement du carrefour des Alpes, qui sera traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 26 mars 2018.

### 6.3.3.4 Route de la Claie-aux-Moines : aide à la traversée des piétons

Rappel : au cours de sa séance du 21 novembre 2016, le Conseil communal a accordé le crédit relatif à l'aménagement d'une aide à la traversée des piétons au carrefour des routes de la Claie-aux-Moines, l'Ancienne Poste et Nialin (préavis n° 08/2016).

Comme prévu, les travaux ont été effectués en été/automne 2017. L'abribus existant a été remplacé par deux abribus placés dans le gabarit du domaine public. L'éclairage public a été complété par 5 candélabres supplémentaires.



### 6.3.3.5 Route de la Claie-aux-Moines : réfection de la chaussée

En aval de l'aménagement de l'aide à la traversée des piétons au carrefour des routes de l'Ancienne Poste et de Nialin, nous avons projeté de réhabiliter le tronçon de chaussée « en traversée de localité », soit depuis le panneau 60 km/h jusqu'à l'entrée du chemin de la Verne. En effet, le revêtement est usagé, dégradé et en très mauvais état à certains endroits.

Le projet est présenté dans le préavis n° 02/2018 – Demande de crédit pour la réfection de la route de la Claie-aux-Moines (tronçon : entrée de localité – chemin de la Verne), qui sera traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 26 mars 2018.

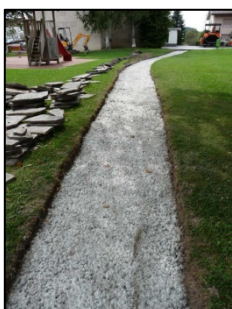


### 6.3.3.6 Ancien collège

- Réfection de l'enrobé (tapis) de la place de l'Ancien collège ; mise à niveau des grilles ; restauration des bordures en gazon ; pose d'une barrière destinée à la sécurité des enfants.



- Réfection du chemin en dalles naturelles sur le plat de l'église et prolongement de celui-ci en grilles gazon pour l'accès à la cour des structures d'accueil abritées à l'Ancien collège.



- Remplacement des deux bancs à côté de l'église.



#### 6.3.4 Places de jeux (TR 304)

---

Nous avons procédé à l'entretien courant de nos 5 places de jeux : Forum, Ancien collège, Verne, Guéta/Eden-Roc et Jorat.

#### 6.3.5 Cimetière (TR 795)

---

Nous avons procédé à l'entretien courant du cimetière : notamment, taille de la haie, passages entre les tombes et remplacement de 2 bancs.



#### 6.3.6 Entretien des cours d'eau (TR 953)

---

- L'étude en vue de la stabilisation des berges et le curage du ruisseau de la Guéta, impliquant l'élagage de l'imposant cordon boisé qui jouxte le cours d'eau, a été finalisée en été 2017. La Direction générale de l'environnement (DGE), Division biodiversité et paysage, a délivré l'autorisation spéciale nécessaire le 22 août 2017.

L'élagage et la coupe d'arbres le long des berges ont été effectués durant l'automne 2017. Les travaux se poursuivront dès le printemps 2018 par la réfection de l'enrochement des berges et du lit du ruisseau.



- Le ruisseau décoratif de la place du Forum a été rénové, car l'étanchéité était défectueuse. Dans ce contexte, le décor et l'enrochement ont été remis en état ; le moulin en bois a été restauré par un particulier, dont c'est la passion. Les plantations ont été remplacées par le service de la voirie.



### 6.3.7 Entretien des espaces verts (TR 133)

---

- **Terrains**

- Tonte du gazon, y compris le terrain de football de Saint-Amour et les deux terrains d'entraînement du Complexe scolaire, représentant une surface de plus de 25'000 m<sup>2</sup> : chaque semaine pour les terrains de football et toutes les deux semaines pour les autres surfaces, d'avril à octobre.
- Roulage du terrain de football de Saint-Amour et des deux terrains d'entraînement du Complexe scolaire en début de saison (mars), afin d'aplanir la surface ; traitement sélectif contre les mauvaises herbes et apport en engrais fourni 4 fois par année.
- Réfection du terrain de football de Saint-Amour par les soins d'une entreprise : pose d'un drain favorisant l'aération des racines du gazon, de plaques de gazon devant la zone du gardien et d'un sursemis pour densifier le gazon.
- Installation d'un robot tondeuse sur le terrain de football de Saint-Amour, afin d'optimiser l'entretien du terrain. La dalle et l'abri du robot ont été réalisés par le service de la voirie.



- **Plantations**

- Taille du groupe de 3 tilleuls sis aux abords de l'église, par une entreprise spécialisée.
- Taille d'allègement et de sécurité du tilleul classé n° C4/06, sis sur la parcelle RF n° 941 (propriété de la commune), par une entreprise spécialisée.
- Abattage de 2 frênes malades sur le terrain de sport du Complexe scolaire.
- Taille des arbres tiges de la Maison de commune et du Complexe scolaire, ainsi que du bouleau de l'ancienne gendarmerie par le service de la voirie, au moyen d'une nacelle louée à l'extérieur, afin d'œuvrer en toute sécurité.
- Environ 3'500 plantes fleuries, produites dans le Canton de Vaud, ont été plantées dans une vingtaine de massifs et une trentaine de bacs à fleurs durant les saisons d'hiver, de printemps et d'été.
- Environ 25 arbres tiges, de 5 à 7 mètres, ont été taillés.
- Environ 50 tonnes de déchets facilement compostables ont été livrées à la compostière « La Coulette ».

Bouleau de l'ancienne gendarmerie



Maison de commune



### 6.3.8 Véhicules et machines du service de la voirie (AG 1761)

---

Durant l'année 2016, nous avons acquis ou remplacé les machines suivantes :

- Acquisition d'un tracteur à tondre (immatriculé)
- Acquisition d'un robot de tonte à gazon pour le terrain de football de Saint-Amour (voir chiffre 6.3.7 ci-dessus)
- Remplacement d'une tronçonneuse
- Location d'un silo en métal d'une capacité de 25 m<sup>2</sup>, destiné à stocker le sel à dégeler (voir chiffre 6.3.1.3 ci-dessus)
- Remplacement d'une tondeuse à gazon
- Acquisition et mise en service d'un radar de prévention
- Remplacement de 24 oriflammes

Tracteur à tondre : Kubota



Radar de prévention



## 6.4 Section 4 Gestion des déchets

### 6.4.1 Ramassage et collecte (TR 58)

---

- La Ville de Lausanne est chargée du ramassage porte-à-porte hebdomadaire des ordures ménagères en sacs taxés le mercredi.

Ce partenariat résulte d'une convention passée le 10 décembre 1998, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et amendée le 23 avril/18 juillet 2013 en vue de la mise en service de la déchetterie des Gavardes en 2014 (voir rapport de gestion 2015, chiffre 6.4.1). En 2017, nous avons décidé de remettre en soumission la collecte des déchets ménagers urbains et avons résilié notre contrat avec la Ville de Lausanne pour le 31 décembre 2017.

Un appel d'offres selon la procédure ouverte des marchés publics a été publié le 22 août 2017, selon les critères suivants :

– Prix	50%
– Capacité à répondre à l'appel d'offres	25%
– Organisation du soumissionnaire	20%
– Formation et contribution à l'écologie	5%

Deux offres ont été valablement déposées ; après analyse et audition des soumissionnaires, celle de l'entreprise Transvoirie SA à Orbe a été retenue. Un contrat a été passé avec dite entreprise pour une durée initiale du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022 ; elle a débuté son mandat à Savigny le 3 janvier 2018.

- La prise en charge des déchets et des recyclables à la déchetterie des Gavardes est traitée avec des entreprises privées de transport et de récupération.

#### 6.4.2 Quantités de déchets collectés (TR 58)

Catégories	Quantités 2016 (en tonnes)	Quantités 2017 (en tonnes)	Différence (en tonnes)	Différence (en %)
Ordures ménagères	509.58	614.08	+ 104.50	+ 20.50
Objets encombrants	131.20	27.62	- 103.58	- 78.94
Déchets compostables	870.47	483.56	- 386.91	- 44.44
Papier et carton	243.19	257.70	+ 14.51	+ 5.96
Verre	153.82	145.14	- 8.68	- 5.64
Métaux, ferraille	82.46	101.35	+ 18.89	+ 22.90
Aluminium	3.621	13.819	+ 10.19	+ 281.41
Textiles	24.104	39.778	+ 15.67	+ 65.00
PET	9.43	19.4	+ 9.97	+ 105.72
Bois usagé	195.61	205.17	+ 9.56	+ 4.88

Les quantités de déchets collectés correspondent à la projection effectuée pour le calcul du montant de la taxe forfaitaire de base à l'habitant (voir rapport des comptes 2016, détail du compte 450).

#### 6.4.3 Déchetterie des Gavardes (TR 1939)

##### 6.4.3.1 Exploitation

- Les services de la déchetterie donnent satisfaction aux utilisateurs d'ici et d'ailleurs.  
Les horaires d'ouverture en vigueur répondent à leurs besoins.
- Location du garage des bus scolaires :
  - En 2016, nous avons passé un contrat de bail d'une surface du garage des bus scolaires avec Taxi Romontois SA pour une durée initiale du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017. Dite société a résilié le bail pour l'échéance du 31 juillet 2017.
  - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, nous louons une surface supplémentaire au SDIS Cœur de Lavaux, représentant au total 200 m<sup>2</sup> (voir chiffre 8.2.2 ci-après).

##### 6.4.3.2 Collaboration avec d'autres communes

- Dans le courant de l'année 2017, la Commune de Pully a sollicité l'extension de l'utilisation de la déchetterie des Gavardes aux ménages qui le désireraient (cartes d'accès délivrées à la demande), induisant une augmentation de la fréquentation estimée à 9%. Nous avons donné notre accord en décembre 2017, aux conditions stipulées par la convention de collaboration du 6 août 2013.
- La fréquentation de la déchetterie par les habitants des Communes de Pully et de Bourg-en-Lavaux nous procure une ressource supplémentaire ; pour l'instant, elle n'impacte pas l'organisation de l'exploitation et notamment les horaires d'ouverture.

#### 6.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets *(TR 1962)*

---

##### 6.4.4.1 Taxes

Le bilan d'exploitation à fin 2017 répond aux projections financières qui avaient été établies, de sorte que le montant de la taxe de base fixé par la Municipalité le 18 novembre 2013 est maintenu.

Sous réserve des possibilités financières de la commune et en l'absence d'une injonction contraire du canton, nous subventionnons la taxe de base, à titre de mesure d'accompagnement.

##### 6.4.4.2 Contrôle

Nous effectuons ponctuellement des contrôles de l'utilisation des sacs taxés. Le constat est satisfaisant, car les infractions sont peu nombreuses.

## 7. Police des constructions / Urbanisme

### 7.1 Section 1 Police des constructions

#### 7.1.1 Statistique des permis de construire délivrés (TR 73)

Permis de construire délivrés	2016	2017
Constructions nouvelles	11	4
Transformations	5	19
Enquêtes complémentaires	2	1
Démolitions	1	2
Equipements / aménagements de parcelles	5	4
Pompes à chaleur / citernes / gaz	5	9
Piscines / jacuzzis	2	2
Vérandas / jardins d'hiver	1	1
Velux	0	0
Divers	5	0
<b>Totaux</b>	<b>37</b>	<b>42</b>

Les 42 autorisations délivrées en 2017 se répartissent comme suit :

- 19 dossiers soumis à l'enquête publique
- 22 dossiers dispensés d'enquête publique
- 1 avenant
- 2 prolongations

#### 7.1.2 Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation (TR 73)

Annonces de travaux quittancées	2016	2017
Panneaux solaires	16	18
Réfections, rénovations, entretiens, assainissements	33	34
Cabanes de jardin / serres / pergolas	4	5
Divers	4	2
<b>Totaux</b>	<b>57</b>	<b>59</b>

## 7.2 Section 2 Planifications directrices

### 7.2.1 Plan directeur cantonal (PDCn) *(TR 1523)*

---

#### 7.2.1.1 4<sup>ème</sup> adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn4)

La 4<sup>ème</sup> adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn4), qui a pour objectif de mettre en conformité le domaine de l'urbanisation aux exigences de la Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700), a été adoptée par le Grand Conseil, puis par le Conseil d'Etat les 20 et 21 juin 2017 et approuvée officiellement par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018, ce qui met fin au moratoire imposé au Canton de Vaud.

#### 7.2.1.2 Rappel

La révision partielle de la LAT acceptée en votation populaire le 3 mars 2013 et de son Ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT – RS 700.1), entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014, ont profondément modifié le cadre de planification, tant à l'échelle cantonale que communale.

Le plan directeur cantonal doit remplir une fonction centrale dans la maîtrise de l'urbanisation et formuler des directives contraignantes pour les communes.

En vertu de l'article 8a alinéa 1 LAT, il doit en premier lieu définir :

- La dimension totale des surfaces affectées à l'urbanisation, leur répartition dans le canton et la manière de coordonner leur expansion à l'échelle régionale (lettre a).
- La manière de coordonner l'urbanisation et les transports (lettre b).
- Les mesures qu'il entend prendre en faveur du développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti (lettre c).
- La manière de renforcer la requalification urbaine (lettre e).
- La manière dont il compte assurer la conformité des zones à bâtir aux conditions de l'article 15 LAT.

L'article 15 de la LAT révisée a été fortement remanié. Alors que l'ancien article 15 LAT contenait trois critères pour déterminer des zones à bâtir, la nouvelle disposition énonce de manière précise des principes généraux dont il faut tenir compte pour qu'un terrain puisse faire partie de la zone à bâtir et les conditions pour classer de nouveaux terrains en zone à bâtir, ceci dans le but de freiner l'urbanisation.

Pour répondre à ce cahier des charges, les cantons doivent, dans leurs plans directeurs, imposer des exigences ou assigner des mandats concrets aux communes. A cet effet, ils doivent connaître les besoins en terrains à bâtir avec lesquels ils devront compter dans les 15 ans à venir, ainsi que les réserves encore disponibles dans les zones à bâtir existantes.

Pour déterminer leurs besoins en zones à bâtir, les cantons :

- Etablissent des prévisions aussi précises que possible quant à l'évolution de la population résidente et des emplois (voir rapport de gestion 2016, chiffre 7.2.1.2, 3<sup>ème</sup> puce, page 100).



- Définissent le taux cantonal d'utilisation des zones à bâtir existantes.

Il est calculé en comparant l'évolution démographique avec la capacité desdites zones. Le taux d'utilisation des zones à bâtir doit en principe atteindre au moins 100% dans chaque canton.

Il existe différentes méthodes conformes au nouveau droit de l'aménagement pour définir les surfaces affectées à l'urbanisation dans les plans directeurs cantonaux, soit :

- 1) Une délimitation stricte du périmètre d'urbanisation
- 2) Une représentation schématique du développement de l'urbanisation
- 3) Une méthode numérique

Le Canton de Vaud a adopté la troisième méthode.

Avec l'adoption du PDCn4 par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ainsi que l'approbation du Conseil fédéral, la méthodologie est à présent définitivement arrêtée et la conformité des planifications communales et régionales à ces nouvelles dispositions doit désormais être vérifiée.

### 7.2.1.3 Canton de Vaud

Dans la 4<sup>ème</sup> adaptation du Plan directeur cantonal (version adoptée), le calcul des besoins en zones à bâtir et les règles de dimensionnement sont essentiellement définis dans :

- 1) La mesure A11 pour les zones d'habitation et mixtes
- 2) La ligne d'action D1 pour les zones d'activités
- 3) La mesure B44 pour les autres zones à bâtir

#### 1) La mesure A11

Comme mentionné ci-dessus, les zones à bâtir d'habitation et mixtes doivent être dimensionnées pour répondre aux besoins prévisibles pour les 15 prochaines années dans l'ensemble du canton (article 15 LAT). Les communes doivent donc disposer des zones qui leur permettent d'accueillir la croissance démographique allouée par la mesure A11 du PDCn4 pour chaque type d'espace (voir rapport de gestion 2016, chiffre 7.2.1.2, 3<sup>ème</sup> puce, page 101).

Si leur potentiel d'accueil dépasse le potentiel de croissance octroyé, les communes ne peuvent pas créer de nouvelles zones à bâtir d'habitation et mixtes. Elles doivent au contraire procéder au redimensionnement de celles-ci. Cela passe par une révision du plan général d'affectation, qui doit être soumise à l'approbation du canton au plus tard au 20 juin 2022.

En juillet 2017, suite à l'adoption de la 4<sup>ème</sup> adaptation du Plan directeur cantonal, le Service du développement territorial (SDT) a édité :

- La liste des villages et quartiers hors centre devant réviser leur plan général d'affectation (PGA) en raison du surdimensionnement des zones à bâtir. Il y a 169 communes qui sont concernées.
- Un tableau indiquant les potentiels de croissance alloués à chacune des 309 communes vaudoises jusqu'en 2036.

Sur cette base, avant de confirmer, modifier ou créer des zones à bâtir d'habitation et mixtes, les communes doivent vérifier que le potentiel d'accueil de leurs zones à bâtir légalisées est en adéquation avec le potentiel de croissance alloué.

Le potentiel de croissance d'une commune se calcule en multipliant la croissance annuelle admise par le nombre d'années qui séparent l'horizon de planification (2036) de la date de référence (2015), soit par 21 ans.

Le potentiel d'accueil des zones à bâtir légalisées des communes était préalablement issu de la méthode automatique de détermination des réserves (MADR). Mais ces bilans se fondaient sur les règles de dimensionnement de la zone à bâtir contenues dans le PDCn 2008 et ne sont donc plus valables aujourd'hui. En effet, pour satisfaire l'article 15 LAT et depuis l'adoption du PDCn4, le taux de saturation, qui exprime le degré d'utilisation des droits à bâtir, est désormais fixé à 100% et non plus à 80%. Ceci explique l'augmentation notable des droits à bâtir disponibles dans les communes.

Au 2<sup>ème</sup> semestre 2017, le SDT a mis à disposition des communes un nouvel outil. Il s'agit du guichet cartographique « *Simulation du dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)* », permettant de mettre à jour le bilan des réserves des zones à bâtir légalisées et d'estimer les capacités d'accueil après planification.

## 2) La ligne d'action D1

Les dispositions légales fédérales, entrées en vigueur en 2014 (article 30a OAT), introduisent de nouvelles exigences concernant les zones d'activités. Toute nouvelle affectation en zone d'activités requiert la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités.

Ce système de gestion a pour objectif principal de coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités d'intérêt cantonal, régional et local, afin d'assurer une gestion globale des zones d'activités du canton dans un objectif d'utilisation mesurée et rationnelle du sol.

Ce système de gestion pourra être opéré par le canton lui-même ou être délégué à des structures régionales avec obligation de rendre compte au canton. Son contenu construira une vue d'ensemble cantonale et régionale des zones et pilotera activement leur utilisation. Les autres règles de la LAT s'appliquent aussi aux zones d'activités, notamment le maintien des surfaces d'assolement (voir rapport de gestion 2016, chiffre 7.2.1.2, 3<sup>ème</sup> puce, pages 102-103).

Le canton totalise actuellement 3'200 hectares en zones d'activités, dont 2'500 hectares sont occupés. Les 700 hectares restants peuvent être considérés comme des réserves.

Une étude de base (SDT, 2015), qui prend en considération le développement différencié de l'emploi dans les régions, montre que les besoins en zones d'activités à 15 ans se situent entre 510 et 870 hectares selon le scénario de développement retenu. Quantitativement, les 700 hectares de zones d'activités non occupées correspondent donc à des réserves raisonnables à l'échelle du canton, si elles sont gérées de manière adéquate ; mais les besoins varient toutefois sensiblement selon les régions. Ce qui paraît simple en théorie, représente donc un véritable casse-tête à mettre en pratique.

Un atelier technique a été mis en place dans le courant de l'été 2017, réunissant les représentants du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), du Service du développement territorial (SDT), de l'Union des communes vaudoises (UCV) et de l'Association des communes vaudoises (AdCV). Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- La mise sur pied d'un guichet cartographique cantonal alimenté par des informations venant des communes.
- La gouvernance du système de gestion.
- Les règles pour la gestion des zones (dimensionnement, règles pour la création de nouvelles zones, lutte contre la thésaurisation, etc.).
- Les dispositions transitoires.

En janvier 2018, un projet de directive cantonale en la matière a été présenté aux délégués de l'UCV et de l'AdCV. A fin janvier 2018, s'est tenue une séance de travail réunissant les services du canton (SPECo et SDT), les délégués de l'UCV et de l'AdCV et des Conseillers d'Etat en charge de l'économie et de l'aménagement du territoire. Ce sont en particulier les règles pour la gestion des zones qui ont été abordées.

### 3) La mesure B44

Les infrastructures publiques comprennent les équipements à la charge des collectivités publiques et également les installations privées offrant un service au public, tels que les stations d'épuration, écoles, hôpitaux ou équipements sportifs. Entre 2008 et 2014, les zones d'utilité publique, sport et loisirs ont augmenté de 126 hectares, soit une surface similaire aux zones d'habitation et mixtes.

Les projets d'infrastructures publiques devront désormais être implantés dans un centre adapté au bassin de vie qu'ils desservent. Les projets à incidence importante incompatibles avec une localisation dans les centres (stations d'épuration) feront l'objet d'une pesée des intérêts justifiant une implantation hors centre.

Les communes devront se coordonner de manière à favoriser une utilisation plus efficace des ressources disponibles, en regroupant leurs équipements et en favorisant les synergies. Le dimensionnement des zones destinées aux infrastructures publiques ou à d'autres besoins spécifiques, notamment pour le tourisme et les loisirs, devra être justifié par des projets dont le besoin est avéré pour les 15 prochaines années. L'utilisation du sol devra également être optimale.

#### 7.2.2 Plan directeur régional du district de Lavaux-Oron (TR 1523)

---

Rappel : l'avant-projet de révision de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – RSV 700.11), soumis au Grand Conseil dès 2017, supprime le plan directeur régional des outils de planification. Il en résulte par conséquent que l'étude engagée sur le territoire du district de Lavaux-Oron n'est pas poursuivie.

L'avance de frais consentie par notre commune pour l'étude du Plan directeur régional nous a été remboursée par la Préfecture le 16 novembre 2017, à hauteur de CHF 14'229.90.

## 7.3 Section 3 Planifications communales

### 7.3.1 Etudes en cours (TR 1976/1988)

#### 7.3.1.1 Plan directeur communal (PDCom)

Comme mentionné dans le rapport de gestion de 2016, la révision du Plan directeur communal du 9 décembre 1998 (PDCom) ne se justifiait qu'une fois la 4<sup>ème</sup> adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn4) adoptée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat et approuvée par le Conseil fédéral. Il est en effet fondamental de connaître la base définitive sur laquelle nos hypothèses pourront être développées, sachant que le contexte a considérablement évolué depuis le crédit accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 6 octobre 2014 pour l'étude de la révision partielle de notre PDCom (préavis n° 05/2014).

Si le statut de centre local de la Commune de Savigny est à présent définitivement inscrit dans le PDCn4, la possibilité de développer ou de densifier de manière illimitée à l'intérieur de son périmètre, telle qu'initialement préconisée dans le Plan directeur cantonal de 2008, n'est plus du tout autorisée. Pour les centres locaux, seul un taux de croissance annuel de 1.5% par rapport au nombre d'habitants y résidant en 2015 est accordé jusqu'en 2036 et le développement autorisé pour les périmètres hors centre est passé de 1% à 0.75%.

De plus, comme mentionné sous chiffre 7.2.1.3, chiffre 1) ci-dessus, deux modifications majeures sont intervenues dans la 4<sup>ème</sup> adaptation du Plan directeur communal (version adoptée) :

- Un taux de saturation de 100% est désormais appliqué à l'ensemble des zones d'affectation d'une commune en lieu et place des 80% initialement considérés.
- L'année de référence pour la prise en considération du nombre d'habitants d'une commune a été arrêtée à 2015 en lieu et place de 2008 de la MADR et 2014 dans le PDCn4 (version soumise au Grand Conseil).

Le choix du Canton de Vaud s'étant porté sur une méthode numérique considérant l'habitant (1 habitant équivaut à 50 m<sup>2</sup>) comme élément de référence, ces modifications ont des incidences importantes sur les taux de croissance accordés aux communes.

Pour notre commune, le passage de 2008 à 2015 est désavantageux, car notre population a diminué durant cette période. Au final, le potentiel de croissance qui nous est accordé a été arrêté comme suit :

Savigny Population au 31.12.2015			PDCn : croissance accordée du 31.12.2015 au 31.12.2036					Population maximale au 31.12.2036
En centre	Hors centre	Total	Taux en centre	Croissance en centre	Taux hors centre	Croissance hors centre	Croissance totale	
964	2'340	3'304	1.5%	304	0.75%	369	672 (33'600 m <sup>2</sup> )	3'976

A ce potentiel de croissance accordé, il faut dans un premier temps déduire les réserves déjà légalisées du Plan général d'affectation de 1981, mais non encore développées ou partiellement utilisées. Puis, dans un deuxième temps, il faut ajouter les projets en cours de développement. La conformité de ces projets au potentiel de croissance est analysée par le SDT sur la base d'un nouvel outil, le guichet cartographique « *Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)* » ; cet outil permet de :

- Déterminer de manière automatique les réserves en zone d'habitation et mixte, selon les planifications en vigueur.
- Faire des simulations des futurs plans d'affectation pour s'assurer que la future capacité d'accueil de la zone à bâtir d'habitation et mixte projetée soit conforme aux possibilités de développement allouées.

La capacité d'accueil de la zone à bâtir est composée des habitants existants et du potentiel d'accueil en nouveaux habitants, que l'on appelle réserve. Le potentiel d'accueil se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Potentiel d'accueil en nouveaux habitants (réserve)} = \frac{(\text{Surface de plancher déterminante (SPd) selon les plans d'affectation} \times \text{Part dévolue au logement} \times \text{Taux de saturation de 100\%}) - \text{SPd bâtie}}{\text{Surface nécessaire par habitant (50 m}^2\text{)}}$$

Fin 2017, dans le but de disposer d'un bilan exact, la commune a contrôlé les réserves automatiquement identifiées par le SDT et a procédé à un nettoyage. En effet, de nombreuses réserves sont identifiées sur des parcelles où les règles en vigueur ne permettent pas leur mobilisation (inconstructibilité, chemin d'accès, occupation du sol maximale atteinte, ...).

De plus, la mise à jour des capacités d'accueil doit également prendre en considération l'augmentation de la population entre l'année de référence (2015) et l'année de la mise à jour. Lorsque la population décroît, celle-ci n'est cependant pas comptabilisée.

A ce jour, avec la population au 31 décembre 2016, les réserves en zones à bâtir légalisées permettent d'accueillir le nombre suivant d'habitants :

	Centre	Hors centre	Total
<b>Avant nettoyage</b>	212 habitants	476 habitants	688 habitants
<b>Après nettoyage</b>	<b>180 habitants</b>	<b>372 habitants</b>	<b>552 habitants</b>
<b>Différence</b>	-32 habitants	-104 habitants	-136 habitants

Cela signifie que le nombre d'habitants pouvant être accueillis dans le cadre de nouvelles planifications jusqu'en 2036 est actuellement le suivant :

Centre	Hors centre
304-180 = <b>124</b>	369-372 = <b>-3</b>

Avant « nettoyage », Savigny était considérée comme une commune en surcapacité de zones à bâtir dans le périmètre hors centre. Le « nettoyage » présenté au SDT le 2 mars 2018 a finalement démontré que la commune n'était pas en surcapacité de réserves et qu'elle n'était pas dans l'obligation de revoir son Plan général d'affectation (PGA) d'ici au 30 juin 2022 afin de réduire les zones à bâtir.

En revanche, on peut constater que la marge de manœuvre communale s'est considérablement réduite par rapport aux objectifs initiaux qu'elle pouvait formuler sur la base du PDCn 2008. Même si la commune n'affecte pas de nouvelles zones à bâtir, la méthodologie cantonale restreint considérablement le principe même de la densification des parcelles existantes, notamment dans le périmètre centre.

La commune reprendra éventuellement l'étude suspendue de son Plan directeur communal définissant la vision et les possibilités de développement pour les 25 années à venir et la réactualisation du Plan général d'affectation (PGA) datant de 1981, lorsque la nouvelle Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC – RSV 700.11), actuellement débattue au Grand Conseil et son règlement d'application (RLATC – RSV 700.11.1), seront approuvés. Mais ces révisions seront une remise à niveau fine des planifications et une adaptation du règlement par rapport au nouveau contexte légal.

De plus, la commune est toujours en attente des directives cantonales et la mise en place du système de gestion des activités permettant de répondre à l'article 30a de l'Ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT – RS 700.1), permettant au SDT de se positionner sur le point de savoir si la zone d'activités de la Claie-aux-Moines pourra être étendue telle que nous l'avions demandé dans notre rapport intermédiaire remis au SDT en juin 2015.

#### 7.3.1.2 Plan de quartier (PQ) « Village centre »

Le Plan de quartier « Village centre », son règlement et son rapport explicatif selon l'article 47 de l'Ordonnance fédérale 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT – RS 700.1) ont été déposés auprès du Service du développement territorial (SDT) le 23 mars 2016 pour examen préalable, selon l'article 56 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – RSV 700.1). Le rapport de synthèse du SDT et les préavis des services cantonaux consultés nous ont été communiqués le 17 octobre 2016.

Le projet a été estimé recevable. Si les services cantonaux ont délivré un préavis globalement favorable, celui-ci est tout de même assorti de remarques nécessitant de modifier, compléter et clarifier plusieurs points du projet. Il s'agit notamment de :

- Démontrer que le projet répond aux principes et au taux de dimensionnement définis par la mesure A11 du PDCn, 4<sup>ème</sup> adaptation.
- Supprimer la référence aux logements d'utilité publique (logements protégés).
- Démontrer que le projet n'est pas concerné par la mesure D13 « Installation à forte fréquentation ». Il s'agit notamment de clarifier dans le règlement les surfaces de vente maximales allouées à COOP et les surfaces de plancher déterminantes pour les autres activités localisées au rez-de-chaussée.
- Préciser et compléter le calcul des places de stationnement en fonction des surfaces de ventes et commerciales.

Ces clarifications sont en cours d'élaboration, de même que les aspects fonciers et conventionnels à traiter avant l'examen préalable complémentaire du SDT. C'est à l'issue de cet examen préalable complémentaire que nous serons autorisés à mettre le projet à l'enquête publique ; cette dernière devrait avoir lieu lors du dernier trimestre de 2018.

### 7.3.2 Commission consultative d'urbanisme (CCU) *(TR 1976/1977)*

---

En 2017, la Commission consultative d'urbanisme (CCU) ne s'est pas réunie.

### 7.3.3 Giratoire de la Claie-aux-Moines *(TR 1857)*

---

Vu les incertitudes sur les possibilités d'étendre la zone d'activités de la Claie-aux-Moines (voir dernier paragraphe du chiffre 7.3.1.1 ci-dessus) permettant la faisabilité du giratoire de la Claie-aux-Moines tel qu'initialement projeté, nous nous sommes orientés vers une étude de variantes visant à délester et sécuriser l'accessibilité au secteur. Ces variantes devront être analysées en déterminant et comparant leurs forces et faiblesses. Cette analyse sera présentée aux usagers du périmètre, de même qu'à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), afin de statuer sur l'opportunité de réaliser l'une ou l'autre de ces variantes.

Les résultats de cette première phase d'étude aboutiront dans le courant 2018.

## 8. Police / Défense incendie / Protection civile

### 8.1 Section 1 Police

#### 8.1.1 Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (PO 160)

---

##### 8.1.1.1 Composition 2017 des organes de l'Association Sécurité Est Lausannois

- Bureau du Conseil intercommunal
  - Didier Bérard, Belmont-sur-Lausanne Président
  - Alexandre Freise, Pully Vice-président
  - Bernard Montavon, Pully Secrétaire
  - Jean-Louis Rossignol, Paudex Scrutateur
  - Fritz Burri, Savigny Scrutateur
- Comité de direction
  - Jean-Marc Chevallaz, Pully Président
  - Gérald Fontannaz, Paudex Vice-président
  - Nathalie Greiner-Meylan, Belmont-sur-Lausanne
  - Gil Reichen, Pully
  - Jean-Claude Rochat, Savigny
  - Dan-Henri Weber, Commandant Secrétaire
- Commission de gestion
  - Jean-Marc Mayor, Belmont-sur-Lausanne
  - Laurent Witschi, Paudex
  - Anne Schranz, Pully
  - Viesturs Simanis, Savigny

##### 8.1.1.2 Activités 2017 du Comité de direction

Le Comité de direction (CODIR) s'est réuni à 8 reprises en 2017. Au cours de ses séances, il a notamment traité les points généraux suivants :

- Courriers des communes
- Bilans opérationnels du mois écoulé
- Situation du personnel du corps de police
- Engagement de nouveaux collaborateurs
- Assermentation de nouveaux collaborateurs
- Validation de l'acquisition d'un fourgon à pont avec grue



- Comptes 2016
- Planification des séances du Conseil intercommunal
- Préavis pour le Conseil intercommunal
- Proposition des promotions
- Validation du renouvellement de deux motos
- Budget 2018
- Présentation du projet de nouveaux règlement et grille salariale du corps de police
- Sujets spécifiques à chaque Municipalité

#### 8.1.1.3 Activités 2017 du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises et a traité les objets suivants :

- Séance du 20 juin 2017 à Belmont-sur-Lausanne
  - Préavis n° 01/2017 : Comptes 2016
  - Préavis n° 02/2017 : Rapport de gestion 2016
  - Assermentation d'un délégué et nomination d'un secrétaire
- Séance du 21 novembre 2017 à Pully
  - Préavis n° 03/2017 : Budget 2018
  - Préavis n° 04/2017 : Mise à jour du règlement du personnel de l'Association Sécurité Est Lausannois et nouvelle échelle des salaires
  - Assermentation d'un délégué

#### 8.1.1.4 Divers

- Le 15 mars 2017, le Président du Conseil intercommunal a assisté à la séance du Conseil communal de Pully, qui statuait sur préavis intitulé : « Poste de Police Est Lausannois – Mise en conformité du bâtiment selon la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) – Crédit demandé CHF 2'450'000.00 ». Après un court débat, le crédit a été accordé.
- Les nouvelles couleurs des motos de police ont été présentées.
- Le 23 mars 2017 s'est tenue la cérémonie des trois Corps sécuritaires à Pully, soit : Police Est Lausannois, Organisation de protection civile (ORPC) Lausanne-Est, Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Ouest-Lavaux.

### 8.1.1.5 Activités de la Police Est Lausannois à Savigny

<b>Interventions 2017</b>	<b>Nombre</b>
Interventions de police-secours	216
Patrouilles préventives	3'912
Prévention à l'école	150
Amendes d'ordre	293
Dénonciations judiciaires	33
Contrôles de circulation	358
Accidents de la circulation avec arrangement à l'amiable	24
Accidents de la circulation avec dommages matériels	10
Accidents de la circulation avec lésions corporelles	2
Accidents de la circulation mortels	0
Ivresse au volant, sans accident, jusqu'à 0.5‰	5
Ivresse au volant, sans accident, avec 0.8‰ et +	8
Ivresse au volant, avec accident	0
Accidents avec fuite	4

### 8.1.2 Contrôles de vitesse (PO 123)

- Depuis 2012, la Police cantonale ne nous renseigne plus sur les contrôles radar qu'elle effectuait éventuellement sur les axes cantonaux de notre commune.
- En 2017, la Police Est Lausannois a procédé à des contrôles radar sur diverses artères différentes, dont le résultat est le suivant :
  - Nombre de contrôles 76
  - Nombre de véhicules contrôlés 43'511
  - Contraventions 5'049
  - Dénonciations à la Préfecture 268
  - Dénonciations au Ministère public 48
- Les vitesses maximales enregistrées ont été les suivantes :
  - 50 km/h : 89 km/h à la route de Chexbres
  - 60 km/h : 77 km/h à la route de la Claie-aux-Moines
  - 80 km/h : 112 km/h à la route de Mollie-Margot

### 8.1.3 Défenses publiques (PO 1216)

---

En 2017, le Juge de paix du district de Lavaux-Oron a été saisi de la demande de défense publique suivante :

– 20 juillet 2017

Sentier de Courtaraye, parcelle RF n° 1232, propriété de la commune : interdiction de passage de véhicules dans le but d'en empêcher un usage estimé abusif.

La mise en œuvre et l'application de cette défense civile sont assumées par la société administratrice de la PPE.

### 8.1.4 Police du commerce et des manifestations

(FI 140 - PO 79/215/432/1310/1647/1663/1735/1737/1775/1808/1876)

---

#### 8.1.4.1 Registre communal des entreprises

- Le registre communal des entreprises, commerces et indépendants est tenu à jour, conformément aux articles 7c à 9b de la Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE), relayés par l'article 119 du Règlement général de police du 26 juin 2013 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».
- Dans le contexte de la révision 2016 de la LEAE, le canton a remis son projet de plateforme canton/communes des entreprises sur le métier, abandonnant ainsi définitivement et officiellement le projet « Pétale », initié en 2007, qui n'avait jamais pu être mis en exploitation.

Des instructions à ce sujet devaient nous être fournies dans le courant de l'année 2017, mais ce ne fut pas le cas.

#### 8.1.4.2 Autorisations communales

Vous trouverez ci-dessous la liste des autorisations communales délivrées :

Types d'autorisation	2016	2017
Permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place	25	26
Lotos	1	1
Tombolas	8	10
Loteries	0	1
Autorisations de police diverses (vente et distribution de matériel sur la voie publique, stand d'information, course pédestre, fête foraine, etc.)	22	13
Appareils automatiques (boissons froides sans alcool, essence)	0	0
Exercice du commerce d'occasions	0	0
Procédés de réclame	2	3
Impôt sur les divertissements (billets d'entrée)	4	2

## 8.1.5 Contrôle des denrées alimentaires (PO 912/1105)

---

### 8.1.5.1 Commerce des denrées alimentaires

Des contrôles sont effectués à intervalles réguliers dans les établissements, commerces et entreprises fournissant des denrées alimentaires par les inspecteurs et contrôleurs cantonaux du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Ils vérifient les conditions d'hygiène, les locaux et le matériel, examinent la qualité des denrées et leur emballage, surveillent l'hygiène du personnel et passent en revue la documentation d'autocontrôle. Ils effectuent une analyse des risques liés à l'activité de l'entreprise.

Depuis 2013, les communes ne reçoivent plus le résultat de ces contrôles.

### 8.1.5.2 Contrôle des champignons

- Le sergent-major Olivier Bujard de la Police Est Lausannoise fonctionne en qualité de contrôleur officiel pour les Communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne.
- Subsidiairement, l'Office de contrôle de la Ville de Lausanne, situé au Chalet-à-Gobet, « Au Boscal », route des Corbessières 4, assure gracieusement le service du contrôle des champignons pour notre commune.

## 8.1.6 Protection de la population (PO 925)

---

Le plan canicule, mis en place en 2009 sous l'égide du canton (voir rapport de gestion 2009, chiffre 7.2.5), a été reconduit en juin 2017.

Il n'a pas été nécessaire de le déclencher.

## 8.1.7 Police des chiens (PO 1679)

---

A fin 2017, notre commune enregistrait 313 chiens, dont 3 d'une race potentiellement dangereuse ; il s'agit de « American Staffordshire Terrier ».

## 8.2 Section 2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux

### 8.2.1 Collaboration (PO 1970)

---

- Rappel : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux est opérationnel sur les territoires des Communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Forel (Lavaux), Puidoux, Rivaz, Savigny et Saint-Saphorin (Lavaux). Ce périmètre présente une dénivellation importante, avec les bords du Lac Léman à une altitude de 373 mètres et le Mont Chesau à 982 mètres.

Le SDIS Cœur de Lavaux est présidé par une commission consultative du feu, nommée au début de chaque législature. Elle est composée de douze membres, soit : un municipal par commune, le commandant et quatre membres de l'état-major. La présidence et la vice-présidence sont assumées par des municipaux.

Le président de la commission consultative du feu de la législature 2016-2021 est M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal à Puidoux.

- Durant l'année 2017, des changements sont intervenus au sein de l'état-major, soit notamment :
  - Nouveau commandant : Rémy Décombaz avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017, en remplacement de Reini Bachmann qui a démissionné au 30 septembre 2017.
  - Nouveau chef du DPS : Cyril Corbaz avec effet au 1<sup>er</sup> février 2018, en remplacement de Jean-Marc Bochud qui a démissionné au 31 janvier 2018.  
(Détachement de premier secours)

### 8.2.2 Locaux

---

Le SDIS Cœur de Lavaux dispose des locaux suivants :

- Caserne DPS (Détachement de premier secours) : place de la Gare à Cully
- Caserne principale du DPS : route de Vevey à Forel (Lavaux)
- Caserne DAP (Détachement d'appui) hydraulique : chemin des Chaux à Puidoux
- Caserne DAP : route de la Claie-aux-Moines à Savigny

La caserne DAP de Savigny a été créée dans le garage de la déchetterie des Gavardes. Elle sert de caserne de décharge d'une part et de caserne principale pour les JSP (Jeunes sapeurs-pompier).

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une surface supplémentaire du garage, d'une taille similaire, est louée au SDIS Cœur de Lavaux afin d'y stocker transitoirement du matériel, durant la construction en cours d'une nouvelle caserne à Cully, au lieu-dit les Fortunades et la construction projetée d'une nouvelle caserne à Forel (Lavaux).

### 8.2.3 Interventions

---

- Durant l'année 2017, le SDIS Cœur de Lavaux est intervenu à 113 reprises, dont 26 fois sur le territoire de Savigny, représentant 23% des interventions.
- Détail communiqué des interventions à Savigny (au nombre de 18)

Date	Type d'intervention	Objet et/ou lieu
03.01.2017	Inondation	Appartement d'un locatif
15.01.2017	Alarme automatique	Mollie-Margot
18.01.2017	Technique/prévention feu	Savigny
20.01.2017	Inondation	Cave d'un locatif
22.02.2017	Sauvetage	Assistance sanitaire à une personne
05.04.2017	Pollution	Route
11.04.2017	Inondation	Cave d'une villa
15.06.2017	Feu	Véhicule sur la chaussée
16.06.2017	Sauvetage	Chat dans un lave-linge
28.06.2017	Inondation	Cave d'une ferme
11.07.2017	Inondation	Cave d'une villa
08.10.2017	Alarme automatique	Savigny
08.12.2017	Feu	Ferme
10.12.2017	Inondation	Cave d'une villa
11.12.2017	Inondation	Cave d'un chalet
11.12.2017	Inondation	Cave d'une villa
14.12.2017	Divers	Chat bloqué
29.12.2017	Sauvetage	Personne bloquée dans un ascenseur

N.B. Les interventions résultant d'une alarme automatique déclenchée par erreur sont refacturées au responsable.

- Statistique 2017 par type d'intervention

Type	Nombre	Pourcentage
Feu	26	23.00%
Inondation	38	33.60%
Pollution	11	9.75%
Sauvetage	14	12.40%
Technique/alarme automatique	19	16.80%
Divers	5	4.45%
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>100.00%</b>

#### 8.2.4 Coûts

---

Rappel : les frais du SDIS Cœur de Lavaux sont répartis à raison de 50% selon le nombre d'habitants de chaque commune et de 50% selon la valeur immobilière des biens immobiliers assurés auprès de l'ECA. Ce principe est prévu dans la convention d'entente intercommunale, ratifiée par tous les conseils communaux et le Conseil d'Etat en date du 18 décembre 2013.

Le budget 2017 projetait un coût de CHF 23.76/habitant pour notre commune. Au final, il s'est élevé à CHF 23.64/habitant, soit légèrement inférieur à la moyenne 2017 des communes qui ascende à CHF 24.71/habitant.

### 8.3 Section 3 Protection civile

#### 8.3.1 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux (PO 312)

---

- Nous vous remettons ci-joint le rapport de gestion 2017 de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux<sup>11</sup>.
- Le coût annuel par habitant s'est élevé à CHF 20.81 en 2017, contre CHF 20.27 en 2016.
- Dès l'année 2012, les communes ont perdu une partie de leur autonomie en matière de gestion et d'entretien des abris de protection civile, car les contributions de remplacement sont encaissées directement par le canton.

Depuis lors et avec l'accord du Service de la sécurité civile et militaire qui statue sur chaque prélèvement, nous avons utilisé chaque année ce fonds de réserve, constitué par les contributions de remplacement encaissées par notre commune jusqu'au 31 décembre 2011, pour financer notre part aux frais annuels de fonctionnement de l'ORPC de Lavaux, ainsi que les travaux d'entretien des abris publics.

Ce fonds de réserve a été épuisé à la fin de l'année 2017 ; il subsiste un solde de CHF 4'520.90. Aussi, dès 2018, les frais de fonctionnement de l'ORPC et d'entretien des abris publics ne bénéficient plus de contrepartie au budget, hormis le solde précité.

Au demeurant, les coûts seront gérés à l'avenir par la future Association intercommunale de l'ORPC du district de Lavaux-Oron (voir chiffre 8.3.2 ci-après) lorsqu'elle sera opérationnelle, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### 8.3.2 Fusion des organisations régionales de protection civile de Lavaux, Lausanne-Est et Oron en association intercommunale (PO 312)

---

##### 8.3.2.1 Préambule

Suite à la réorganisation territoriale de 2007, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Canton de Vaud se répartit en 10 districts au lieu de 19. Selon la conception du projet AGILE (Adaptée-Garante-Intégrée-Légitime-Efficiente), les régions de protection civile doivent se caler sur ce découpage,

Notre district de Lavaux-Oron est formé des communes de l'ancien district de Lavaux, d'une partie de l'ancien district d'Oron et de 3 communes de Lausanne-Est. Les fusions de communes qui ont eu lieu ces dernières années ont retardé la mise en place de la nouvelle région PCi. Dans cette configuration, notre district fonctionne donc avec 3 régions PCi (Lavaux, Lausanne-Est et Oron), sur la base de conventions signées entre celles-ci et les communes membres.

Le district de Lavaux-Oron est le dernier du canton à être entré dans le processus de fusion. A cet effet, le Préfet a été chargé par le canton, dès 2016, de mener à bien les discussions et documents préparatoires, en vue de créer l'Association intercommunale de l'ORPC du district de Lavaux-Oron avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le volet politique et au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour le volet opérationnel.

---

<sup>11</sup> Rapport de gestion 2017 de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux



Les travaux d'étude de la fusion et d'élaboration de statuts, menés par un groupe de travail, ont été achevés au printemps 2017. Ensuite, le projet a transité auprès des services juridiques du canton, des municipalités et des commissions des conseils généraux et communaux des 17 communes.

### 8.3.2.2 Fusion

Nous nous référons au préavis n° 11/2017, qui a été accepté par le Conseil communal au cours de sa séance du 4 décembre 2017 ; à ce jour, les législatifs des 17 communes ont validé ce projet de regroupement en association intercommunale.

Comme indiqué ci-dessus, elle sera formellement constituée en 2018 et opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 8.3.3 Abris de protection civile (PO 487)

---

- Le poste de commandement, route de Mollie-Margot 5, a fait l'objet d'un contrôle périodique le 30 novembre 2017. Quelques défauts, qualifiés de légers, ont été relevés et seront supprimés en 2018.
- Pour le surplus, nous n'avons pas effectué de travaux significatifs d'entretien dans les abris publics de protection civile en 2017.

## 9. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le rapport de gestion ;  
Ouï le rapport de la Commission de gestion ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

Au nom de la Municipalité de Savigny  
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Sahli

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 avril 2018.

# ANNEXE N° 1

LISTE DES POSTES DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2017

SECTION	NOM	FONCTION	EFFECTIF	BUDGET	BUDGET	COMPTE	ATTRIBUTION 2018	PART
			31.12.2017	2018	2017	2016		
Administration générale	Blanc J.	Organiste	1	TPV	TPV	TPV	580 Temples et cultes	100
	Feijoo C.	Secrétaire	1	70	70	100	110 Administration	90
							322 Refuge forestier	5
							357 Salle de spectacles	5
	Jufer I.	Secrétaire	1	65	65	65	110 Administration	60
							322 Refuge forestier	10
							357 Salle de spectacles	30
	Libal L.	Préposée de l'Office de la population	1	65	65	65	110 Administration	100
Matti N.	Secrétaire (à 30% jusqu'au 30.04.2017)				50			
Pasche J.	Secrétaire	1	50	50	50	110 Administration	65	
						410 Service technique	35	
Sahli I.	Secrétaire municipale	1	100	100	100	110 Administration	100	
Aff. culturelles et loisirs	Perreten S.	Assistante de bibliothèque (à 45% dès le 01.01.2017)	1	15	15	50	152 Bibliothèque	100
	Vermot F.	Bibliothécaire responsable (à 60% dès le 01.01.2017)	1	60	60	100	152 Bibliothèque	100
Bâtiments	Bandade F.	Concierge	1	100	100	100	353 Groupe scolaire	88
							357 Salle de spectacles	12
	Lazic D.	Concierge (à 100% dès le 01.08.2017)	1	100	30	30	350 Maison de commune	60
							353 Groupe scolaire	40
	Lazic S.	Concierge principal	1	100	100	100	322 Refuge forestier	6
							352 Collège de Savigny	10
							353 Groupe scolaire	20
							354 Collège du Jorat	7
							357 Salle de spectacles	57
	Poux C.	Concierge (jusqu'au 03.03.2017)			100	100		
	Romao Camilo C.	Concierge	1	100	100	100	350 Maison de commune	11
							352 Collège de Savigny	7
							357 Salle de spectacles	77
							580 Temples et cultes	5
Mandelli M.	Concierge	1	100	100	100	152 Bibliothèque	15	
						170 Sports	17	
						322 Refuge forestier	17	
						351 Agora	4	
						353 Groupe scolaire	37	
						357 Salle de spectacles	5	
						531 Service psychopédagogique	5	
Shala U.	Concierge (à 65% dès le 01.08.2017)	1	65	35	35	352 Collège de Savigny	100	

SECTION	NOM	FONCTION	EFFECTIF	BUDGET	BUDGET	COMPTES	ATTRIBUTION 2018	PART
			31.12.2017	2018	2017	2016		
Eaux	Cordey P.	Ouvrier	1	100	100	100	431 Réseau routier	10
	Schaer C.	Resp. du service des eaux	1	100	100	100	460 Réseau égouts 810 Service des eaux 460 Réseau égouts 810 Service des eaux	55 35 60 40
Finances	Leuba C.	Aide-comptable	1	100	100	90	110 Administration 322 Refuge forestier 357 Salle de spectacles 410 Service technique	89 4 4 3
	Pasche B.	Boursier communal	1	100	100	100	110 Administration	100
Service technique	Vaccarello M.	Technicien communal	1	100	100	100	410 Service technique 420 Aménagement du territoire	80 20
Travaux	Cornut J.	Resp. déchetterie et huissier suppléant	1	100	100	100	450 Déchets	100
	Delessert J.	Ouvrier	1	100	100	100	181 Abribus Claie-aux-Moines 431 Réseau routier 460 Réseau égouts 810 Service des eaux	8 82 5 5
	Feusi C.	Resp. du service de la voirie et huissier	1	100	100	100	101 Conseil communal 431 Réseau routier 640 Inhumations	10 83 7
	Lavanchy F.	Ouvrier	1	100	100	100	450 Déchets 431 Réseau routier	8 92
	Marques P.	Ouvrier	1	100	100	100	181 Abribus Claie-aux-Moines 431 Réseau routier 440 Entretien parcs, promenades	2 90 8
	Nessi P.	Resp. des espaces verts	1	100	100	100	440 Entretien parcs, promenades	100
<b>Totaux</b>	<b>Rapports à 100 % sans les TPV</b>			<b>20.9</b>	<b>20.9</b>	22.4	<b>= ETP (équivalent temps plein)</b>	

<b>Totaux</b>	<b>Nombre de postes (personnes) = effectif</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>27</b>
---------------	--	-----------	-----------	-----------

#### Remarques

1. TPV = temps partiel variable
2. Les colonnes "Budget" et "Comptes" indiquent la durée de travail
3. La colonne "Part" est la répartition de la durée du travail

# ANNEXE N° 2

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAVIGNY-FOREL



## **RAPPORT D'ACTIVITES 2017**

### **I. Secteur scolaire**

L'année 2017 a été un tournant pour la bibliothèque de Savigny-Forel puisque le secteur scolaire a été repris par une nouvelle bibliothécaire, Mme Myriam Lenourry.

Les activités scolaires sont désormais liées à l'EPS du Jorat, Mme Lenourry est en charge des deux sites de la bibliothèque scolaire, Mézières et Savigny-Forel.

Son rapport de gestion a été remis à l'ASIJ.

### **2. Secteur public**

- Nos lecteurs

Au 31 décembre 2017, la bibliothèque comptait 3'287 lecteurs inscrits.

▪ Savigny :	1637
▪ Forel :	939
▪ Autres communes :	618
▪ Enseignants + classes primaires	93

- Ouverture du secteur public

Jusqu'au mois d'octobre, les heures d'ouverture étaient fixées le mardi et le mercredi de 14h. à 18h. et le jeudi de 14h. à 20h.

Dès le 24 octobre 2017, les horaires ont été modifiés afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs :

Mardi	14h.-18h.
Mercredi	14h.-19h.
Jeudi	14h.-19h.

Une boîte sécurisée de retour des livres permet la restitution des documents en dehors des heures de prêt.

- Emprunts simultanés

10 documents étaient autorisés pour une durée de 4 semaines (20 documents pendant les vacances) pour chaque lecteur, quel que soit l'âge.

Pour les lecteurs à partir de 12 ans, 5 dvd étaient autorisés en plus des documents.

Les anciens numéros des revues (17 titres) étaient empruntables en plus des documents et des DVD.

- Activités dans le secteur public

Le samedi 11 mars 2017, les bibliothécaires ont organisé une manifestation dans le cadre du samedi des bibliothèques vaudoises et fribourgeoises, en collaboration avec la ludothèque de Savigny.

Thème commun à toutes les bibliothèques : « Le jeu des 7 familles ».

Outre l'ouverture exceptionnelle, la bibliothèque s'est transformée en espace de jeu géant avec 7 postes à découvrir en famille. Les joueurs qui ont fait tout le parcours ont reçu un jeu de cartes offert gracieusement par la ludothèque.

Pour les vacances d'été, les sacs « surprises » ont refait leur apparition pour le plus grand plaisir des lecteurs qui apprécient de découvrir les choix concoctés par la bibliothécaire.

Au mois de septembre, lors de la réception officielle des nouveaux habitants, la bibliothécaire a préparé un petit stand pour présenter la bibliothèque.

Le 10 novembre, Mme Sylvie Perreten, en collaboration avec le secteur scolaire, a animé pour les petits et les grands la Nuit du conte dont le thème suisse de cette année était : « Courage ».

3 classes de Forel avaient créé avec leur enseignante un kamishibai (théâtre d'images d'origine japonaise) d'après un conte défini pour chaque classe par la bibliothécaire scolaire.

Une grande soirée a donc eu lieu au collège de Forel pour présenter ces 3 contes et a rencontré un franc succès !

Le 23 décembre, nous avons participé à la traditionnelle fenêtre de l'Avent avec un apéritif public dès 18h30.

Des petites expositions ont eu lieu tout au long de l'année sur divers thèmes, par exemple :

- Premier festival du film d'animation à Savigny.
- « Déclinaison » : une œuvre, divers supports (livre, BD, DVD, livre audio)

Les bibliothécaires ont également collaboré aux journaux « Le Savignolan » et « Vivre à Forel ».



### **3. La bibliothèque en chiffres**

- 960 nouveaux titres catalogués
- 21'677 documents à disposition des lecteurs
- 3'287 lecteurs inscrits
- 31'642 documents prêtés

N.B. : En comparaison des chiffres communiqués les années précédentes, deux précisions s'imposent pour une bonne compréhension :

#### 1) Nouvelles acquisitions :

Les documents du secteur scolaire (acquis mais non traités) n'ont pu être comptabilisés ici. Il ne s'agit que de la part publique (secteur adultes, BD toutes catégories, albums enfants).

#### 2) Documents prêtés :

La baisse des prêts s'explique d'une part à cause d'un tournus plus léger des classes dans l'attente de l'engagement d'une bibliothécaire scolaire (3 premiers mois de l'année), d'autre part par un planning différent de l'accueil des classes dès avril 2017 (moins de visites, plus d'animation scolaire).

### **4. Et maintenant...**

Comme évoqué dans le rapport de gestion 2016, la BSF a dû trouver un équilibre entre la partie scolaire fusionnée à celle de Mézières et la partie publique liée aux Communes de Savigny et de Forel.

Les deux bibliothécaires professionnelles et leur assistante travaillent en étroite collaboration pour cet équilibre, avec un souci constant de ne pas léser un des secteurs.

La prochaine étape sera celle du changement informatique : l'abandon de Bibliomaker, notre système actuel, pour la migration de nos données sur RenouVaud, le programme des bibliothèques du Canton.

Savigny, le 27 février 2018

Françoise Vermot  
Bibliothécaire

# ANNEXE N° 3

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LAUSANNE-REGION

# Points forts 2017

Synthèse du rapport d'activités 2017

Mars 2018

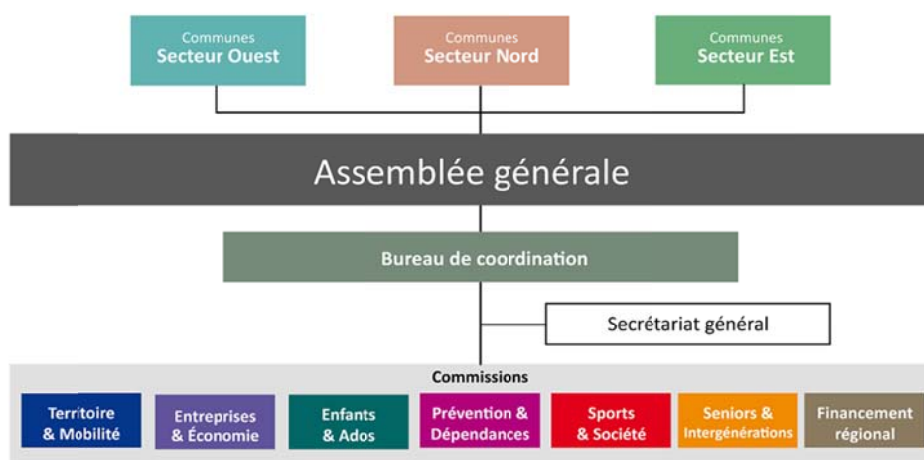


# L'association Lausanne Région

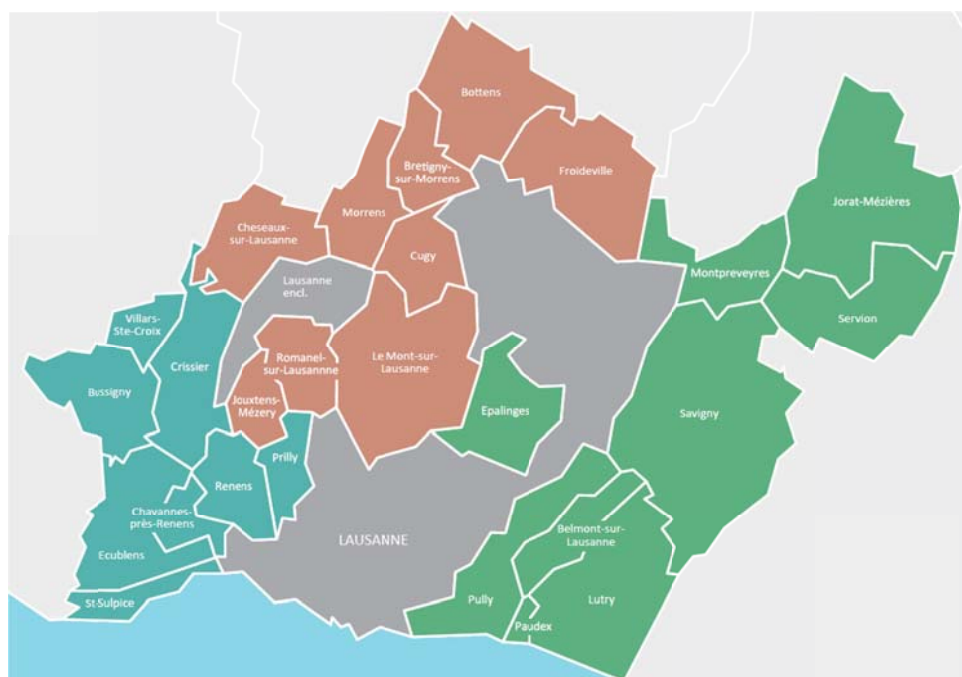
Lausanne Région intervient, sur demande de ses 27 communes, pour les questions dépassant les frontières communales. L'association traite les requêtes régionales, d'agglomération et de coordination intercommunale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, aux seniors, à la formation des jeunes, au sport, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.

L'année 2017 a marqué les 50 ans de collaborations intercommunales. Tout d'abord avec la création de la CIURL en 1967, à laquelle a succédé la COREL en 1990, pour devenir Lausanne Région en 2002.

## Les organes de l'association



## Les communes membres



### Secteur Ouest

Lausanne\*  
Bussigny  
Chavannes-près-Renens  
Crissier  
Ecublens  
Prilly  
Renens

### Secteur Nord

Lausanne\*  
Bottens  
Breigny-sur-Morrens  
Cheseaux-sur-Lausanne  
Cugy  
Froideville,  
Jouxteins-Mézery  
Le Mont-sur-Lausanne  
Morrens  
Romanel-sur-Lausanne

### Secteur Est

Lausanne\*  
Belmont-sur-Lausanne  
Epalinges  
Jorat-Mézières  
Lutry  
Montpreveyres  
Paudex  
Pully  
Savigny  
Servion

\*Lausanne est représentée dans les trois secteurs

## L'Assemblée générale (AG)

Deux assemblées générales ont été organisées en 2017.

**L'AG de printemps** du 8 mars à Cugy a soumis au vote des communes les comptes 2016, ainsi que la stratégie économique LADE 2017-2022 sollicitée par le Service de la promotion économique cantonale (SPECo). M. Lionel Eperon, chef du SPECo, s'est exprimé sur le thème « Ouverture et innovation : les clefs du succès économique vaudois ».

**L'AG d'automne** du 24 octobre 2017 à Beaulieu Lausanne, a adopté le budget 2018. A cette occasion, Lausanne Région a organisé un évènement pour marquer ses 50 ans (*voir chapitre ci-dessous*). A l'issue de cette assemblée, Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a rappelé l'importance des collaborations intercommunales, ainsi que le rôle joué par l'association régionale dans le cadre cantonal.

## Le Bureau de coordination (BC)

Présidé par M. Gustave Muheim et accompagné par Mme Patrizia M. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, **le BC a examiné le travail des diverses commissions de l'association de communes, ainsi que les comptes et le budget.** Outre le suivi minutieux des activités de l'association, relatées dans ce rapport d'activités, le BC a notamment :

- accepté un budget extraordinaire pour la recherche et la mise en place de **l'exposition des 50 ans** de l'association ;
- ratifié les projets de **conventions des institutions** subventionnées annuellement ;
- validé les demandes de la **commission Prévention et Dépendances** pour l'attribution des subventions via son Fonds de Prévention (*détails sous rubrique*) ;
- accordé divers soutiens aux manifestations liées au budget **Promotion économique** (*détails sous rubrique*) ;
- validé les demandes de la **commission Activités sportives** (*détails sous rubrique*) ;
- accordé un prêt à la société Biowatch SA, dont le montant est prélevé sur le Fonds Capital Développement ;
- accordé un budget supplémentaire pour l'organisation du stand de Lausanne Région au Salon des métiers.

### 1967-2017 : 50 ans de projets menés dans l'intérêt régional



Pour ses 50 ans d'existence, Lausanne Région a entrepris une **importante recherche dans ses archives** afin d'établir un historique complet des évènements qui ont marqué toute la région. Les résultats détaillés de cette recherche ont été rendus publics sur [www.lausanneregion.ch/historique](http://www.lausanneregion.ch/historique) et le résumé consigné dans le journal « **50 ans de projets menés par nos communes dans l'intérêt régional** », (*publié sur ce même site*).

L'équipe de Lausanne Région a débuté sa recherche documentaire en mars 2017. Durant des mois, elle a compilé les informations afin de mettre sur pied une exposition dynamique relatant son histoire.

Cette exposition a rencontré un vif succès, le 24 octobre 2017, au Centre de Congrès de Beaulieu Lausanne. Présentée dans le cadre de l'Assemblée générale de Lausanne Région, elle a réuni plus de 300 personnes, parmi

lesquelles les syndics et les municipaux de la région lausannoise, de nombreux conseillers communaux, des députés et des préfets. La fête fut à la hauteur des attentes !

Via des films, des images d'antan et de brefs textes, les invités ont passé en revue, ou se sont remémorés (pour certains), les moments forts de leur passé régional.



## Stratégie LADE

En mars 2017, Lausanne Région présentait en Assemblée générale le projet de stratégie régionale LADE (Loi sur l'appui au développement économique) pour la période 2017-2022. Cette stratégie, sous forme de document de référence, est requise par les autorités cantonales (SPECo). Elle a pour but **d'instaurer un cadre permettant ensuite à l'association régionale d'émettre un préavis sur les demandes de tiers** dont les projets sont éligibles pour l'obtention d'une aide financière cantonale. Le 3 mai 2017, M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, a validé la stratégie élaborée par Lausanne Région, en relevant la qualité du document fourni.

## Conventions pour les institutions subventionnées annuellement

Lausanne Région subventionne annuellement, au nom de ses communes membres, diverses prestations. Les institutions en charge de les mener à bien sont actives dans les domaines de la promotion économique, de la formation des jeunes et de la prévention des addictions.

Durant l'année 2017, 9 conventions ont été ratifiées par le Bureau de coordination. Au préalable, le secrétariat général **a rencontré toutes les institutions subventionnées et consigné ainsi précisément, dans une convention, la nature des prestations à fournir** par chacune d'entre elles (*détails sous rubrique dans les chapitres suivants*).

# La communication de Lausanne Région

## Des supports « made by Lausanne Région » en 2017

L'équipe de Lausanne Région utilise désormais les outils graphiques InDesign, Photoshop et Illustrator (Adobe Creative Cloud). Grâce à ce savoir-faire, elle peut réaliser, à moindre frais, des supports visuels tels que des affiches, des invitations, des cartes de vœux, son rapport d'activités, etc. (*quelques réalisations ci-dessous*).



Invitation Journée de réflexion (novembre)



Carte de vœux (décembre)



Flyer (octobre)



Affiche Addiction (juin)



Rapport d'activités (mars)

# Agglomération et Mobilité

## Les comptages intermédiaires 2017

Les résultats des comptages intermédiaires ont été présentés à la commission en automne 2017. Ces résultats seront transmis aux communes et aux partenaires en janvier 2018.

Organisés depuis 1975 par Lausanne Région, les comptages quinquennaux du trafic s'étendent aujourd'hui à toute l'agglomération Lausanne-Morges. Lors de la dernière campagne effectuée sur la période 2010-2014, les données de fréquentation des transports publics (tl, LEB, CGN, MBC, CarPostal et CFF), ainsi que les données de plus de 380 postes de relevés du trafic routier et autoroutier, ont permis d'étudier l'évolution de la mobilité dans l'agglomération.

En complément à l'analyse quinquennale, Lausanne Région a effectué une campagne intermédiaire de comptages en partenariat avec Région Morges et la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton (DGMR), afin d'analyser les tendances observées depuis 2014.

### Résultats de la campagne intermédiaire 2017



Les résultats intermédiaires reposent sur l'analyse de 22 postes placés sur le cordon lausannois et de 7 postes sur le cordon morgien (en rouge dans l'illustration).

Cet échantillon confirme que, sur le cordon lausannois, une baisse de trafic est observée malgré la hausse de la population, c'est-à-dire 224'600 véhicules/jour pour l'année 2017, hors autoroute, franchissent ce cordon contre une moyenne de 230'100 véhicules/jour pour l'année 2014.

Selon les données tl complétées par les données CFF, CarPostal et CGN, la hausse du nombre de voyageurs qui traversent le cordon lausannois en transports publics se confirme en passant à une moyenne de 204'500 voyageurs/jour pour l'année 2016 contre 198'100 en 2014.

## Economie et Entreprises

### Le « Guichet entreprises »



Sous forme de « guichet entreprises », Lausanne Région propose depuis 1998 aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) de nombreuses prestations. Le guichet économique offre informations, conseils, analyses de modèles et plans d'affaires, accompagnement pour la recherche de locaux, ainsi qu'une orientation vers des partenaires et des organismes spécialisés en matière d'aide au

financement et de coaching.

Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) du canton de Vaud, ainsi que dans la nouvelle stratégie de Lausanne Région validée par le Canton.

Durant l'année 2017, le département Promotion économique a accueilli plus de 80 porteurs de projets qui ont bénéficié, lors de rencontres individuelles, d'un nombre important de conseils, d'appuis et de mise en relation avec le réseau économique régional. L'accueil s'est porté sur 36 entreprises nouvelles, 34 déjà installées dans la région et 12 hors du périmètre régional.

Les prestations les plus demandées ont été : la recherche de financement, la mise en réseau avec d'autres partenaires, la recherche de locaux et de terrains.

## Le Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL) a fêté ses 15 ans en 2017 !



Les communes membres de Lausanne Région sont à la source de la réussite des PERL. Chaque année, elles dotent le concours de plusieurs milliers de francs, donnant ainsi un important coup de pouce aux entreprises de la région. Quant aux partenaires et sponsors, les PERL peuvent également compter sur le soutien de leurs partenaires (CVCI, BCV, Retraites Populaires) et autres sponsors, participant activement à la réussite de cet événement qui s'est rapidement imposé comme un maillon central du soutien aux

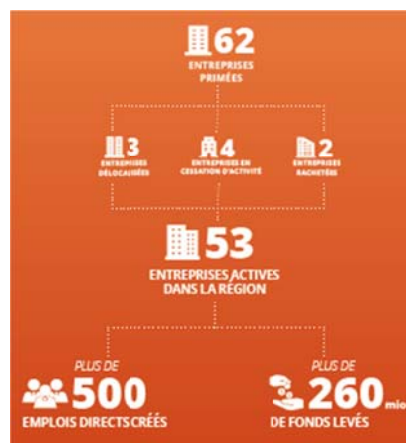
entreprises établies dans la région.

Élargis au fil du temps dans leurs dotations, les PERL décernent, chaque année, des lots d'un montant total de CHF 100'000.- attribués à cinq entrepreneurs méritants.

### Impact économique des PERL en 15 ans (2003-2017)

Pour les 15 ans du concours, Lausanne Région a réalisé un bilan de la situation des 62 entreprises lauréates.

Cette analyse établit que la médiatisation et l'apport financier des PERL ont permis aux entrepreneurs primés de prospérer dans notre région. **85% des entreprises sont toujours établies dans la région lausannoise, créant au passage plus de 500 emplois.**



## Enfants et Adolescents

### Salon des Métiers à Beaulieu, Lausanne



Le Salon des métiers et de la formation de Lausanne a eu lieu du 21 au 26 novembre à Beaulieu. **Lausanne Région a renouvelé sa collaboration avec la Ville de Lausanne pour tenir un stand commun de 140 m2 avec le Spel (Service du personnel de la Ville de Lausanne) et le C-FOR! (Centre de formation des Services industriels de la Ville de Lausanne).**

L'objectif de cette présence au Salon des métiers était d'une part de



promouvoir les places d'apprentissage existantes dans les services communaux et, d'autre part, de présenter les mesures d'accompagnement à la formation soutenues et développées par Lausanne Région.

Le concept de « club » avec l'identité graphique du Next de l'édition 2016 ont été repris pour une deuxième édition (en 2016 et 2017). La majorité des supports de communication ont donc été labellisés sous cette appellation. Tout comme lors des éditions précédentes, les apprentis des communes ont tenu le stand. Ils étaient accompagnés par des membres de la commission Formation et emploi des jeunes, ainsi que par l'équipe de Lausanne Région, de la Ville de Lausanne et de l'association Ados Pro, ici remerciés.

Le stand a connu un très vif succès, tant de la part des jeunes, que des familles ou des professionnels. Sa notoriété fût excellente. Plus de 3'000 jeunes sont repartis avec la « brochure métiers » !

## Prévention et Dépendances

### Journée de réflexion « harcèlement »



Lausanne Région a organisé une importante Journée de réflexion sur le thème du harcèlement, intitulée « Harcelé, harceleur, ne restons pas témoin ! » Le thème central y a été traité sous forme de 4 ateliers thématiques : le harcèlement à l'école, dans la rue, au travail et sur Internet. La conférence « Prévenir le harcèlement : des écueils aux leviers » de Mme Caroline Dayer a précédé les ateliers.

**L'objectif des Journées de réflexion est d'apporter des informations et des références aux Municipalités sur diverses thématiques actuelles.**

Pour cette Journée, les questions telles « comment définir le harcèlement ? », « quel est l'état de la problématique ? » ou encore « quel est le rôle des politiques, des travailleurs sociaux, de la population ? » ont été traitées à la grande satisfaction des participants. Plus de 95 personnes de la région, municipaux et professionnels de la branche, ont répondu présents. La Journée a eu lieu en novembre 2017 au Mont-sur-Lausanne qui, pour l'occasion, a mis gracieusement sa Grande salle à disposition.

## Seniors et intergénération

### Projet-pilote régional en faveur des seniors



Ce projet est né suite au constat que pour œuvrer efficacement en faveur des seniors, et développer des actions ou des mesures constructives, il est nécessaire de connaître l'état des prestations déjà existantes dans la région lausannoise. Pour entreprendre cet indispensable travail de recherche, Lausanne Région s'est associée avec le canton de Vaud. Ce dernier planifiait d'ores et déjà, via une demande du Grand Conseil (postulat F. Uffer), de mener une recherche analogue sur l'ensemble du territoire cantonal. Le projet régional est qualifié de « pilote » puisqu'il inclut, dans un

premier temps, uniquement le territoire des 27 communes de la région, représentant à lui seul 38% de la population du canton.

**Depuis novembre 2017, le Canton et Lausanne Région sont partenaires. Ensemble, ils établiront un état des lieux de l'offre, ainsi qu'un diagnostic des prestations octroyées aux seniors dans la région.**

Le mandat de collecte des données et d'analyse a été confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) et ses coûts seront répartis sur la base de trois quarts assumés par le Canton et un quart par la région. Un groupe de pilotage a été créé au sein de Lausanne Région pour valider les diverses étapes de l'étude. Selon la planification, le rapport final sera rendu en décembre 2018. Il représente pour Lausanne Région une base solide pour élaborer des mesures, voire proposer des projets, lui permettant d'atteindre ses objectifs.

## Sports & Société

### Espace Malley

Les travaux du nouveau Centre sportif de Malley, nommé également « Espace Malley », avancent à bon train. La phase de démolition est terminée et les travaux de construction ont débuté. Selon la planification, la patinoire sera praticable dès fin 2019 et la piscine dès fin 2020.

**Le 6 octobre 2017, a eu lieu la pose de la première pierre. A cette occasion, les communes ont signé la convention qui les lie financièrement à l'exploitation de l'Espace Malley.**



*Photo pose de la première pierre.*

*De gauche à droite :*

*M. Jean-Jacques Schilt Président du Centre sportif de Malley, accompagné des syndics M. Alain Gillieron (Prilly), M. Jean-François Clément (Renens), M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et M. le Syndic Grégoire Junod (Lausanne).*

### Panathlon Family Games



**Stand Lausanne Région lors du Family Games**

De gauche à droite :

M. Oscar Tosato (municipal à Lausanne) ;  
Mme Sylvie Pittet Blanchette (municipale à Ecublens)  
et Mme Patrizia Marzullo Darbellay (secrétaire générale).

Depuis 2016, Lausanne Région s'est associée aux Panathlon Family Games. Ensemble, ils organisent cet important événement régional répondant aux objectifs fixés, c'est-à-dire encourager la pratique du sport et de l'activité physique, ainsi que promouvoir les sociétés sportives locales.

La 7<sup>ème</sup> édition des Panathlon Family Games a eu lieu le 11 juin 2017 à Vidy et a rassemblé plus de 4'000 participants. Cet événement est organisé en collaboration avec les clubs sportifs de la région, les associations sportives cantonales, le Service des sports de Lausanne et le Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud (SEPS).

A cette occasion, Lausanne Région a participé au nouveau village des partenaires dans lequel l'association a tenu un stand assurant ainsi la promotion des sociétés sportives actives sur le territoire lausannois. **Les élu-e-s communaux des 27 communes de la région ont été invités à participer au symposium et à la partie officielle.**

La prochaine édition des Panathlon Family Games aura lieu le 20 mai 2018. Lausanne Région est déjà en pleins préparatifs.

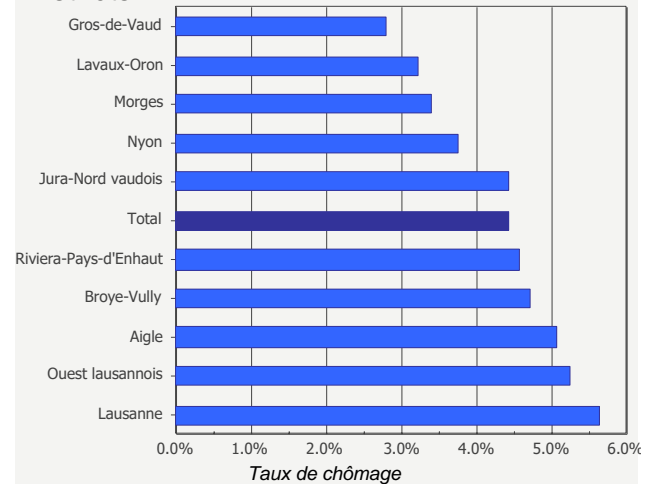
# ANNEXE N° 4

STATISTIQUES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LE CANTON DE VAUD  
AU 31 DECEMBRE 2017

<b>Evolution</b>	Décembre 2015	Décembre 2016	Novembre 2017	<b>Décembre 2017</b>
<b>Demandeurs d'emploi</b> (1)	26'999	27'411	25'178	<b>26'297</b>
<b>Chômeurs</b> (2)	19'498	19'703	16'386	<b>17'620</b>
<b>Taux de chômage</b> (3)	4.9%	5.0%	4.1%	4.4%
<b>Places vacantes</b> (4)	1'297	1'698	1'992	1'612

<b>Flux mensuels</b> (au cours du mois sous revue)	<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>Chômeurs</b>	variation mensuelle	variation annuelle
<b>Nouvelles inscriptions</b>	<b>3'554</b>	<b>2'343</b>	-12.8%	-17.3%
Transfert de demandeur d'emploi non chômeur à chômeur		2'225	56.9%	29.6%
Transfert de chômeur à demandeur d'emploi non chômeur		1'677	-34.9%	11.6%
<b>Annulations de dossiers</b>	<b>2'440</b>	<b>1'662</b>	<b>-26.3%</b>	<b>-7.9%</b>
Selon le motif d'annulation	Retour à l'emploi	813	-27.0%	-1.9%
	Autres motifs	849	-25.6%	-13.0%

<b>Chômeurs par district</b>		taux en %	variation mens.	variation ann.
<b>CANTON</b>	<b>17'620</b>	<b>4.4%</b>	<b>1'234</b>	<b>-2'083</b>
Aigle	1'019	5.0%	109	-180
Broye-Vully	947	4.7%	125	-103
Gros-de-Vaud	668	2.8%	58	-141
Jura-Nord vaudois	2'042	4.4%	260	-140
... dont La Vallée	156	4.3%	33	-30
Lausanne	4'830	5.6%	264	-771
Lavaux-Oron	992	3.2%	15	-52
Morges	1'442	3.4%	18	-93
Nyon	1'867	3.8%	118	-112
Ouest lausannois	1'957	5.2%	140	-180
Riviera-Pays-d'Enhaut	1'856	4.6%	127	-311
... dont Pays-d'Enhaut	64	2.5%	-1	-36

**Districts**


<b>Les 20 communes comptant le plus d'actifs</b> (5)	<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>Chômeurs</b>	variation mensuelle	variation annuelle
Aigle	450	291	+18.8%	-19.2%
Bussigny-près-Lausanne	294	185	+7.6%	-12.3%
Chavannes-près-Renens	329	232	+12.6%	-5.7%
Crissier	335	233	+11.0%	+6.4%
Ecublens	396	260	+4.8%	-7.5%
Epalinges	207	142	+7.6%	-11.3%
Gland	434	284	+4.0%	-17.4%
La Tour-de-Peilz	343	237	+7.2%	+0.0%
Lausanne	6'398	4'422	+5.6%	-13.8%
Lutry	221	150	-2.6%	-5.1%
Montreux	1'046	692	+10.5%	-15.8%
Morges	543	370	+1.1%	-3.9%
Nyon	723	512	+2.6%	-7.6%
Orbe	307	204	+18.6%	-1.4%
Payerne	394	267	+24.8%	-13.3%
Prilly	488	311	+12.7%	-18.6%
Pully	482	325	-0.3%	+9.8%
Renens	985	664	+3.9%	-7.6%
Vevey	841	544	+5.6%	-16.9%
Yverdon-les-Bains	1'262	812	+13.2%	-7.9%

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

(2) Tout demandeur d'emploi qui ne travaille pas tout en étant disponible de suite en vue d'un placement.

(3) Chômeurs, en % de la population active selon le Relevé structurel 2012-2014.

(4) Places vacantes annoncées par les employeurs auprès des ORP vaudoises.

 (5) Pour les informations concernant les autres communes vaudoises, voir [http://www.stat.vd.ch/chom\\_communes](http://www.stat.vd.ch/chom_communes).

**Effectifs à fin Décembre 2017**

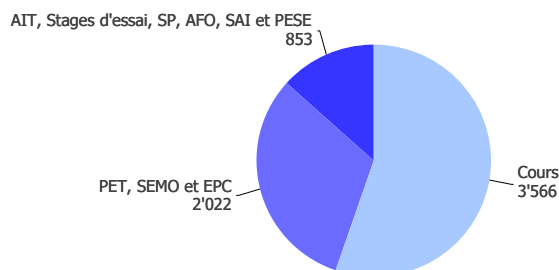
	<b>Demandeurs d'emploi</b>	variation mensuelle	variation annuelle	<b>chômeurs</b>	variation mensuelle	variation annuelle
<b>En tout</b>	<b>26'297</b>	+4.4%	-4.1%	<b>17'620</b>	+7.5%	-10.6%
dont bénéficiaires du RI inscrits auprès d'un ORP	2'965	+0.0%	-7.8%	2'247	+2.1%	-9.0%
<b>Selon le sexe</b>						
Hommes	14'633	+7.2%	-5.9%	10'248	+13.0%	-11.2%
Femmes	11'664	+1.1%	-1.6%	7'372	+0.7%	-9.6%
<b>Selon l'origine</b>						
Suisses	12'803	+2.0%	-2.3%	8'578	+2.6%	-9.1%
UE 27	9'151	+8.6%	-4.9%	6'008	+15.5%	-12.1%
Hors UE	4'343	+3.4%	-7.2%	3'034	+7.4%	-11.5%
<b>Selon l'âge</b>						
Moins de 20 ans	619	-3.9%	-8.2%	211	-5.8%	-16.6%
20 à 29 ans	5'396	+3.2%	-8.2%	3'847	+4.6%	-14.1%
30 à 39 ans	7'326	+5.1%	-3.9%	4'977	+8.0%	-9.4%
40 à 49 ans	6'362	+4.5%	-5.0%	4'227	+8.4%	-12.6%
50 à 59 ans	5'241	+6.1%	+0.6%	3'485	+11.1%	-5.9%
60 ans et plus	1'353	+3.1%	+2.0%	873	+3.8%	-6.8%
<b>Selon la formation</b>						
Sans formation professionnelle	7'735	+8.8%	-8.6%	4'891	+19.2%	-15.1%
CFC ou maturité fédérale	11'345	+3.0%	-2.4%	7'729	+4.9%	-8.7%
Maîtrise fédérale, HES, université	7'173	+2.3%	-0.6%	4'975	+1.8%	-7.9%
Non renseigné	44	-2.2%	-58.1%	25	-19.4%	-67.9%
<b>Selon la durée de chômage</b>						
Moins de 12 mois	22'532	+5.0%	-2.0%	14'611	+8.3%	-9.2%
12 à 24 mois	2'875	+1.5%	-16.5%	2'329	+4.6%	-18.4%
Plus de 24 mois	890	-0.7%	-9.0%	680	+1.6%	-11.1%

**Professions les plus recherchées par les demandeurs d'emploi**

Employés de commerce, de bureau, comptables	2'499	+0.3%	-0.7%	1'781	+1.5%	-4.6%
Sommeliers, serveurs, cuisiniers	2'158	+1.2%	+0.6%	1'324	+2.9%	-9.1%
Vendeurs, caissiers, employés du commerce de détail	2'097	+0.7%	-4.4%	1'363	-0.9%	-11.3%
Employés de maison, nettoyeurs de locaux	1'605	-0.7%	-3.5%	892	-2.0%	-12.1%
Autres métiers du bâtiment	1'512	+39.0%	-8.7%	1'097	+83.1%	-12.2%
Maçons, peintres, monteurs électriciens	1'076	+44.4%	-14.3%	808	+82.8%	-16.1%
Informaticiens	730	+0.6%	-4.3%	551	+0.4%	-12.5%
Infirmiers, aides infirmiers, assistants médicaux	697	-2.5%	-2.4%	412	-2.8%	-15.7%
Magasiniers, manutentionnaires	584	+1.4%	-11.8%	409	+3.0%	-16.0%
Spécialistes en publicité, relations publiques, marketing	513	+3.6%	-6.2%	369	+1.9%	-13.0%
Spécialiste en organisation et planification	478	+3.0%	-5.2%	328	+2.2%	-12.8%
Professions du spectacle	386	+0.3%	+4.6%	155	+2.0%	-19.7%

**Demandeurs d'emploi en mesures\* de reconversion et de réinsertion professionnelles**

AIT, Stages d'essai, SP, AFO, SAI et PESE	853	13.2%
PET, SEMO et EPC	2'022	31.4%
Cours	3'566	55.4%
<b>Total</b>	<b>6'441</b>	<b>100.0%</b>


**Abréviations**

AFO	Allocation de formation	PET	Programmes d'emplois temporaires
AIT	Allocation d'initiation au travail	SAI	Soutien à une activité indépendante
EPC	Entreprises de pratique commerciale	SEMO	Semestre de motivation
PESE	Contribution aux frais de déplacement	SP	Stages professionnels

\*au moins un jour durant le mois sous revue

Source : STATVD - PISE, SECO - PLASTA

# ANNEXE N° 5

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU DE 2012 A 2017



## COMMUNE DE SAVIGNY

### TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU de 2012 à 2017

Années		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Relevé des pompages (m <sup>3</sup> )	La Planie	180 309	211 313	196 292	155 760	219 391	139 940
	Le Publoz	22 970	20 949	24 629	17 794	25 653	15 040
	Les Planches	85 394	80 295	73 811	56 585	70 539	55 645
	<i>Total</i>	288 673	312 557	294 732	230 139	315 583	210 625
	Le Grenet	279	276	248	0	0	0
	Lausanne	52 414	33 173	42 223	167 584	58 858	174 267
	<i>Total</i>	52 693	33 449	42 471	167 584	58 858	174 267
<b>Total relevé des pompages + achats d'eau</b>		<b>341 366</b>	<b>346 006</b>	<b>337 203</b>	<b>397 723</b>	<b>374 441</b>	<b>384 892</b>
Relevé des compteurs (m <sup>3</sup> )	Abonnés locaux	274 800	269 745	268 551	297 550	298 124	302 920
	Abonnés hors commune	12 936	13 241	12 305	24 880	5 610	28 902
	Consommations communales	10 665	13 612	18 283	26 387	26 107	20 536
	Consommations diverses	1 638	4 007	3 896	3 050	1 568	1 360
	Fuites expliquées	14 000	12 000	10 500	13 220	10 222	4 200
	<i>Total</i>	314 039	312 605	313 535	365 087	341 631	357 918
<b>Différence entre relevé des pompages + achats d'eau et relevé des compteurs</b>		<b>27 327</b>	<b>33 401</b>	<b>23 668</b>	<b>32 636</b>	<b>32 810</b>	<b>26 974</b>
<b>Différence exprimée en %</b>		<b>8.01%</b>	<b>9.65%</b>	<b>7.02%</b>	<b>8.21%</b>	<b>8.76%</b>	<b>7.01%</b>

# ANNEXE N° 6

INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2017





# COMMUNE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny  
Tél. 021 781 07 30 - Fax 021 781 07 31

## Eau de boisson distribuée sur le territoire communal Information 2017

L'article 5 de l'Ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD – RS 817.022.11), en application de l'Ordonnance du 16 décembre 2016 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU – RS 817.02), stipule que les distributeurs d'eau potable doivent fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Pour se conformer à cette disposition, la Municipalité de Savigny communique ci-après les informations relatives à la qualité de l'eau potable distribuée par ses services en 2017.

### Nombre d'habitants approvisionnés

Environ 3'352.

### Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la commune est divisé en deux parties, dont l'origine résulte du développement du village :

- Réseau supérieur (Mollie-Margot et la Claie-aux-Moines), alimenté par le réservoir de l'Erbenaz
- Réseau inférieur (centre du village), alimenté par le réservoir des Planches

Les deux réseaux sont reliés entre eux à plusieurs endroits, afin d'assurer une bonne distribution.

De fait, l'eau de boisson est donc constituée d'un mélange des différentes provenances. C'est pourquoi, les valeurs d'analyse, prises en tête de réseau, peuvent être différentes de celles prises en milieu ou en fin de réseau.

### Provenance

- Sources communales : 23 captages répartis dans les Bois du Grand Jorat } 54.72%
- Eau achetée à la Ville de Lausanne (prise située à Vers-chez-les-Blanc) } 45.28%

### Traitement de l'eau

- *Eau de source des captages des Bois du Grand Jorat :*  
Désinfectée par chloration régulière au moyen d'une pompe doseuse
- *Eau achetée à la Ville de Lausanne :*  
Traitement assuré par le distributeur (filtration et chloration)

### Nombre de contrôles\*

- 3 séries d'analyses bactériologiques par an en 6 points de prélèvements (3 points dans le réseau inférieur et 3 points dans le réseau supérieur), totalisant 18 échantillons.
- 3 analyses chimiques et microbiologiques sur les réseaux inférieur et supérieur.

\* Des analyses supplémentaires peuvent être faites dans le cadre de l'autocontrôle et selon les situations.



## Qualité bactériologique

Désignation des échantillons	Germes aérobies minimum	Germes aérobies maximum (max. 300)
STEP de Pra Charbon (robinet cuisine, réseau inférieur)	0	13
Ferme Le Chalet Blanc (réseau inférieur)	2	11
Réservoir des Planches (arrivée source : eau brute et réseau inférieur)	0	1
Réservoir de l'Erbenaz (arrivée source, réseau supérieur)	0	0
Pompage du Publoz (arrivée puits, réseau supérieur)	0	1
Abribus de la Claie-aux-Moines (WC, réseau supérieur)	1	1
Ferme Pré la Pierre (réseau supérieur)	2	2

## Qualité chimique et microbiologique

	Unité	Remarques	Valeurs minimum	Valeurs maximum
Température moyenne	°C		17.3	21
pH		Norme 6.8 – 9.5	7.3	7.4

	Unité	Remarques	Valeurs
Dureté totale (centre du village)	°F	Eau douce	18.2
Dureté totale (Mollie-Margot)	°F	Eau douce	16.2
Dureté totale (Claie-aux-Moines)	°F	Eau douce	18.5
Teneur en nitrates (centre du village)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	4.7
Teneur en nitrates (Mollie-Margot)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	3.9
Teneur en nitrates (Claie-aux-Moines)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	3.4

*L'avantage de notre commune est que la grande majorité de ses captages se situe en forêt, ce qui nous procure une eau pauvre en nitrates.*

## Autres informations

- Dès septembre 2009, l'eau de la station de pompage de la Planie est chlorée.
- Le service des eaux applique le système de l'assurance qualité « autocontrôle » depuis 2003.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Municipalité de Savigny.

Savigny, avril 2018

La Municipalité de Savigny

# ANNEXE N° 7

TABLEAU RECAPITULATIF DES FUITES 2017

N°	Date (aa-mm-jj)	Lieu	Remarque	Perte estimative (en m <sup>3</sup> )	Identification sur plan	Date de la réparation (aa-mm-jj)
1	2016-12-05	Rte du Jorat	Fuite privée	200.00	oui	2017-01-06
2	2017-01-11	Rte du Collège / Rte des Miguettes	En fonte, diamètre 100, fissurée, mauvaise état, vanne enterrée sous route	150.00	oui	2017-01-12
3	2017-01-14	Rte de Courtaraye	En fonte, diamètre 100, fissurée et en mauvais état (4 <sup>ème</sup> fuite)	150.00	oui	2017-01-14
4	2017-01-17	Rte de Saint-Amour	Fuite privée	10.00	oui	2017-01-17
5	2017-01-17	Ch. de la Vuétaz 3	Fuite privée	40.00	oui	2017-01-30
6	2017-01-18	Rte du Jorat	Fuite privée	20.00	oui	2017-01-18
7	2017-01-20	Rte des Miguettes / Ch. de l'Union	En fonte, diamètre 125, trou 5 cm	100.00	oui	2017-01-20
8	2017-01-23	Rte du Collège	Fuite privée, diamètre 2", pose de 2 colliers provisoires, conduite hors service, à remplacer	50.00	oui	2017-01-26
9	2017-02-18	Rte du Collège	Fuite privée, diamètre 2", pose d'un collier	10.00	oui	2017-02-18
10	2017-03-13	Rte de Lutry (Ancien réservoir de Villette)	En fonte, diamètre 125	10.00	oui	2013-03-13
11	2017-05-10	Rte de Chexbres	En fonte, diamètre 125, 2 trous, pose d'un collier	1 000.00	oui	2017-05-16
12	2017-06-22	Rte de Lutry	En fonte, diamètre 150, 1 trou, profondeur de la canalisation 3.80 mètres	1 600.00	oui	2017-06-22
13	2017-06-24	Ch. de la Verne / Ch. de la Porat	En fonte, diamètre 125, trou à la tête de conduite	50.00	oui	2017-06-24
14	2017-08-24	Ch. des Crocus / Rte du Grenet	En fonte, diamètre 125, trou	600.00	oui	2017-08-24
15	2017-08-24	Ch. de la Verne / Ch. de la Porat	En fonte, diamètre 125, remplacement du Waga défectueux	50.00	oui	2017-08-24
16	2017-09-06	Rte de Pierre-Ozaire / Ch. des Silènes	Fuite privée, diamètre 80, trou	100.00	oui	2017-09-06
17	2017-12-09	Rte des Quatre Croisées	En fonte, diamètre 125	30.00	oui	2017-12-09
18	2017-12-12	Rte des Quatre Croisées	En fonte, diamètre 125	30.00	oui	2017-12-12
				<b>4 200.00</b>		

# ANNEXE N° 8

TABLEAU DES STRUCTURES ET SERVICES D'ACCUEIL  
DE L'ASSOCIATION ACCUEIL PETITE ENFANCE RESEAU D'ORON (APERO)

Type de structure	Nom de la structure	Localité
<b>Garderie-nurserie</b> de la naissance jusqu'à l'école	<b>Liloane</b> Aline Favre – Directrice liloane@reseau-aperoch	<b>1610 Oron-la-Ville</b> - Rte de Lausanne 44a 021 907 18 18
<b>Garderie-nurserie</b> de la naissance jusqu'à l'école	<b>Les Libellules</b> Virginie Krähenbühl – Directrice leslibellules@reseau-aperoch	<b>1084 Carrouge</b> - Chemin de la Grande Salle 021 903 40 41
<b>Garderie-nurserie</b> de la naissance jusqu'à l'école	<b>Gribouille</b> Joëlle Tâche - Directrice gribouille@reseau-aperoch	<b>1072 Forel (Lavaux)</b> - Place du Pavillon 1 021 781 12 79
<b>Garderie-nurserie</b> de la naissance jusqu'à l'école	<b>Cabolle</b> Danielle De Oliveira - Directrice cabolle@reseau-aperoch	<b>1073 Savigny</b> - Rte du Collège 5 (ancien collège) 021 781 36 62
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>22 places ou 44 places</b> - 06h30 - 18h30, y compris période de midi</li> </ul>		Lundi à vendredi
<b>UAPE</b> sans distinction de degré	<b>La Croc</b> Joëlle Tâche - Directrice lacroc@reseau-aperoch	<b>1072 Forel (Lavaux)</b> - Rte de Mollie-Margot 16 021 781 18 32
<b>UAPE</b> sans distinction de degré	<b>l'îlot</b> Jacqueline Fraefel - Directrice lilot@reseau-aperoch	<b>1610 Oron-la-Ville</b> - Rte de Lausanne 079 641 55 93 - L'Archipel 079 641 54 02
<b>UAPE</b> sans distinction de degré	<b>Meli-Melo</b> Noémie Duvoisin - Directrice meli-melo@reseau-aperoch	<b>1083 Mézières</b> - Collège du Raffort 079 959 66 29
<b>UAPE</b> sans distinction de degré	<b>Les Potirons</b> Natacha Wicht - Directrice lespotirons@reseau-aperoch	<b>1073 Savigny</b> - Rte du Collège 5 (ancien collège) 021 781 16 62
<b>UAPE</b> sans distinction de degré	<b>Caban'Air</b> Jasmina Cretton - Directrice cabanair@reseau-aperoch	<b>1077 Servion</b> - Rue du Centre 3 021 906 12 05
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>De 36 à 72 places</b> - selon modules, matin, midi et après-midi pour les 5 structures</li> </ul>		Lundi à vendredi

### Accueil familial de jour (mamans de jour)

<b>Christine Favre</b> <b>Emilie Lesquereux</b>	Coordinatrices	amf@reseau-aperoch	1077 Servion - 021 903 14 13 / 079 384 08 86
--	----------------	--------------------	--

### Direction opérationnelle du Réseau Apero

<b>Isabelle Guzzon</b>	Directrice opérationnelle	direction@reseau-aperoch	1077 Servion - 021 906 12 00
------------------------	---------------------------	--------------------------	------------------------------

# ANNEXE N° 9

RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION « BATIMENTS »



## RAPPORT D'ACTIVITES 2017

### Préambule

La constitution de la Commission « Bâtiments » résulte du préavis n° 08/2014 « Demande de crédit destiné à financer les travaux d'entretien des bâtiments communaux sous la forme d'un crédit-cadre pour la période 2015-2019 ».

La commission a pour mission de contrôler l'utilisation du crédit-cadre et de définir les travaux à exécuter dans les limites du montant attribué par celui-ci.

En outre, elle a pour compétence de :

- Contrôler la liste des travaux annuels et le planning
- Contrôler les engagements
- Contrôler le bouclage annuel
- Etablir un rapport annuel pour la Municipalité et le Conseil communal

### Commission « Bâtiments » au 1<sup>er</sup> juillet 2016 (législature 2016-2021)

– Giardello Stefan	Membre	Conseiller communal
– Grandgirard Philippe	Membre et mandataire	MGM Architectes Associés SA
– Hick Brian	Membre	Conseiller communal
– Lavanchy Gérard	Membre	Conseiller communal
– Métraux Daniel	Membre	Municipal
– Pasche Bertrand	Membre	Boursier communal
– RoCHAT Jean-Claude	Président	Municipal
– Vaccarello Michel	Membre et secrétaire	Technicien communal

La commission s'est réunie à 4 reprises, soit les 5 mai, 5 septembre, 26 octobre et 14 novembre 2017.

### Activités 2017

#### – Complexe scolaire

Les travaux projetés en 2018 ont été présentés à la commission. Il s'agit de la mise aux normes de protection incendie, soit notamment : sécurisation et signalisation des sorties de secours, signalétique des chemins de fuite et réfection d'un faux-plafond.

Pour le surplus, la commission a validé la réfection de la peinture d'un WC garçons à l'étage du bâtiment des anciennes classes normales (rte de Mollie-Margot 9).





– Forum

La commission a confirmé la pertinence des travaux projetés de mise aux normes de protection incendie, afin de conserver la possibilité d'accueillir de grands événements, car c'est la vocation de ce bâtiment. A défaut, la capacité de la salle de spectacles aurait été réduite à 300 personnes, alors qu'elle peut contenir jusqu'à 700 places.

Le crédit a été accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 3 avril 2017.

Les travaux ont été réalisés durant l'été, dans les délais et l'enveloppe budgétaire prévus.

– Maison de commune

La commission a abandonné et reporté à une date ultérieure la réfection du parking extérieur.

– Vestiaires et buvette du terrain de football de Saint-Amour

La commission a analysé les variantes de ventilation et de chauffage des vestiaires ; elle a opté pour un changement de l'agent énergétique de l'électricité au gaz. Cette solution permettra une économie annuelle non négligeable de la consommation d'électricité.

En outre, elle s'est interrogée sur la nécessité de maintenir le chauffage en permanence malgré une utilisation ponctuelle. Afin de ne pas compliquer techniquement l'installation et la gestion des utilisateurs, elle a opté pour un réglage minimum depuis les locaux techniques ; ainsi, les températures de consigne ne pourront pas être modifiées par les uns et les autres.

La commission a évalué les appels d'offres pour les travaux intérieurs (chauffage et ventilation) et extérieurs (maçonnerie pour l'isolation et le crépis des façades), représentant un budget de CHF 64'000.00.

Les travaux intérieurs ont été réalisés en 2017 pour environ CHF 25'000.00. Les travaux extérieurs seront entrepris en 2018.

– Eglise

La commission a validé la réfection du crépis intérieur, de la peinture et de la porte de la sacristie. Les travaux ont été exécutés.

– Agora

La commission a suivi le chantier des travaux de réfection et d'isolation de la toiture, avec pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Au cours d'une séance extraordinaire du 5 mai 2017, elle a été sollicitée pour préavis sur un budget supplémentaire de CHF 25'000.00 destiné à la réfection de la peinture des façades, car l'état de celles-ci n'était plus en adéquation avec la rénovation du haut du bâtiment. Comme l'infrastructure du chantier était en place, il a paru judicieux d'en profiter pour rafraîchir et assainir les murs extérieurs. La commission a validé l'option à l'unanimité, ainsi que le choix de la teinte.

Lors de ses séances, la commission a en outre visité le chantier et a constaté que l'état de l'ancienne charpente confirmait l'urgence de sa réfection.



## Bilan des travaux

Le tableau récapitulatif des travaux 2017 est annexé au présent rapport.

## Conclusions

L'année 2017, hormis quelques travaux d'entretien dans nos bâtiments, a été principalement focalisée par l'Agora et les vestiaires du terrain de football de Saint-Amour.

Dans l'ensemble, les devis des travaux exécutés en 2017, comme pour les années précédentes, s'intègrent bien dans le budget fixé par le crédit-cadre.

Rappelons qu'un crédit-cadre n'est pas un montant figé, comme celui d'un préavis, mais qu'il permet dans la mesure du possible de regrouper certains travaux et de faire des économies grâce à des marchés importants. Il permet aussi d'absorber des imprévus urgents en différant ou non certains objets, ceci tout en respectant scrupuleusement l'enveloppe globale accordée.

Commission « Bâtiments »

Savigny, le 13 avril 2018

Annexe : Tableau récapitulatif des travaux 2017

Bâtiments	Spécification	Crédit-cadre 2015-2019	2015	2016	2017	2018	2019	Travaux en attente	Total travaux 2015-2019	Solde sur crédit
<b>Bâtiments scolaires</b>										
Complexe scolaire	Anc. classes spéciales	60 000.00	1 174.45						1 174.45	58 825.55
	Anc. classes normales	36 000.00	5 551.20						5 551.20	30 448.80
	Extérieur	120 000.00	16 351.60						16 351.60	103 648.40
	Salle de gymnastique	230 000.00							0.00	230 000.00
	Sécurisation								0.00	0.00
	Ancien collège	150 000.00	43 171.25	996.80	993.60				45 161.65	104 838.35
	Pavillon	55 000.00		18 522.25					18 522.25	36 477.75
	Jardin d'enfants (ancien central)	10 000.00	3 164.40						3 164.40	6 835.60
Honoraires mandataires et frais divers	0.00	10 657.00	5 477.00	3 422.00				19 556.00	-19 556.00	
	<b>Sous-total</b>	<b>661 000.00</b>	<b>80 069.90</b>	<b>24 996.05</b>	<b>4 415.60</b>	-	-	-	<b>109 481.55</b>	<b>551 518.45</b>
<b>Bâtiments publics</b>										
Forum		358 000.00	33 950.85	84 902.95	1 395.35				120 249.15	237 750.85
Maison de commune		203 000.00	5 581.45	6 317.00					11 898.45	191 101.55
Vestiaires+buvette foot. Saint-Amour		45 000.00	583.00	3 847.50	9 028.35				13 458.85	31 541.15
Eglise		550 000.00	430 966.70	4 207.60	5 643.00				440 817.30	109 182.70
Refuge de la Planie		15 000.00							0.00	15 000.00
Honoraires mandataires		0.00	79 220.00	21 817.00	14 011.35				115 048.35	-115 048.35
	<b>Sous-total</b>	<b>1 171 000.00</b>	<b>550 302.00</b>	<b>121 092.05</b>	<b>30 078.05</b>	-	-	-	<b>701 472.10</b>	<b>469 527.90</b>
<b>Bâtiments : logements / commerciaux</b>										
Agora (moins subvention énergie 2017)		522 000.00			442 662.65				442 662.65	79 337.35
Villa des Maîtres		37 000.00							0.00	37 000.00
Villa (ancienne gendarmerie)		105 000.00	692.30						692.30	104 307.70
Collège du Jorat		110 000.00	24 328.35	23 507.30					47 835.65	62 164.35
Honoraires mandataires et frais divers		0.00	4 080.00	46 975.10	64 890.70				115 945.80	-115 945.80
	<b>Sous-total</b>	<b>774 000.00</b>	<b>29 100.65</b>	<b>70 482.40</b>	<b>507 553.35</b>	-	-	-	<b>607 136.40</b>	<b>166 863.60</b>
<b>Travaux généraux</b>										
		322 000.00	25 118.90	34 012.05					59 130.95	262 869.05
Honoraires mandataires et frais divers		0.00	4 128.45	10 677.30					14 805.75	-14 805.75
	<b>Sous-total</b>	<b>322 000.00</b>	<b>29 247.35</b>	<b>44 689.35</b>	-	-	-	-	<b>73 936.70</b>	<b>248 063.30</b>
	<b>Total</b>	<b>2 928 000.00</b>	<b>688 719.90</b>	<b>261 259.85</b>	<b>542 047.00</b>	-	-	-	<b>1 492 026.75</b>	<b>1 435 973.25</b>
<b>Total CC 2015-2019</b>		<b>2 928 000.00</b>	<b>2 239 280.10</b>	<b>1 978 020.25</b>	<b>1 435 973.25</b>	<b>1 435 973.25</b>	<b>1 435 973.25</b>	<b>1 435 973.25</b>	<b>1 492 026.75</b>	<b>1 435 973.25</b>

# **ANNEXE N° 10**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU GARDE-FORESTIER INTERIMAIRE**



## Rapport d'activités 2017

Ce rapport relate les travaux effectués en 2017.

### EXPLOITATION DES BOIS

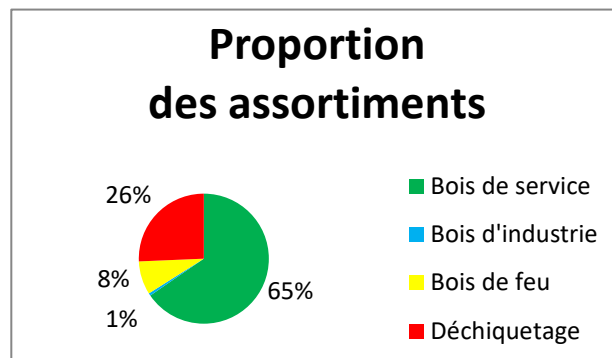
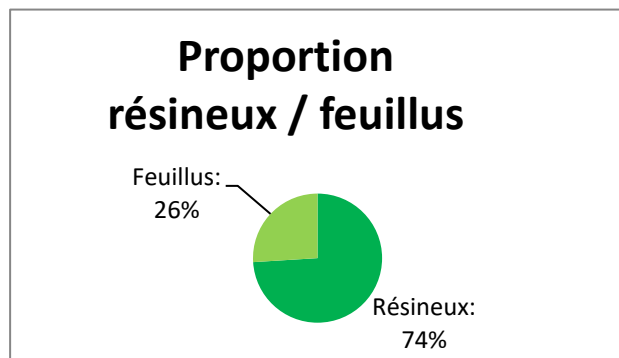
#### **Martelage 2017**

Lieu-dit	Genre de coupe	Résineux		Feuillus		Total	
		Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves
Ch. du Refuge de Mézières	Mise en lumière	122.00	376.60	4.00	3.50	<b>126.00</b>	<b>380.10</b>
Ch. des Aqueducs	Eclaircie normale		51.00				<b>51.00</b>
Ch. de la Planie	Réalisation	60.00	187.30	5.00	2.00	<b>65.00</b>	<b>189.30</b>
Rte du Château	Mise en lumière			54.00	181.00	<b>54.00</b>	<b>181.00</b>
Comba fou	Mise en lumière	3.00	11.00	22.00	31.00	<b>25.00</b>	<b>42.00</b>
Ch. de la Fontaine Ch. du Gresaley	Eclaircie normale		50.00		106.00		<b>156.00</b>
En Nialin	Eclaircie jardinatoire		50.00		100.00		<b>150.00</b>
Partout	Chablis		152.00				<b>152.00</b>
<b>Totaux</b>						<b>270.00</b>	<b>1'301.40</b>

#### **Produits 2017**

Les coupes exploitées durant l'année 2017 ont produit les assortiments suivants :

Bois de service	816.00	
Bois d'industrie	8.00	
Déchetage	<u>113.00</u>	
<b>Résineux (en m<sup>3</sup>)</b>		<b>937.00</b>
Bois de service	12.00	
Bois de feu	105.00	
Déchetage	<u>212.00</u>	
<b>Feuillus (en m<sup>3</sup>)</b>		<b>329.00</b>
<b>Total exploitation 2017</b>		<b>1'266.00</b>





## Chablis

Environ 170 m<sup>3</sup> de chablis ont été exploités durant l'été 2017, ils sont dus principalement à l'attaque du bostryche.

## Exploitations mécanisées

Comme l'année passée, nous avons continué les éclaircies mécanisées le long du chemin des Aqueducs, ainsi qu'en face du refuge de la Planie.

## PLANTATIONS

En 2017, il a été planté 1'200 plants d'épicéa entre les 3 surfaces citées ci-dessous. Il a été remplacé 300 plants dans les jeunes plantations des années précédentes.

Lieu-dit	Surface (m <sup>3</sup> )
Rte du Château	1'364.00
Ch. de la Fontaine	1'184.00
Ch. du Refuge de Mézières	1'351.00
Total	3'899.00

## FAUCHAGE

En 2017, les travaux de fauchage ont été effectués sur 6 parcelles pour une surface de 4.8 hectares.

## SOINS CULTURAUX

Les soins culturaux ont été faits sur 6 parcelles pour une surface totale de 5 hectares.

## ENTRETIEN DES CHEMINS

Les travaux habituels de fauchage ont été effectués aux bords des chemins, notamment pour favoriser l'évacuation des eaux.

## SUBVENTIONS

Soins aux jeunes peuplements (RPT 2016-2019) : CHF 14'253.75

Remboursement de l'impôt sur le carburant : CHF 845.65

## DIVERS

- L'entretien des diverses places de pique-niques et des layons permanents à usage piétonnier a été effectué afin de les pérenniser.
- La forêt a, comme habituellement, fourni les branches nécessaires aux couvertures de massifs, les sapins et décorations de Noël.

Lutry, le 20 mars 2018

*Carrel Alexis, Garde forestier intérimaire*

# ANNEXE N° 11

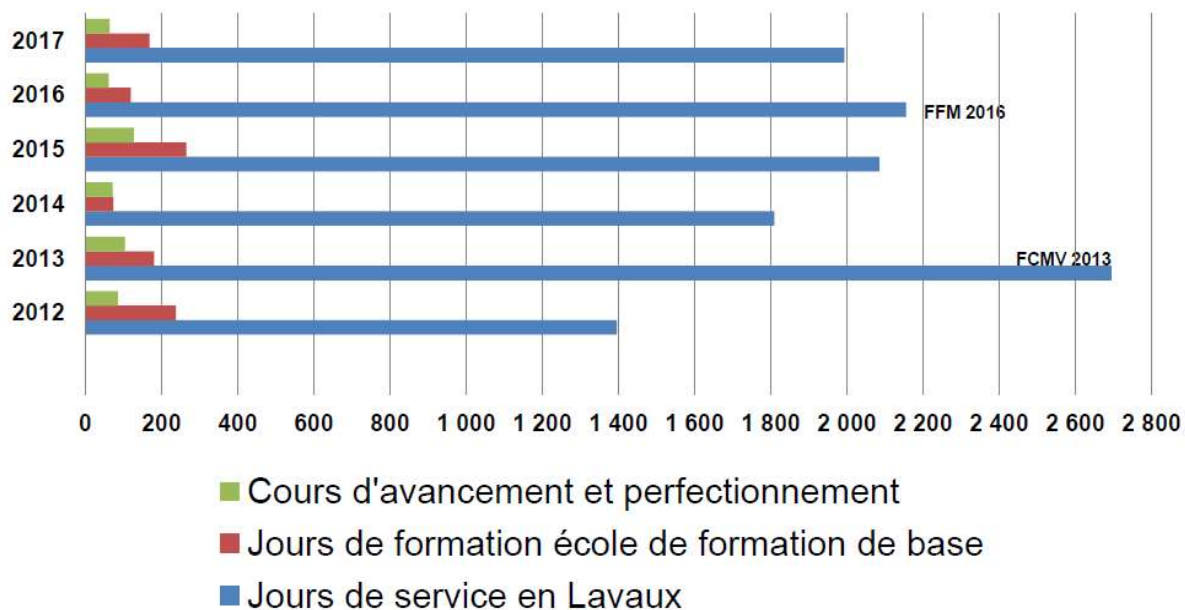
RAPPORT DE GESTION 2017

DE L'ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE (ORPC) DE LAVAUX

Grandvaux, le 19 mars 2018

## RAPPORT DE GESTION 2017

### 1) Jours de service de l'ORPC LAVAUX



### 2) Promotions

Sont nommés **spécialistes PBC**

Le sdt Samuel DALCHER  
 Le sdt Loïc PEITREQUIN

Sont nommés **Caporaux**  
**Sous-of pionniers**

Le sdt Jairzinho ELSIG  
 Le sdt Sébastien RENEVEY  
 L'app Christ ROBATEL

Est nommé **Caporal**  
**Sous-of assistance**

Le sdt Léonard KRIEG

Sont nommés **Sergents**

Le cpl pionnier Christophe METRAUX  
 Le cpl pionnier Antoine MONOD  
 Le cpl pionnier Maurice RICHARD

Le cpl assistance Jean-Laurent CRETТАZ  
 Le cpl assistance Cyril MATTHEY-CLAUDET

Est nommé **Premier-Lieutenant**

Le lt pionnier Alexandre RAVEY



### 3) Bilan des services de l'ORPC

#### Appui-sécurité :

#### Travaux d'utilité publique :

Au mois de mai, aménagement d'une place de jeu au centre du village de Chexbres.



#### Instruction :

Tirefort et matériel forestier



#### Collaboration :

Du 24 au 27 octobre 2017, collaboration avec l'ORPC Riviera-Pays d'Enhaut pour l'aménagement de 8 classes provisoires suite à l'incendie du collège des Crossets à Vevey.

#### Formation d'intervention régionale :

En 2017, le poste d'officier de piquet a été assuré 24/24 et 365 jours par année par le Cdt Bernard Emery, les cap Yves Lopes et Didier Matthey-Doret, durant leur activité : le cap Dominique Rossi, le Lt Cédric Ottinger.



Au 31 décembre 2017, la FIR compte 54 membres.

Quelques astreints ont quitté les rangs de la FIR pour raisons professionnelles ou autres.

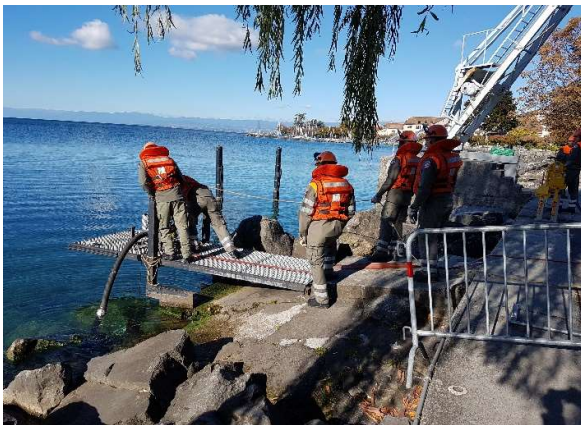
5 nouveaux astreints ont rejoint les rangs de la FIR.

Il s'agit de :

- ALILI Lirim Assistance
- EVANS Kemal Assistance
- JOMINI Florian Assistance
- NADIN Eric Assistance
- MOUSA Leonardo Pionnier

**Instruction :**

- Bac épizooties
- Battue
- Coussins de levage



- Pompage d'eau
- Matériel éclairage
- Assistance

- Formation à l'instruction
- BLS-AED et mesures vitales
- Formation Polroute





### **Aide à la conduite (AIC)**

Cette entité regroupe aussi bien le suivi de la situation que la télématique.

Deux services y sont représentés avec les missions suivantes :

#### **Le suivi de la situation :**

- Gérer un poste de commandement
- Coordonner les différents partenaires
- Tenir un journal des évènements
- Assurer le fonctionnement interne
- Gérer le programme informatique de gestion d'évènements « Saga Crisis »



#### **La télématique :**

- Mettre en place et gérer un réseau de communication interne et avec les partenaires
- S'assurer de la faisabilité des liaisons lors des manifestations
- Assurer le fonctionnement du matériel
- Mettre en place les moyens informatiques dans un poste de commandement



Ces deux services ont été mobilisés lors des manifestations suivantes :

- Cully Jazz Festival
- Parade navale
- Urbantrail de Lutry
- Giron des musiques
- Fête nationale à Lutry
- Marathon de Lausanne

Pour faire suite à la demande de la Commune de Lutry, l'EMCC (Etat-major de conduite cantonal) a organisé, à l'attention des municipaux ainsi que des chefs de services, la simulation d'une situation de crise, soit la gestion d'un évènement sortant de l'ordinaire.

Afin de créer une collaboration entre les services sécuritaires (Police, Pompiers et Protection civile), 2 astreints de l'aide à la conduite ont officié dans le cadre de leur attribution.



### **PBC :**

Création de 8 nouveaux dossiers sur les Communes de Chexbres et de Lutry.

Au 31 décembre 2017, le nombre de bâtiments identifiés avec des biens culturels est de 31. Ces dossiers ont été transmis à l'ECA afin qu'ils soient identifiés en cas d'alarme.

### **Assistance :**

Finalisation des dossiers d'évacuation des zones locatives, envoi desdits dossiers aux partenaires concernés.

Premiers contacts pour la création de dossiers pour la prise en charge des résidents d'un EMS.

### **Essai d'alarme fédéral :**

Comme de coutume, le 1<sup>er</sup> mercredi de février a eu lieu l'essai des alarmes.

Pour notre région, cela représente 21 sirènes fixes et 5 trajets de sirènes mobiles.

### **En chiffre :**

- 36 astreints étaient présents pour cet exercice



### Contrôle périodique des abris :

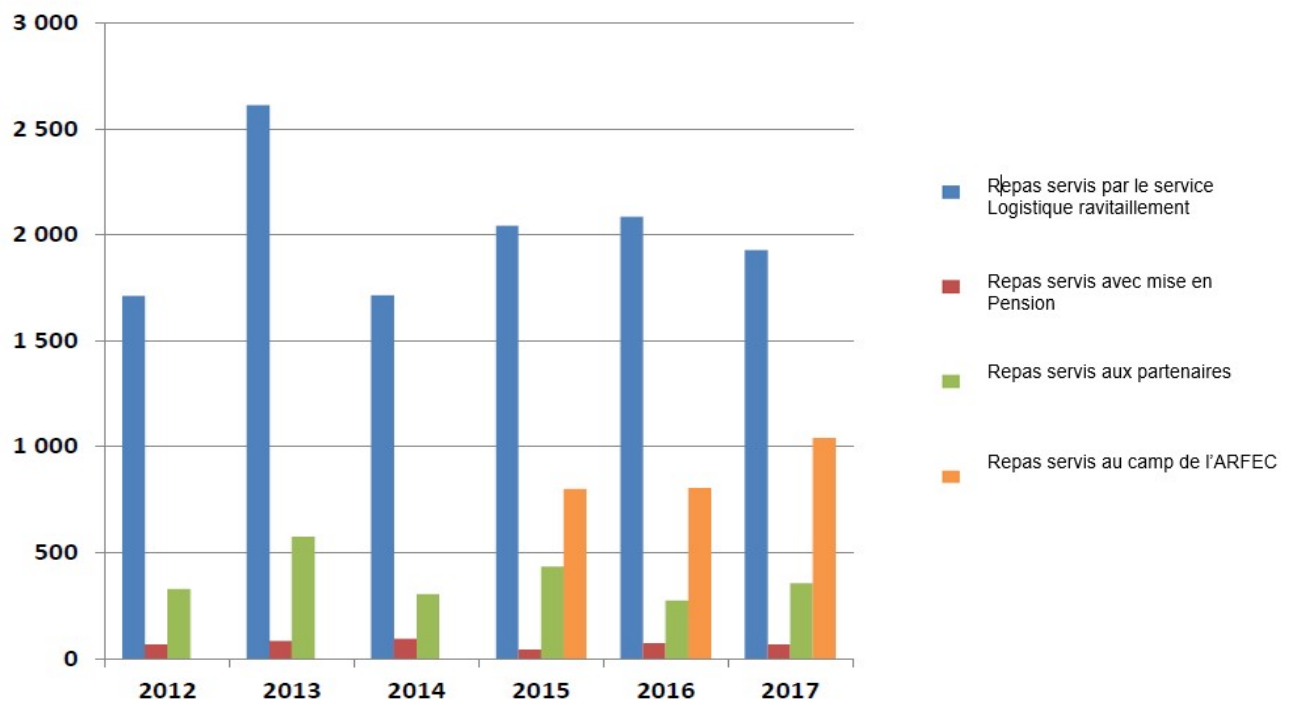
Visites des abris privés sur les Commune de Chexbres et de Puidoux.

#### En chiffre :

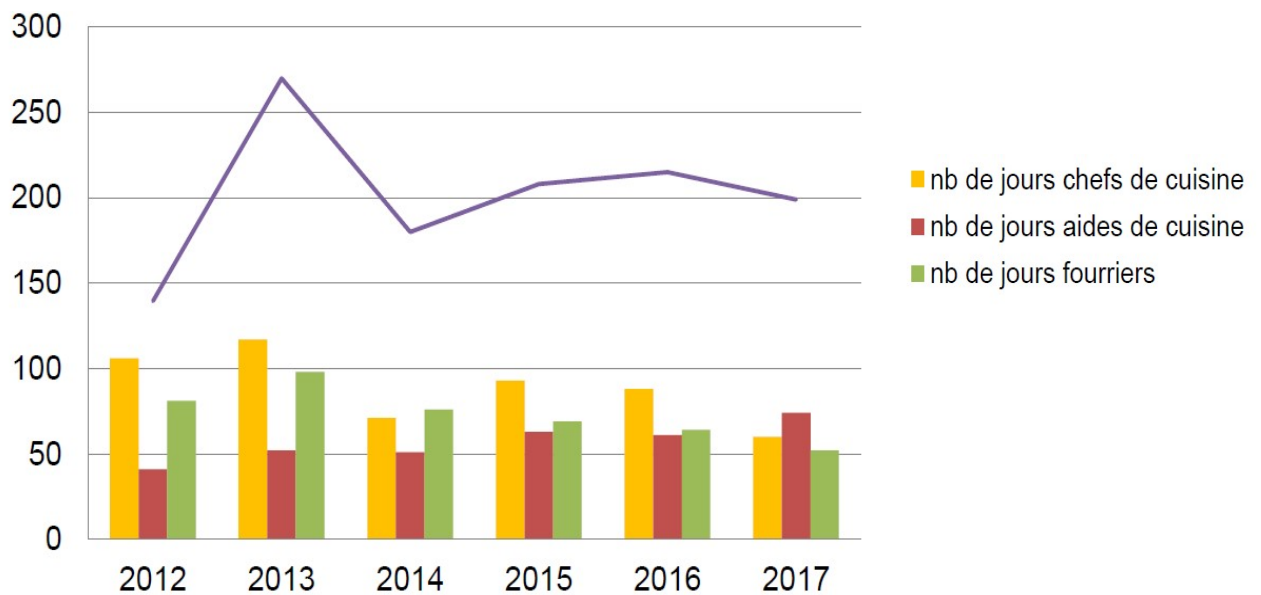
- 70 jours de service ont permis la visite de 112 abris.



### Ravitaillement :



Engagement du personnel ravitaillement :



**Entretien des constructions :**

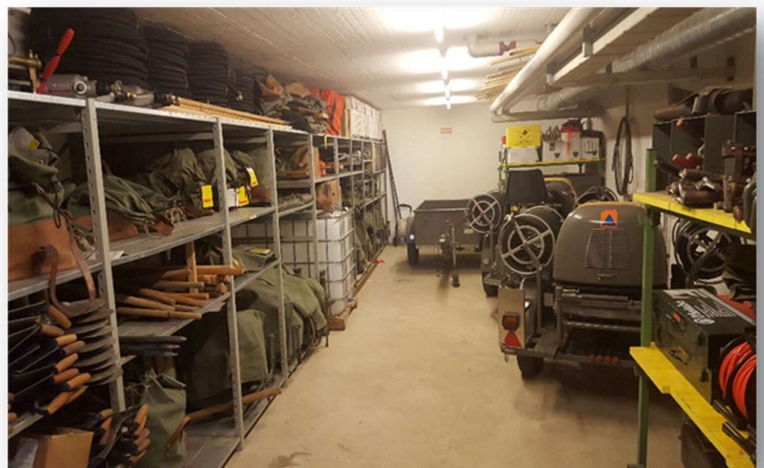
Visites régulières dans les différentes constructions afin de maintenir l'entretien et la fonctionnalité de ces dernières.

3 constructions sur la Commune de Savigny ont été inspectées par le SSCM :

- Ch. de la Verne 5
- La Guettaz
- PC - Rte de Mollie-Margot

**Entretien du matériel :**

Garantir l'utilisation constante de notre matériel par un entretien régulier 2 fois par année.



## 4) Demandes de nos partenaires

### Cully Jazz Festival :

#### Préparatifs :

- Préparation du poste de commandement, préparation des locaux pour la gestion du personnel des intervenants (police, PCi)
- Montage du dispositif pour l'éclairage de la manifestation

#### Manifestation :

- 4 personnes en permanence au poste de commandement prennent note des événements, fournissent au responsable de la sécurité du site (situation des parkings, début de bagarres etc.) les informations nécessaires et gèrent le tournus des astreints
- 24 personnes assurent le bouclage du site
- 1 astreint assure le transport des personnes sur les zones les plus éloignées
- 1 astreint par soir pour le ravitaillement, les repas étant préparés par l'intermédiaire d'un traiteur
- Le Cdt ou un officier sont en permanence sur place afin d'assurer la gestion de cette petite fourmière

#### Repli :

- Démontage de l'éclairage
- Remise en place du poste de commandement
- Nettoyage des locaux

#### En chiffre pour l'ensemble du Cully-Jazz :

- 425 jours de service ont été effectués
- 434 repas préparés
- 85 lunches
- 9 plats froids
- 13 mâts et projecteurs mis en place
- Plus de 600 m. de câble électrique



### Ravitaillement des pompiers :

Les 17 et 18 mars 2017, lors du cours de base FB01 des pompiers, nous avons assuré le côté ravitaillement, soit :

- La pause du matin
- Le repas de midi
- Boissons chaudes pour la pause de l'après-midi

130 repas de midi ont été préparés par un traiteur et servis par les astreints de la PCi

#### En chiffre :

- 5 astreints ont effectué 12 jours de service





**Parade Navale :**

Le 21 mai 2017 a eu lieu au large du débarcadère de Cully la Parade navale de la CGN. De nombreux spectateurs étant attendus sur les quais ainsi que sur les différents chemins surplombant le lac, la gestion des parkings ainsi que de la circulation fut gérée par la cinquantaine d'astreints convoqués à cet effet, ceci sous la responsabilité de l'APOL.

**Giron des Musiques :**

Le Giron des Musiques de Lavaux et du Gros-de-Vaud s'est déroulé à Cully le week-end de l'ascension, soit les 26, 27 et 28 mai 2017,

**En chiffre :**

- 37 astreints totalisant 53 jours de service furent nécessaires à la gestion de la circulation et des parkings

Montage et démontage des infrastructures pour ces deux manifestations qui, utilisant les mêmes lieux durant la même semaine, nous ont permis de jongler et de satisfaire au mieux les deux organisations.

Une septantaine de jours de service furent totalisés.

**URBANTRAIL :**

Le 28 mai 2017 s'est déroulé sur le territoire du district une course divisée en divers parcours. Principalement sur le territoire de Lutry, une des courses conduisait les coureurs jusqu'au sommet de la Tour de Gourze.

Les missions de la Protection civile furent :

**Durant les préparatifs :**

- Mise en place d'un poste de commandement
- Contrôle et entretien du parcours

**Durant la course :**

- Tenue d'un poste de commandement
- Sécurisation de la course tout au long du parcours
- Ravitaillement des astreints
- Transport de ces derniers jusqu'à leur poste
- Aide au transport en cas de bobologie

**En chiffre :**

- 65 astreints seront convoqués pour cette manifestation



**1<sup>er</sup> août :**

Comme de coutume, nous avons assuré la mise en place et le repli du dispositif pour l'éclairage de la place d'Armes à Cully.

Nous avons également collaboré avec APOL pour le bouclage et l'aide au stationnement des véhicules sur le territoire de la Commune de Lutry.

En chiffre :

- 11 astreints ont effectué 17 jours de service

**Camp ARFEC :**

Du 29 juillet au 5 août 2017, l'Association romande des familles des enfants atteints d'un cancer (ARFEC) a organisé un camp annuel pour la fratrie de la famille. En 2017, il s'est déroulé sur la Commune de Lignerolle.

Mission de la Protection civile :

- Ravitaillement et transport

Participants :

- 80 participants
- 4 infirmiers (ères)
- 15 moniteurs (trices)
- 4 personnes staff ARFEC
- 22 astreints
- 2 cuisiniers



Les repas ont été assurés par deux cuisiniers retraités et d'une équipe de cuisine PCiste.

Ce sont ainsi 5 repas journaliers qui ont été servis :

- Déjeuner
- Les 10 heures
- Repas de midi
- Les 4 heures
- Le souper

Le jour qui a précédé le départ nous a permis de faire une partie des achats, de préparer le matériel pour certaines animations et de regrouper aux Ruvines les 12 véhicules nécessaires à l'accomplissement de notre mission de transport.

A cela s'est ajouté encore un jour après pour le retour des véhicules et du matériel utilisé.

En chiffre :

- 28 astreints ont effectués 168 jours de service

**Fête des Vendanges à Lutry :**

Collaboration avec APOL : bouclage de la zone de fête, renseignements à la population, aide au stationnement, organisation des repas pour les astreints au PC des Ruvines à Cully, organisation des transports.

**En chiffre :**

- 17 astreints ont effectué 47 jours de service

**Marathon :**

Préparation des repas pour les astreints.

6 postes pour le bouclage de la route ont été tenus par des astreints de la Protection civile.

**En chiffre :**

- 15 astreints ont effectué 17 jours de service

**5) Interventions de la FIR****Incendie Commune de Puidoux :**

Lieu : Sous-la-Ville  
 Date : 20 janvier 2017  
 Début : 00h45  
 Mission : Bouclage de la zone du sinistre et contrôle visuel du bâtiment sinistré  
 Effectif : 3 astreints  
 Licenciement : 08h00

**Rupture d'une conduite d'alimentation d'eau potable :**

Lieu : Rte du Collège à Savigny  
 Date : 21 et 22 février 2017  
 Début : 15h00  
 Mission : Mise en place une conduite provisoire pour l'alimentation en eau du collège  
 Effectif : 3 astreints

**Délesta :**

Lieu : Fermeture de l'autoroute entre Chexbres et Vennes

Date : 26 mai 2017

Début : 09h05

Mission : Mise en place du dispositif du plan Délesta

Effectif : 12 astreints

Licenciement : 13h30

**Archives communales de Lutry :**

Lieu : Place du Château

Date : du 9 au 30 mai 2017

Événement : Des documents d'archives sont contaminés par des champignons

Mission : Nettoyage des poussières et champignons sur la totalité des documents archivés dans le local

Effectif : Chaque jour ouvrable, 6 à 8 astreints ont été présents  
Au total 23 astreints ont participé à cette intervention pour effectuer 76 jours de service

**Intempéries :**

Lieu : Casernes des pompiers à Forel (Lx)

Date : 11 décembre 2017

Début : 16h15

Mission : Fourniture de sacs de sable et ravitaillement des pompiers

Effectif : 6 astreints

Divers : Le 12 décembre était consacré au repli et à la préparation de nouveaux repas.



**Prévention inondations :**

Lieu : Ch. de Bahyse 12 à Grandvaux  
 Date : 13 et 14 décembre 2017  
 Début : 15h30  
 Mission : Prévention d'inondation par la pose de sacs de sable  
 Effectif : 17 astreints  
 Licenciement : 21h30  
 Divers : Le 14 décembre était consacré au nettoyage et repli du matériel utilisé

**6) Conclusion**

Comme vous pouvez le constater, le monde bouge, et la Protection civile se doit de suivre le mouvement. Une formation toujours plus pointue et les demandes précises de nos partenaires nous obligent à accroître les jours de service tant pour la formation des astreints que pour répondre aux attentes de la population, du monde politique et des partenaires.

Six interventions durant l'année écoulée. Cela signifie bien que tant les autorités que les partenaires ont un réel besoin des services de la Protection civile. Cela nous oblige à maintenir une vigilance et un état de préparation afin de répondre au mieux et au plus vite.

2017 sera pourtant une année à rebondissement, puisque le Cap Dominique Rossi ne sera que peu présent à la suite de son arrêt maladie. Il quittera l'organisation le 31 décembre 2017. Afin de compléter son absence, le Lt Cédric Ottinger a été engagé du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2017.

Je profite ici de remercier le Comité directeur ainsi que les délégués des communes pour la confiance qu'ils m'accordent et les bonnes relations que nous entretenons.

Il est évident que tout le travail accompli tant dans les cours, dans l'organisation générale que dans l'état de préparation ne pourrait se faire sans mes collègues : le cap Dominique Rossi, à temps très partiel et la secrétaire de l'office, Mme Laurence Thabuis Saucy.

Au nom du Comité directeur

Le Commandant PCi  
Bernard Emery

Le Président  
Jean-Michel Conne

La Secrétaire  
Laurence Thabuis Saucy